

# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

## Document de stratégie pays et Programme indicatif national 2008 – 2013



*Handwritten signature*

*Handwritten mark*

Le gouvernement de la République centrafricaine et la Commission européenne conviennent de ce qui suit:

- (1) Le gouvernement de la République centrafricaine représenté par Son Excellence. Sylvain Maliko, Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et de la Coopération Internationale, Ordonnateur National du FED, et la Commission européenne, représentée par M. Jean-Claude Esmieu, chef de délégation, ci-après dénommés les parties, se sont rencontrés à Bangui de janvier 2006 à décembre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.

Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République centrafricaine conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et à l'accord révisé signé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation en République centrafricaine.

Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.

- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République Centrafricaine pour la période 2008 - 2013, un montant de **137 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **5,8 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République centrafricaine bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international, ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10<sup>e</sup> FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande de la République centrafricaine dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur la base de l'article 15.4 conjointement avec l'article 4.1.d de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non étatiques ou sur la base de l'article 72.6 de

l'accord de partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement concernant les projets et programmes respectifs seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10<sup>e</sup> FED et sur le règlement financier applicable au 10<sup>e</sup> FED et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'accord de partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10<sup>e</sup> FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.

La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Commission au nom de la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances.

Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les révisions, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins spéciaux ou des performances exceptionnelles.

- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10<sup>e</sup> FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Signatures

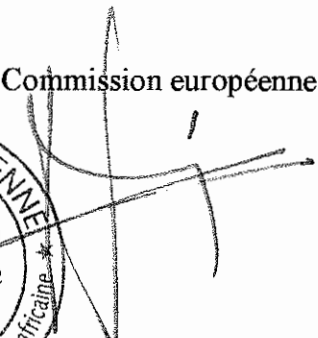
Pour le Gouvernement de  
la République Centrafricaine




**Mamadou MALIKO**  
Ministre d'Etat au Plan,  
à l'Economie et de la Coopération  
Internationale



Pour la Commission européenne



**Jean-Claude ESMIEU**  
Chef de Délégation



## RÉSUMÉ

Pays situé au 171<sup>e</sup> rang sur 177 de l'Indice de développement humain, la République centrafricaine a réussi en 2005 à sortir d'une longue période de troubles politico-militaires en rétablissant l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections reconnues par la communauté internationale. Les défis concernant la sécurité, les indicateurs socio-économiques, la bonne gestion des affaires publiques, les droits de l'homme et l'État de droit sont nombreux et ne peuvent être abordés que d'une façon intégrée.

La paix civile a permis la reprise de l'aide communautaire, suspendue (hors projets sociaux) depuis mars 2003, ainsi que celles d'autres bailleurs. L'Union européenne est le plus gros bailleur de fonds du pays. Sa coopération passée et présente se caractérise par une concentration, au titre du 9<sup>e</sup> FED, dans le secteur du transport et des infrastructures, ainsi que par des appuis budgétaires avec, en corollaire, des appuis au renforcement des capacités institutionnelles de l'État. L'ensemble du Programme indicatif du 9<sup>e</sup> FED a été engagé, mais la mise en œuvre des grands projets d'infrastructure et les réformes des institutions étatiques en RCA demeurent des problèmes aigus. Les programmes hors concentration dans les secteurs de la santé et du développement rural ont souligné l'importance d'un investissement permanent dans ces secteurs et d'un renforcement des acteurs non étatiques concernant la fourniture des services de base, la prévention de conflits au niveau local et le suivi des droits de l'homme.

L'objectif global de la coopération entre la Commission européenne et la République centrafricaine pour la période 2008-2013 est la *diminution de la pauvreté*, conformément à la stratégie de développement de la RCA et aux objectifs du millénaire pour le développement. La fragilité actuelle de la République centrafricaine trouve sa source non seulement dans l'extrême faiblesse de ses institutions et des structures décentralisées du pays, mais aussi dans son enclavement interne et régional. Les populations les plus vulnérables étant concentrées dans l'intérieur du pays, surtout autour de centres urbains secondaires, le Programme indicatif du 10<sup>e</sup> FED portera sur ces centres, qui deviendront des *pôles de développement*. Ce Programme, tout en se limitant à un nombre limité de sites (ressources limitées pour des besoins importants) donne la priorité à deux secteurs de concentration principaux:

a) La *gouvernance*, d'une part, afin de 1) restaurer les services sociaux de base pour la population concernée, 2) rétablir un environnement sécuritaire, 3) réhabiliter l'autorité de l'État dans l'exercice de ses pouvoirs mais aussi de ses obligations et 4) répondre à des besoins économiques/environnementaux spécifiques.

b) Les *infrastructures et le désenclavement*, d'autre part, dans la continuité du 9<sup>e</sup> FED, pour 1) assurer la maintenance et la réhabilitation des infrastructures routières existantes, 2) soutenir le désenclavement du réseau routier intérieur, 3) développer les voies fluviales 4) réhabiliter les infrastructures urbaines. Dans le contexte d'un pays en situation de facto de post-conflit, des procédures appropriées (de type LRRD par exemple) pourront être appliquées. Certains outils traditionnels de la coopération seront consolidés et mis en valeur, principalement les microréalisations et l'appui budgétaire. Les politiques sectorielles étant globalement déterminées par les autorités à partir du DSRP, il sera fait appel à la société civile pour leur mise en œuvre sur place, ce qui devrait aboutir à l'appropriation, progressive et coordonnée, des dispositifs établis par l'administration.

Une enveloppe conséquente est prévue au titre de l'*appui budgétaire* pour accompagner le gouvernement dans ses efforts de maintenir la stabilité macroéconomique et sociale et réformer la gestion des finances publiques.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE</b> .....	4
<b>CHAPITRE I: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LE PAYS PARTENAIRE</b> .....	4
1.1.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'UE.....	4
1.1.2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA COOPÉRATION AVEC LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	4
<b>CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS</b> .....	7
2.1. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE , ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RCA.....	7
2.1.1 SITUATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE.....	7
2.1.2 SITUATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE.....	8
2.1.3 SITUATION SOCIALE, Y COMPRIS TRAVAIL DÉCENT ET EMPLOI.....	14
2.1.4 SITUATION ENVIRONNEMENTALE.....	16
2.1.5 LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....	17
2.2 ANALYSE DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ.....	17
2.3 LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RCA.....	18
2.4 ANALYSE DE LA VIABILITÉ DES POLITIQUES ACTUELLES ET DES DÉFIS À MOYEN TERME...	19
<b>CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE</b> .....	21
3.1.1 SECTEUR DE CONCENTRATION: TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES.....	21
3.1.2 SOUTIEN MACROÉCONOMIQUE.....	22
3.1.3 PROJETS ET PROGRAMMES HORS SECTEURS DE CONCENTRATION, Y COMPRIS LES ACTEURS NON ÉTATIQUES.....	23
3.1.4 UTILISATION DE L'ENVELOPPE B.....	24
3.1.5 AUTRES INSTRUMENTS.....	24
3.1.6 ENSEIGNEMENTS TIRES DES EVALUATIONS ANTERIEURES.....	26
3.2 INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES ET DES AUTRES DONATEURS (COMPLÉMENTARITÉ).....	26
3.3 AUTRES POLITIQUES DE LA CE.....	27
3.4 DESCRIPTION DU DIALOGUE POLITIQUE AVEC LE PAYS PARTENAIRE.....	28
3.5 DESCRIPTION DE L'ÉTAT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET DES PROGRÈS DANS LE PROCESSUS D'HARMONISATION.....	28

**CHAPITRE IV: STRATEGIE DE REPONSE .....30**

4.1 LES PRIORITES DE LA COOPERATION.....30

4.2 PREMIER SECTEUR DE CONCENTRATION: GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET RÉHABILITATION..... 32

4.3 SECOND SECTEUR DE CONCENTRATION: INFRASTRUCTURES ET DESENCLAVEMENT.....33

4.4 APPUI BUDGÉTAIRE.....34

4.5 DOMAINES HORS CONCENTRATION ..... 34

4.6 THÈMES TRANSVERSAUX .....35

4.7 ANALYSE DES RISQUES .....35

**PARTIE 2 PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (2008-2013.....36**

**1. PROGRAMME INDICATIF**

1.1 Introduction..... 36

1.2 Instruments financiers..... 36

1.3 Premier domaine de concentration: gouvernance démocratique et réhabilitation..... 39

1.4 Second domaine de concentration: infrastructures et désenclavement..... 41

1.5 Appui budgétaire..... 42

1.6 Activités hors concentration..... 43

1.7 Procédures et mise en œuvre..... 43

1.8 Cadre d'intervention et indicateurs de performance.....45

1.9 Calendrier des engagements et décaissements indicatifs.....48

**ANNEXES .....51**

*Wes*

# PARTIE 1

## DOCUMENT DE STRATÉGIE

### CHAPITRE PREMIER: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

#### 1.1.1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE L'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de *partenaire mondial*, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération à travers des accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, Politique Etrangère et de Sécurité Commune, Politique européenne de Sécurité et de Défense, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions collectives reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

Suite à l'élargissement, l'UE s'est vu confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage qu'au moyen de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son projet intérieur et ses ambitions extérieures, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

#### 1.1.2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA COOPÉRATION AVEC LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1<sup>er</sup> de l'*accord de partenariat ACP-CE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la

Communauté et la République centrafricaine poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique de développement de l'UE. L'objectif général et principal de cette politique est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément au projet international et en tenant dûment compte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination et l'harmonisation. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membre afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.



En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique qui définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Cette stratégie définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. Elle repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

L'article 177 du Traité de l'Union européenne énonce les objectifs généraux de la coopération communautaire:

- favoriser le développement économique et social durable des pays en voie de développement;
- assurer leur insertion progressive dans l'économie mondiale;
- lutter contre la pauvreté.

Dans le cadre des relations entre l'Union européenne et les pays ACP, notamment la République centrafricaine, ces objectifs ont été réitérés et renforcés à l'article 19, troisième partie, de l'accord de Partenariat ACP-UE signé à Cotonou le 23 juin 2000.

Ces objectifs doivent être poursuivis dans le cadre des principes fondamentaux établis par l'article 2 et dans le respect des éléments essentiels et de l'élément fondamental tels que définis par l'article 9 de l'accord de partenariat ACP-CE.

Dans la Déclaration sur la politique de développement de l'Union européenne du 10 novembre 2000, le Conseil et la Commission ont à nouveau fixé les principaux domaines d'intervention de la coopération communautaire.

Suivant ces orientations, la Communauté accordera une attention accrue à la réduction de la pauvreté dans toutes les activités liées au développement et concentrera ses activités de coopération au développement dans les domaines d'appui prioritaires suivants:

- commerce et développement;
- intégration et coopération régionales, y compris les problèmes économiques transfrontaliers, sociaux et environnementaux;
- appui aux politiques macro-économiques et promotion d'un accès équitable aux services sociaux;
- transports;
- stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable;
- renforcement des capacités institutionnelles, de la bonne gouvernance et de l'État de droit.

Les thèmes et principes transversaux (bonne gestion des affaires publiques, droits de l'homme et État de droit, incidence sur la réduction de la pauvreté, renforcement des institutions et des capacités, égalité des sexes, environnement) seront également d'application et pris en compte dans la stratégie de programmation du 10<sup>e</sup> FED.

Le traité instituant la Communauté européenne prévoit que la Communauté et les États membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se

concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales, le renforcement de la coordination au sein de l'Union offrant une marge importante d'accroissement de l'efficacité de l'aide.

D'autre part, il importe de mettre à profit l'expérience acquise par la Communauté et ses États membres et d'aboutir, au cas par cas, à une répartition des tâches respectueuse du rôle premier dévolu au pays partenaire et tenant compte des avantages comparatifs de chacun.

La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et dans la mise en œuvre des autres politiques ayant une incidence sur les pays en développement.

## **CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

### **2.1 ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.**

La République centrafricaine est un pays vaste de 623 000 km<sup>2</sup>. Elle est peuplée de 3 895 139 habitants (décembre 2003), soit une densité moyenne de 6 habitants au km<sup>2</sup>. C'est aussi un pays continental dépourvu d'ouverture directe sur la mer. Le port maritime le plus proche (Douala) se situe à plus de 1 500 km de Bangui. Ce sont des facteurs qui contribuent aux problèmes économiques du pays et qui doivent être pris en compte dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté. L'enclavement, l'inégale répartition de la population sur le territoire et le sous-peuplement du pays posent d'énormes problèmes de desserte et d'écoulement des produits des zones rurales.

La qualité et l'état des infrastructures économiques de base (routes, voies fluviales, ports, aéroports, équipements énergétiques) et des infrastructures sociales de base (établissements d'enseignement, de soins de santé, de fourniture d'eau potable et ouvrages d'assainissement) ont une incidence réelle sur les conditions de vie des populations, dont environ 70 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Avec un indice de développement humain de 0,355 en 2005, qui se dégrade depuis plusieurs années, la République centrafricaine se classe au 171<sup>e</sup> rang sur les 177 pays pour lesquels des données sont disponibles.

En effet, en RCA, plus de trois pauvres sur quatre vivent en milieu rural et dépendent pour leur survie de la production agricole. L'organisation des circuits de commercialisation des produits est tributaire de l'état des infrastructures (pistes rurales et routes en terre, ponts, etc.). Il en est de même du ravitaillement de ces zones en produits de première nécessité (pétrole, sucre, sel, savon, etc.), en médicaments, vaccins et autres consommables.

Le dynamisme des régions rurales dépend de la bonne tenue des cours des produits agricoles de rente, des produits miniers, du climat de paix et de sécurité intérieure et de l'efficacité des services sociaux de base (santé, éducation et justice).

#### **2.1.1 SITUATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE**

Le changement politico-militaire intervenu en RCA le 15 mars 2003 a été vu comme l'occasion de rompre avec des pratiques de gestion antidémocratiques qui ont incontestablement ruiné tous les acquis en matière de libertés collectives et individuelles, de droits de l'homme et de bonne gouvernance. En mai 2005, au sortir de la période de transition sanctionnée par la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes reconnues par la communauté internationale, le président de la République et les nouveaux députés, élus pour

cinq ans, sont entrés en fonctions en s'engageant dans une politique de développement qui est résumée au chapitre 2.3 ci-dessous.

En ce qui concerne la *bonne gestion des affaires publiques*, les défis restent énormes. Pays doté de ressources naturelles importantes (bois, diamant, or, uranium, etc.), la RCA est confrontée à des défis qui dépassent souvent ses capacités en matière de gestion et de bonne gouvernance. Les institutions républicaines ont besoin d'avoir les moyens de fonctionner convenablement (beaucoup de structures sont actuellement délabrées et à réhabiliter et les équipements font défaut) mais aussi d'une plus grande rigueur dans leur fonctionnement. Même si en 2006, on note une reprise des activités de certains investisseurs dans le secteur minier, le pays reste largement privé d'une économie formelle diversifiée qui lui permettrait de subvenir à ses besoins élémentaires et régaliens. Ainsi, aujourd'hui, les caisses de l'État sont vides. Plus de quarante mois de salaires impayés (tous régimes confondus) entraînent des grognes sociales en permanence, la corruption, une économie faible et donc une administration démotivée. L'État de droit est davantage affaibli par un secteur judiciaire délabré.

La *situation sécuritaire* dans le pays est affectée par un certain nombre de facteurs. L'arrière-pays de la RCA, en particulier le nord-ouest et le nord-est du pays, n'est pas entièrement contrôlé par les forces armées centrafricaines et l'État n'y a qu'une présence très limitée. Dans ces régions depuis toujours infestées de «coupeurs de route» ou *zaraguinas*, on note l'émergence depuis fin 2005 de mouvements rebelles qui contribuent à l'atmosphère d'insécurité et d'instabilité. Quelque 212000 déplacés internes ont été dénombrés dans ces régions, alors qu'environ 80000 réfugiés centrafricains ont fui vers le Tchad, le Cameroun et le Sud Darfour. À ces conditions il faut ajouter l'indiscipline et l'impunité parmi des membres de la garde républicaine, des forces armées centrafricaines (FACA), de la police et de la gendarmerie qui aggravent la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire. Cet état de fait mine l'autorité et la crédibilité des forces de sécurité et renforce encore le banditisme, avec des conséquences directes sur l'économie et la population.

De plus, compte tenu de sa situation géopolitique, la RCA est perméable à tout remous proche de ses frontières, qui devraient être mieux contrôlées et défendues. Les événements survenus au cours des dernières années au Tchad et la crise continue au Darfour ont eu des effets négatifs immédiats sur la sécurité, respectivement dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays. Ces facteurs démontrent la fragilité du pays, à l'extérieur comme à l'intérieur. A contrario, une déstabilisation de la RCA aurait inévitablement des répercussions sur les pays voisins.

En résumé, la RCA, en dépit de ses efforts et de certaines avancées dans la démocratisation depuis 2003, reste un pays fragile post-conflit à la limite de l'implosion du fait de sa difficulté à sortir de la crise structurelle dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs décennies. Les principes démocratiques ont besoin d'être renforcés par des mesures et décisions phares.

La sécurité et la gouvernance économique, financière, administrative, et judiciaire demeurent les *défis principaux* sur le plan politique. Il s'agit aussi de renforcer la présence de l'État hors de la capitale. Les droits de l'homme, l'État de droit et l'impunité font l'objet d'une attention particulière.

### **2.1.2 SITUATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE**

Dans ce contexte politique et sécuritaire fragile, l'économie de la République centrafricaine, après avoir connu une contraction de son PIB réel en 2002 (- 1 %) et 2003 (- 6,4 %) se redresse progressivement. La production agricole, essentiellement constituée de cultures vivrières et de quelques cultures de rentes (bois, coton, café) se heurte toujours au phénomène d'insécurité qui pénalise la reprise des activités dans les campagnes. Le secteur secondaire

constitue le principal moteur de la croissance du pays (6 %), du fait notamment du dynamisme du sous-secteur minier (or et diamant). Enfin, la relance du secteur tertiaire en 2006 (3,5 %) est imputable principalement à l'essor des télécommunications. Une amélioration des termes de l'échange est aussi à noter.

Concernant le secteur public, les réformes entreprises pour assainir les finances publiques semblent donner des premiers résultats encourageants, notamment en ce qui concerne la collecte des recettes budgétaires et l'amélioration des termes de l'échange. Cependant, le niveau de la dette publique demeure préoccupant. Ainsi, l'encours de la dette extérieure atteindrait 478 milliards de FCFA à la fin de l'année 2006, la dette intérieure s'établissant quant à elle aux alentours de 200 milliards. Les différents programmes à l'œuvre concernant l'apurement de ces dettes (Club de Paris, appuis budgétaires, programmes de réduction des arriérés, etc.) associés aux réformes en cours et l'atteinte du point de décision PPTE en octobre 2007 laissent entrevoir une amélioration de la situation dans les années à venir.

### **Situation économique, structures et performances**

**Performance économique générale.** Depuis les événements politico-militaires de 2002-2003, le redressement de l'économie a été modeste. La contraction de l'activité économique enregistrée en 2002-2003 a été suivie d'une croissance du PIB réel avoisinant 1 % en 2004, et d'une croissance estimée à 2 % en 2005 et de 4,1 % en 2006. Cette légère croissance a été soutenue par une reprise dans les secteurs diamant et bois, perceptible au premier semestre 2006. Dans le secteur agricole, l'insécurité dans les campagnes et sur certains axes routiers continue à entraver le redémarrage des filières café et coton. Le secteur forestier reste une clé importante pour la performance du pays et il serait possible d'attribuer de nouveaux permis.

L'attentisme des opérateurs économiques subsiste quatre ans après les élections de 2003. Quant au taux d'inflation, du fait de l'accroissement de la production agricole et de la baisse des coûts de transport suite à la fin de la guerre civile, il a été réduit à 2,2 % en 2004, après une hausse relativement importante en 2003. En 2005, l'inflation a été un peu plus élevée que l'année précédente (2,9 %), compte tenu de la stagnation de la production agricole. Elle atteindrait 6,6 % en 2006, en raison notamment de la hausse du prix des hydrocarbures en janvier 2006 et du relèvement d'un point du taux de TVA (passant ainsi de 18 à 19 %). Ces tensions inflationnistes se sont atténuées en 2007, grâce à une augmentation de la production vivrière et manufacturière, se situant au cours du premier semestre 2007 autour de 1,6 %.

**Climat des affaires et cadre juridique et institutionnel.** Le climat des affaires en RCA est précaire en raison de l'insécurité récurrente à l'intérieur du pays et de la mauvaise qualité des infrastructures économiques. En dépit de l'existence d'instruments juridiques pour protéger les investissements et favoriser le développement économique (charte des investissements, etc.), les opérateurs économiques sont unanimes à dénoncer l'insécurité liée au cadre juridique et institutionnel. Pour augmenter ses recettes, le gouvernement est enclin à prendre des mesures dont les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des attentes. À cela il faut ajouter que le cadre juridique destiné à garantir aux investisseurs nationaux et étrangers la sécurité de leurs investissements doit être amélioré. Les comportements souvent peu orthodoxes de certains opérateurs vis-à-vis des investisseurs sont un frein important.

**Principaux secteurs économiques.** La RCA est un pays principalement agricole dont la production non vivrière est composée en particulier de bois, de coton, de café et de tabac. La production annuelle baisse depuis 2003. Au premier semestre 2006, certains signes laissent supposer une certaine redynamisation des secteurs du coton et du bois.

Dans le secteur secondaire, le taux de croissance aurait progressé de 6 % en 2006, notamment en raison des réformes entreprises dans le sous-secteur minier et du lancement officiel des

activités d'importantes sociétés internationales dans le Mbomou et dans la Ouaka, susceptibles de procurer des revenus supplémentaires à la RCA et de permettre la reprise des projets dans le bâtiment et les travaux publics (BTP).

Le secteur forestier est primordial dans l'économie centrafricaine. Le secteur représente bon an mal an près de 20% du PIB et environ 40% de ses exportations. Il assure plus de 40000 emplois directs (formels) et rapporte à l'Etat 5 à 6 milliards de FCFA de taxes par an. Le gouvernement centrafricain a exprimé son intention d'adhérer à l'initiative FLEGT qui pourrait contribuer à augmenter les revenus fiscaux du pays.

Le sous-sol de la Centrafrique est très riche, bien que sous-exploité: hydrocarbures, uranium et thorium (des minerais radioactifs sont exploités dans la région de Bakouma), diamants et or, calcaire. Un nouveau code minier a été adopté en février 2004.

En 2005, le secteur diamantifère représentait à lui seul 47% des recettes d'exportation du pays. La production serait passée de 383 295 carats en 2005 à 415 529 en 2006 (soit une hausse de 8,4 %). La RCA est partie prenante du Processus de Kimberley. Dans le cadre de ses engagements en matière de gouvernance, le gouvernement de RCA a promis de rendre opérationnel en 2007 le Comité de Suivi de l'Initiative de Transparence dans les Industries extractives (EITI). Dans le secteur tertiaire, le taux de croissance s'élèverait à 3,5 % en 2006 grâce à l'amélioration dans le sous-secteur fluvial appuyé par le financement de l'Agence française de développement (AFD) en faveur de l'exploitation du transport fluvial, à l'intensification du trafic aérien liée à la desserte du pays par quatre compagnies régionales et deux internationales, à la mise en œuvre du code de transport de la CEMAC, à l'augmentation du taux de couverture de la téléphonie mobile (Berbérati, Carnot, Bossangoa, Bambari, Bria, Bangassou, Bouar, Mbaïki...) et au début de la reprise de la coopération internationale.

Le secteur bancaire est relativement dynamique à Bangui avec la présence de trois banques commerciales. Il est à noter que les crises de liquidité du gouvernement leur assurent une clientèle à des taux fort élevés (15 %). Cependant, les banques commerciales ne sont présentes que dans deux préfectures, ce qui pose le problème de l'intermédiation financière pour le développement des services en province.

**Exportations.** L'annexe 1 contient un tableau des principales exportations de la RCA depuis 1999. Il en ressort qu'une baisse spectaculaire des exportations est observée concernant les produits agricoles comme le coton, le café et le tabac.

Les exportations de **diamants** auraient diminué en 2005 avant de se redresser en 2006, mais il faut tenir compte du problème de la fiabilité des chiffres sur ce secteur, qui connaît une production et exportation non recensées importantes – ce qui représente un manque à gagner significatif pour le Trésor - ainsi qu'une importation illicite de diamants de pays voisins qui ne font pas, ou plus, partie du processus de Kimberley. La porosité des frontières, la faible présence de l'État sur toute l'étendue du territoire, ainsi que la fraude contribuent à cette situation. Par ailleurs, on constate que les exportations de diamants ont commencé à se diriger vers d'autres destinations qu'Anvers telles que Dubaï, l'Inde, la Chine où l'application des règles Kimberley est moins contraignante.

Il en est de même pour **l'or**: où elle demeure un producteur artisanal. Toutefois, la RCA pourra devenir un producteur industriel si les recherches en cours donnent des résultats satisfaisants. Un effort d'amélioration des statistiques officielles d'exportation d'or est nécessaire pour la maîtrise de la quantité produite, en vue d'une bonne fiscalisation.

## Structure et gestion des finances publiques.

Dans un environnement économique en légère reprise, les autorités centrafricaines ont poursuivi les réformes des finances publiques, en liaison avec une timide reprise de la coopération internationale. En effet, le 2<sup>e</sup> Programme post-conflit du FMI (EPCA) a été approuvé le 27 janvier 2006 et la Banque mondiale poursuit sa coopération dans le cadre de 3 programmes LICUS (*Low Income Country Under Stress*) successifs. Un programme triennal FRPC avec le FMI est en vigueur depuis janvier 2007.

Une nouvelle consultation au titre de l'article IV prévue par le FMI pour fin 2007 permettra de renouveler les statistiques macroéconomiques pour le pays. Dans ce contexte, les données ci-dessous restent provisoires et indicatives, en raison de la contradiction potentielle entre les différentes sources de production statistiques. **Une dépendance extérieure très forte.** Dans la mesure où la RCA ne parvient pas à couvrir ses dépenses courantes, le pays dépend en grande partie de financements extérieurs et d'emprunts bancaires, qui le mettent dans une position d'insolvabilité. Il en résulte une accumulation importante d'impayés qui s'élevaient à 195,4 milliards de FCFA fin juin 2006, soit une augmentation de 5 % par rapport à fin 2005. Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette extérieure était estimé à 478 milliards de FCFA.

De 2006 à 2008, le service de la dette passerait en l'absence d'allègement de 21 à 27 milliards de FCFA. Cette dette est insoutenable au regard des critères de l'initiative PPTE. Le FMI avance les ratios suivants de façon provisoire.

C'est pourquoi un accord d'allègement de la dette dans le cadre du Club de Paris (crédeurs bilatéraux) a pu être conclu en septembre 2007.

	2002	2003	2004	2005 (est.)	2006 (proj.)
Dette publique extérieure avant allègement	94	97	82	79	76
Valeur nette actualisée de la dette totale (1)	413	465	532	515	500
Ratio service de la dette (prévu)	25	30	22	22	22
Ratio service de la dette (actuel)	0,8	0,3	1,7	3,1	2,1
PIB nominal (milliards de FCFA)	697	581	529	528	

(1) en % des exportations de biens et services

Source: FMI - chiffres provisoires

**Processus PPTE.** Des efforts du gouvernement et des bailleurs de fonds, y compris l'Union européenne, ont été faits pour alléger la dette extérieure du pays en apurant les arriérés de ce dernier auprès de ses crédeurs multilatéraux (principalement la BM, la BAD et la BEI), ce qui a permis à la RCA d'atteindre le point de décision PPTE en octobre 2007, conduisant à un *interim relief* en ce qui concerne le service de la dette. Les déclencheurs pour atteindre le point d'achèvement concernent des réformes dans les domaines de la fonction publique, la gouvernance et la transparence, la gestion des finances publiques y inclus celle de la dette publique, et les secteurs sociaux. L'ambition du gouvernement est d'atteindre le point d'achèvement au cours de l'année 2008.

**Structure des dépenses et des recettes budgétaires.** De façon générale, les autorités centrafricaines se heurtent à une faible mobilisation des recettes publiques, avec en corollaire des arriérés de salaires, un investissement public quasi-inexistant et le recours à l'emprunt bancaire pour le financement des dépenses courantes de l'État. Le caractère reconductible des allocations budgétaires se reflète dans les écarts importants entre le budget et le collectif budgétaire. Il subsiste un décalage important entre les opérations base «engagement» et les

opérations base «caisse», comme le démontre le *Tableau des indicateurs macroéconomiques* de l'annexe 1.

**Ventilation des dépenses sectorielles.** La ventilation des dépenses sectorielles de l'État fait apparaître une dépense publique absorbée pour moitié par les salaires, affectés principalement aux ministères de la défense (29,9 %), de l'éducation nationale (18,5 %), de la santé publique (7,2 %) et de l'intérieur (6,5 %). Il est à noter que les opérations de trésorerie (dette publique, notamment dette envers les banques commerciales) constituent 11,4 % de la dépense publique. Le budget d'investissement ne représente que 1,2 % du budget de l'État. De fait, les dépenses de fonctionnement mobilisent la quasi-totalité du budget de l'État. En conséquence, la croissance ne peut être assurée que par des mobilisations de capitaux extérieurs. Le détail de la ventilation sectorielle du budget de l'État est repris en annexe I.

### **Évaluation du processus de réforme**

En raison du dialogue permanent avec la Commission européenne centré sur la *Feuille de route pour l'assainissement des finances publiques*, des fréquentes visites du FMI et autres partenaires, ainsi que de l'atteinte du point de décision PPTE en 2007, les autorités centrafricaines soutiennent un programme global de réforme destiné à terme à améliorer la gestion des finances publiques. Certaines avancées ont pu être notées, notamment en ce qui concerne l'émission des chèques du Trésor, la répartition des recettes fiscales des administrations en dehors de Bangui, la clôture d'un certain nombre de comptes bancaires de l'État. Un point important a été le recensement physique des fonctionnaires de l'État en 2005 et l'exercice de vérification des diplômes, qui a conduit en 2006 à une diminution significative de la masse salariale mensuelle. Il s'agit maintenant de consolider ces acquis.

Pourtant, le processus de réformes n'a pas encore apporté d'amélioration significative des recettes de l'État. Une assistance lourde est nécessaire et sera fournie par les bailleurs de fonds (le FED, la France, la BM et la BAD). Elle permettra dans les années à venir d'accompagner ce processus des réformes. Il reste en particulier des étapes importantes à franchir en ce qui concerne la décentralisation administrative et fiscale, mais aussi la réhabilitation de la rigueur des méthodes de travail, la transparence des finances publiques et la lutte contre la corruption.

**Politique fiscale.** Les recettes fiscales restent insuffisantes pour couvrir les dépenses régaliennes de l'État. L'affaiblissement inquiétant de l'autorité de l'administration fiscale se manifeste par la défaillance chronique de la majorité des sociétés publiques, malgré l'envoi régulier de mises en demeure pour régulariser leur situation fiscale et les contacts tout aussi réguliers pris par les services et les autorités; le refus de l'impôt par des professions telles que les avocats et les cabinets comptables malgré l'engagement des autorités de l'État; l'absence de réaction des contribuables aux courriers qui leur sont adressés, en particulier, par les services chargés du recouvrement.

Dans un souci d'améliorer les performances des douanes, un contrat a été établi fin 2005 avec une entreprise privée extérieure pour la mise en place d'un guichet unique à Douala au Cameroun afin de mieux maîtriser les recettes douanières à ce point d'entrée crucial pour la RCA. Les résultats de ce guichet unique se font encore attendre. À cela il faut ajouter les conséquences de la décision du gouvernement intervenue en septembre 2006 de dissoudre dans son intégralité la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) du ministère des finances et du budget. Fin 2007, les douanes sont toujours désorganisées.



**Réforme budgétaire et comptable.** Les travaux du groupe de réforme budgétaire et comptable (GREBUC – créé en avril 2005) ont avancé au cours du dernier semestre avec, entre autres, la promulgation de la loi organique relative aux lois de finances, le 3 juillet 2006, et l'examen en conseil des ministres du projet de règlement général sur la comptabilité publique.

L'amélioration de l'environnement encadrant la procédure budgétaire et comptable sera un gage d'amélioration de la gestion des finances publiques à court terme. Cependant, au-delà de l'environnement réglementaire, l'application effective de ces mesures risque de se heurter à l'inadéquation des ressources humaines et des moyens informels.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de réforme dans le domaine de la décentralisation politique, administrative et fiscale, en raison de la faiblesse des moyens de l'État en dehors de Bangui. Il sera nécessaire de fait, d'entrevoir cette réforme dans le cadre de la dynamisation administrative des centres secondaires.

### **Politique commerciale et environnement externe, notamment accords de coopération régionale et accords de partenariat économique (APE)**

**Politique commerciale.** La RCA est membre de l'OMC depuis le 3 mai 1995.

Le tarif douanier commun constitue le principal instrument de politique commerciale de la RCA en tant que pays membre de la CEMAC. Cependant, des entraves au commerce continuent à exister. Les principales barrières sont notamment le manque d'infrastructures de transport et de transit et le manque d'institutions nationales pour promouvoir la simplification du commerce (normes de qualité, certification phytosanitaire, etc.).

Par ailleurs, le statut de pays moins avancé de la RCA lui permet de bénéficier de l'initiative du Cadre intégré, réunissant de nombreux bailleurs de fonds (BM, FMI, CNUCED, PNUD, etc.). L'étude diagnostic (première étape de cette initiative) s'est déroulée en 2006. Il convient de relever que la Commission européenne est «donateur facilitateur» dans ce processus.

La RCA bénéficie actuellement de l'initiative de l'Union européenne "Tout sauf les armes", ce qui lui permet un accès quasi-illimité au marché européen. Toutefois, le pays ne modifie en rien la nature des exportations du pays, qui restent le bois et les diamants.

**Négociations APE.** La RCA négocie actuellement un accord de partenariat économique avec l'Union européenne, dans la configuration Afrique centrale, qui comprend en outre le Cameroun, le Congo, la RDC, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Tchad et São Tomé e Príncipe. Les négociations sont conduites par le secrétariat exécutif de la CEMAC, et par le secrétariat général de la CEEAC.

La RCA a déjà réalisé une étude d'impact de la mise en œuvre de l'APE sur son économie. Celle-ci prévoit, dans l'hypothèse d'une ouverture totale des marchés d'importation, et compte tenu que près de 80 % des recettes budgétaires proviennent des taxes et droits de douanes de produits provenant de l'UE, une perte importante de recettes budgétaires, estimée, selon cette étude, à un montant compris entre 3 376 millions et 6 713 millions de FCFA (respectivement selon le taux de protection réel et le taux nominal).

Par ailleurs, les gains potentiels des autres agents économiques du pays (entreprises et ménages) sont perçus comme marginaux. En effet, du fait de la taille relativement modeste du marché intérieur, les bénéfices tirés par les ménages concernant les produits importés de première nécessité et de consommation finale sont considérés comme faibles. De plus, la réduction du coût des biens de consommation intermédiaires liée à la suppression des taxes à l'importation ne stimulera que peu les entreprises centrafricaines compte tenu de l'absence d'un secteur de transformation de biens dans le pays.



Si cette étude d'impact ne comporte pas d'analyse approfondie des répercussions de la création d'un réel marché concurrentiel régional sur l'économie centrafricaine, force est de constater que, de par son enclavement important, ainsi que sa faible diversification économique, la RCA risque de ne pas bénéficier des mêmes possibilités que les autres États de l'Afrique centrale.

### 2.1.3 SITUATION SOCIALE, Y COMPRIS TRAVAIL DÉCENT ET EMPLOI

La situation sociodémographique, sanitaire et économique de la RCA est extrêmement préoccupante. Elle se dégrade depuis au moins une dizaine d'années, après les progrès enregistrés entre 1975 et 1988. Atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, c'est-à-dire réduire de moitié la proportion des pauvres à l'horizon 2015, semble plus éloigné que jamais. La section suivante se fonde sur le 3<sup>e</sup> recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), qui s'est terminé en décembre 2003. Voir aussi l'analyse de la réduction de la pauvreté (chapitre 2.2).

**Évolution démographique.** En 2003, la RCA comptait 3 895 139 habitants dont 50,2 % de femmes et 49,8 % d'hommes. Cette population est jeune — 49,4 % a moins de 18 ans — et a augmenté de 2,5 % par an entre 1988 et 2003. Il ressort de l'analyse exposée à l'annexe 4 que les phénomènes migratoires ne constituent pas un thème essentiel pour la RCA.

Soixante deux pour cent des Centrafricains vivent en milieu rural tandis que la moitié de la population urbaine du pays est concentrée dans deux villes (Bangui et Bimbo). La population urbaine s'est accrue de 44 % durant la période intercensitaire 1988-2003. Quatorze pour cent de la population réside hors de sa préfecture de naissance.

La natalité baisse en RCA depuis quinze ans et l'écart entre milieux urbain et rural se creuse. D'un niveau élevé entre 1975 et 1988 (plus de 45 %), le taux de natalité a connu une forte baisse au cours des quinze dernières années pour se stabiliser autour de 39,0 % actuellement.

La fécondité reste élevée (Taux de fécondité 5,1). De la profonde détérioration des conditions de vie et de la situation sanitaire des couches les plus vulnérables de la population, combinée avec la pandémie du SIDA résultent les indicateurs de mortalité parmi les plus élevés dans le monde. Par ailleurs, de fortes disparités géographiques existent..

**Pauvreté de la population.** Globalement, la pauvreté d'existence touche la moitié des ménages centrafricains (50,3 %) tandis que plus de deux Centrafricains sur cinq (43 %) sont privés de la satisfaction des besoins essentiels (éducation, santé, eau potable et assainissement adéquat). La pauvreté d'existence sévit davantage en milieu rural où la proportion de ménages pauvres est quatre fois plus élevée qu'en milieu urbain. La pauvreté humaine sévit moins à Bangui (16,7 %) mais augmente au fur et à mesure qu'on s'en éloigne (indice de pauvreté humaine de 43,0 % pour l'ensemble du pays). La pauvreté monétaire est passée de 62 % en 1993 à 71 % en 2003. Une forte proportion (56 %) de la population n'arrive pas à satisfaire ses besoins alimentaires de base. En milieu rural, les 10 % les plus riches détiennent 60,6 % du revenu global alors que les 10 % les plus pauvres ne détiennent que 0,25 % du revenu global. En milieu urbain, les inégalités sont encore plus marquées, puisque les 10 % les plus riches possèdent 75 % du revenu cependant que les 10 % des plus pauvres n'en détiennent que 0,15 %. Le revenu d'un Centrafricain, exprimé par le PIB réel par tête d'habitant, était moins élevé en 2004 (331 dollars US par an et par habitant) qu'en 1990 (514 dollars US par an et par habitant). Selon des données récentes, la situation est bien plus grave, puisque le PIB a faiblement augmenté de 0,4 % en moyenne par an pendant les trois dernières décennies, et quasiment pas au cours des dix dernières années comprises entre 1995 et 2004. Tous les indicateurs concernant les femmes sont au rouge et elles sont désavantagées dans presque tous les domaines par rapport aux hommes.

**Santé publique.** Le taux de mortalité (22 %) en RCA est le plus élevé de la sous-région Afrique centrale (16 %). En vingt ans, l'espérance de vie à la naissance a reculé de plus de 10 ans pour se situer en 2003 à 40 ans pour les hommes et à 46 ans pour les femmes. Les Centrafricains vivent moins longtemps (43 ans) que leurs voisins d'Afrique centrale. La mortalité infantile atteint des niveaux très élevés (quotients de mortalité infantile 132 ‰ et infanto juvénile à 220 ‰). Le taux de mortalité maternelle a connu une hausse spectaculaire en doublant entre 1988 et 2003 pour atteindre 1 355 sur 100 000 naissances vivantes.

La morbidité est dominée par le paludisme (38 %), le VIH/SIDA (prévalence de 6,2 %, un des taux les plus élevés d'Afrique centrale) et la tuberculose (9 016 cas en 2004). À cela s'ajoute d'autres endémies comme l'onchocercose (onze préfectures touchées sur seize), la lèpre (1,15 cas pour 10 000 en 2003), la bilharziose (9 580 cas en 2004) et la trypanosomiase humaine africaine endémique dans quatre foyers (préfectures).

Outre les problèmes liés à l'état de santé des populations, il faut signaler la dégradation des performances du système de santé.

**Éducation.** Aujourd'hui, un enfant centrafricain a seulement 40 % de chances d'aller à l'école primaire contre 48 % en 1988, et 20 % d'aller à l'école secondaire. Seulement 30 % des femmes sont scolarisées contre 50 % pour les hommes. La situation est encore plus grave en milieu rural où 15 % des femmes et 40 % des hommes sont scolarisés. Près d'un Centrafricain sur deux âgé de dix ans ou plus est sans instruction. Selon le troisième recensement général, les conditions d'alphabétisation se sont dégradées entre 1998 et 2003. En effet, dans le primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 73,5 % en 1988 à 68,7 % en 2003. Pour la même période, le taux net de scolarisation (TNS) est passé de 47,8 % à 40,7 %. Cette situation est le résultat de plusieurs «années blanches» qu'a connues le pays.

**Habitation.** Les conditions d'habitation sont plus précaires en 2003 qu'en 1988. Les ménages centrafricains sont dans l'ensemble peu équipés. Moins de la moitié des ménages a accès à l'eau potable (47 %). En 2005, le taux de desserte en milieu urbain est de 31,5 %, tandis qu'en milieu rural il est de 23,7 %. Une proportion encore plus faible (13,3 % seulement) dispose d'installations sanitaires adéquates. L'électricité représente 1,4 % de la consommation d'énergie contre 87,7 % pour le bois et 10,9 % pour les produits pétroliers importés. Le taux d'accès à l'électricité est estimé à 3 % par le ministère de l'énergie.

**Emploi.** Le taux d'emploi pour l'ensemble des individus s'élève à 41,2 %. Il est moins élevé en milieu urbain (32 %) qu'en milieu rural (47 %). Ce taux varie selon le milieu social. En effet, plus on est pauvre plus on travaille, tant en milieu urbain que rural. Le taux de chômage pour l'ensemble de la RCA serait de 10,3 %. Comme dans la plupart des pays en développement, le chômage est un phénomène plutôt à caractère urbain et féminin et le sous-emploi est largement répandu.

**Sécurité sociale.** En principe, toute personne qui travaille est inscrite à l'Office centrafricain de sécurité sociale (OCSS), mais en réalité très peu y sont inscrits, même ceux qui travaillent dans le secteur formel. Par ailleurs, comme les cotisants les plus nombreux sont des fonctionnaires, qui sont eux-mêmes payés très irrégulièrement, l'office dispose de peu de ressources. Le système n'apporte donc qu'un soutien marginal au système de santé. Certains privilégiés (très peu nombreux) disposent d'une assurance privée. Par ailleurs, le pays est très démonétisé, la couverture bancaire très faible, les organismes de microfinance et de microassurance quasi inexistantes. Dans ce contexte, l'organisation de prépaiements pour la santé est une gageure. Mais l'état de pauvreté de la population pourra faire des exclus.

**Égalité entre les sexes.** Les femmes constituent une couche de la population souffrant d'une double vulnérabilité du fait de la précarité de leurs conditions d'existence et des inégalités

dont elles souffrent par rapport aux hommes (elles sont désavantagées dans presque tous les domaines). Même si elles entrent plus tôt sur le marché du travail (les hommes en sortent plus tardivement), leur participation à l'activité économique est moins importante quantitativement et qualitativement que celle des hommes. Elles sont plus confinées dans le secteur agropastoral (80,8 %), qui est aussi le secteur dominant de l'économie centrafricaine, et dans le commerce (10 %). Elles sont moins représentées dans les postes requérant plus de qualifications (professions libérales, scientifiques, techniques, administratives) et dans les postes de décision (moins de 8 %). Comme noté ci-dessus, le chômage affecte surtout les femmes.

L'annexe 10 contient une analyse plus détaillée de la situation sociale en RCA.

#### 2.1.4 SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Un certain nombre de données environnementales de base figurent à l'annexe 3. Le climat centrafricain est de type tropical, caractérisé par des pluies abondantes, qui atteignent 1 400 mm par an en moyenne sur le territoire, en dépit de variations récentes.

Sa position géographique, son climat et sa richesse en eaux ont permis à la RCA d'avoir une variété et une quantité de *ressources naturelles* rares au monde, détaillées dans l'annexe 3. Le pays dispose d'une richesse en biodiversité qui n'est encore ni exploitée de façon durable, ni connue et valorisée à la mesure de son importance.

Les *forêts* centrafricaines fournissent un bois de première qualité exporté à travers le monde entier. Cependant, en dépit d'une approche durable proposée et gérée par plusieurs projets, certains exploitants forestiers ne respectent pas les normes de durabilité de la ressource. La réduction de la densité forestière s'est même accélérée ces dernières années. Toutefois, la forêt reste la deuxième source de recettes du pays, après le diamant. Le fonds forestier perçoit régulièrement les taxes d'abattage.

Les modalités d'exploitation d'une autre ressource naturelle, le *diamant*, provoquent des zones creusées en forme de cratère. Dans ces zones et les centaines d'hectares alentour, la forêt, la savane et la faune disparaissent.

Le *braconnage* est pratiqué par les exploitants de diamant, mais aussi par les villageois et des bandes soudanaises. Les bergers transhumants provenant du Tchad et du Soudan participent aussi grandement à la disparition de la faune protégée dans toute la partie est et nord-est du pays. De plus, la raréfaction de la viande de bœuf sur les marchés imputable au phénomène de fuite (à cause de l'insécurité) des pasteurs Bororo et de leurs troupeaux au Cameroun fait monter les prix et rend la viande de braconnage très compétitive.

De même, bien que la *situation réglementaire* relative à l'environnement soit très encadrée, le gouvernement mène en matière de protection environnementale des actions largement insuffisantes pour garantir a) le respect des critères de durabilité de l'exploitation forestière et b) le respect des aires protégées, des parcs nationaux, du parc Gounda St. Floris, qui est classé au patrimoine de l'humanité par l'Unesco, des zones aménagées et amodiées aux sociétés de chasse. Partout, sauf dans les zones surveillées par le projet ECOFAC, on constate la chute drastique ou la disparition des effectifs de plusieurs espèces. En effet, la *présence de l'État* dans la plupart des zones protégées est *trop faible* pour avoir une incidence significative au niveau de la protection de l'environnement et pour garantir la lutte antibraconnage (LAB). Les recettes du fonds forestier ne sont utilisées à cet effet que pour payer quelques salaires des pisteurs employés pour la LAB.

Les *défis principaux* pour les prochaines années sont donc liés à un engagement plus poussé du gouvernement dans le secteur environnemental. Dans ce cadre, outre la LAB, il faudra

prévoir un développement des capacités au niveau institutionnel et associer de façon renforcée les populations, notamment les femmes et les enfants, qui devraient être en définitive les premiers bénéficiaires de la protection environnementale mais qui, souvent, ont été soumis à des dispositions restrictives sans recevoir de contrepartie ni de soutien. De même, l'aspect relatif au développement rural devra faire l'objet d'une attention plus soutenue.

Le changement climatique est une réalité et ses effets se font d'ores et déjà sentir en RCA. Les modifications de température et du régime de précipitations pourront avoir des impacts sévères sur les activités agricoles et d'élevage, la couverture forestière, le processus de dégradation des sols et les régimes de débit du réseau hydrographique. Ces impacts potentiels doivent être pris en compte dans toute politique de développement durable.

### **2.1.5 LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL**

Après la sortie de la crise de 2002/2003, qui a terni l'image du pays et déstabilisé ses repères en matière de développement, la République centrafricaine vient de retrouver sa place sur l'échiquier international. Elle est membre à part entière des organisations sous-régionales (CEMAC<sup>1</sup>, CEEAC<sup>2</sup>, CEN-SAD<sup>3</sup>), de l'Union africaine et de l'ONU. Cependant, alors que le siège de la CEMAC est à Bangui, les relations entre cette organisation et la RCA sont encore peu développées. De manière similaire, nombre de règlements communautaires de la CEMAC ne sont pas transposés en droit national, ni en discussion devant l'Assemblée nationale.

Cependant, il convient de noter certaines avancées dans la mise en œuvre du marché commun. En particulier, les ressortissants de la région sont dispensés de visa à l'entrée de Bangui. Cependant, d'importantes entorses sont encore observées dans l'application de l'union douanière, étant donné que cette ressource représente une grande partie des recettes budgétaires.

Le gouvernement centrafricain a repris contact avec ses principaux partenaires de développement, tant bilatéraux que multilatéraux. Un programme est en cours avec le FMI dans le cadre de la facilité de réduction de la pauvreté et pour la croissance et la BM vient de signer un deuxième projet LICUS de 6,7 millions USD. La Banque africaine de développement a aussi repris ses activités dans le pays. Pour faire face aux grands défis du moment, à savoir la lutte contre la pauvreté et les effets négatifs de la mondialisation, le gouvernement a reçu l'appui des partenaires de développement pour élaborer son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), document de référence des actions de développement du pays.

Par ailleurs, l'État centrafricain reste solidaire de ses pairs dans les actions de lutte contre le terrorisme et/ou des pratiques similaires et n'a renoncé à aucun des engagements souscrits dans le cadre de son adhésion aux différentes initiatives et organisations internationales.

## **2.2 ANALYSE DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

L'analyse (chapitre 2.1 et annexe 1) montre que le pays est victime depuis des années d'un cercle vicieux créé par l'interaction néfaste entre la mauvaise gouvernance, des problèmes de sécurité, l'enclavement interne, la profonde dégradation du système éducatif et de la santé publique. À cela il faut ajouter la faiblesse des capacités institutionnelles et des ressources humaines. En conséquence, la réponse à la pauvreté en RCA ne peut se faire que par une *approche intégrée*, à la fois dans la capitale, Bangui, et surtout dans les centres urbains

---

<sup>1</sup> Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

<sup>2</sup> Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

<sup>3</sup> Communauté des États sahélo-sahariens.

secondaires, en province (voir le chapitre 4 - Stratégie de réponse), où subsistent les concentrations de populations les plus vulnérables.

Il est clair que dans un contexte aussi dégradé, les OMD que compte atteindre le pays représentent des objectifs assez lointains. Les événements politico-militaires de 2002 et 2003, les faibles capacités institutionnelles de l'État et son manque de ressources ont pendant plusieurs années empêché le pays d'avancer dans la lutte contre la pauvreté. Un DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) a été finalisé en 2007. Il avait été précédé par un Document Cadre de Politique Economique et Sociale (DCPES, voir 2.3) qui contient toutes les mesures concrètes pour les années 2006-2008.

### **2.3 LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RCA.**

Face aux défis du développement économique et social et, surtout, de l'ampleur du phénomène de la pauvreté évoquée dans la partie précédente, le gouvernement centrafricain est disposé à agir sur les déterminants de la pauvreté. Ainsi donc, la déclaration de politique générale des autorités nationales, prononcée par le premier ministre en août 2005, a développé des stratégies à court, moyen et long terme.

Le *document cadre de politique économique et sociale 2006-2008 (DCPES)* contient l'énonciation claire de la vision et des objectifs de politique gouvernementale à moyen terme, qui est *la réduction de la pauvreté à travers une croissance économique forte, durable et équitable*. Il s'articule autour de quatre axes prioritaires, concrétisés par un programme d'environ 150 mesures précises à court terme (dix-huit mois).

En septembre 2007, le gouvernement centrafricain a adopté solennellement le *document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour la période 2008-2010*. La vision du gouvernement centrafricain sur laquelle cette stratégie repose est la volonté affirmée du pays de bâtir une nation forte, unie et prospère répondant aux aspirations profondes à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance exprimées par les populations.

Afin de réduire sensiblement la pauvreté, la stratégie de réduction de la pauvreté retient les grands objectifs à long terme suivants: i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 grâce à une croissance forte, durable, équilibrée et équitable; ii) étendre l'accès aux services sociaux de base pour renforcer le capital humain; et iii) instaurer l'égalité entre les sexes, notamment dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015, et éliminer toutes les formes d'exclusion.

L'analyse de la pauvreté en RCA et les nombreuses consultations participatives réalisées auprès des populations et des partenaires de développement du pays ont conduit le Gouvernement à fonder la stratégie nationale de reconstruction et de réduction de la pauvreté sur les quatre grands piliers suivants:

#### **i) Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits**

Ce pilier repose sur les quatre axes stratégiques suivants: a) le renforcement des capacités humaines et matérielles des forces de défense et de sécurité, b) la réforme, restructuration, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité, c) la sécurité sous-régionale, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, d) le rétablissement et le développement de la confiance entre la population et les FDS.

#### **ii) Promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit**

Parmi les domaines d'intervention qui seront pris en compte, on peut mentionner: la promotion de la culture démocratique et de la paix, la restauration de l'État de droit,

l'amélioration de la fourniture de services publics de qualité, l'assainissement des finances publiques et la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

### iii) **Rebâtir et diversifier l'économie**

Ce pilier propose des interventions variées dans les secteurs suivants: le secteur routier et le transport fluvial et aérien, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, le secteur forestier, les mines, le tourisme et le secteur privé.

### iv) **Développer le capital humain**

Des interventions sont prévues dans les domaines de la santé, l'éducation et l'emploi.

Le DSRP, avec ses matrices, servira de base de travail au gouvernement dans son travail de coordination avec les bailleurs de fonds actifs en RCA.

Comme le DSP/PIN du 9<sup>e</sup> FED, le présent DSP/PIN de 2008-2013 tient entièrement compte des objectifs à moyen et long terme du gouvernement. Il convient de noter que des partenaires bilatéraux, notamment la France, continuent à l'heure actuelle à fournir des appuis considérables concernant l'objectif de renforcement de la sécurité. La CE apporte également une contribution importante à cet objectif en appuyant financièrement la FOMUC par l'intermédiaire de la facilité de paix pour l'Afrique.

## **2.4 ANALYSE DE LA VIABILITÉ DES POLITIQUES ACTUELLES ET DES DÉFIS À MOYEN TERME**

Le gouvernement centrafricain n'a pu effectivement commencer à formuler des politiques de développement que depuis le retour à l'ordre constitutionnel en mai 2005. Jusque-là, la coopération européenne se limitait à la continuation de quelques programmes à caractère social. Du fait que des bailleurs de fonds comme la Commission et les institutions de Bretton Woods n'ont commencé leur réengagement qu'en 2005, et de la précarité des ressources propres du pays, les moyens financiers disponibles pour mettre en œuvre les politiques/investissements souhaités restent très limités.

Un consensus existe entre le gouvernement et les partenaires en ce qui concerne la pertinence des axes prioritaires des politiques économiques et sociales. Cependant, les politiques proposées sont confrontées à un certain nombre de *défis communs*.

Aucune des mesures proposées ne pourra être mise en œuvre sans une amélioration de la *sécurité* dans tout le pays, conjuguée à un renforcement de l'*État de droit*, même si des améliorations ont été constatées depuis les conflits de 2002/2003. La fragilité de la sécurité freine la reprise des cultures de rente et raréfie les investissements nationaux et étrangers.

Par ailleurs, le *délabrement très avancé de l'hydrocentrale de Boali*, unique fournisseur public d'électricité de la capitale, Bangui, est une préoccupation particulière et immédiate. L'arrêt imminent de cette centrale signifierait la cessation brutale de toute la vie économique de la capitale et aurait des conséquences tragiques pour les conditions sanitaires (eau, hôpitaux, nourriture). La Chine devrait contribuer à la réhabilitation de la centrale.

Cependant, la *restauration de la sécurité et la consolidation de la paix* dépendent en partie de facteurs que le gouvernement et ses partenaires s'efforcent de contrôler pas. Les crises politico-militaires au Darfour et, plus récemment, au Tchad ont sévèrement perturbé l'équilibre dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest, où la présence de l'État n'est que très faible. La réforme globale des forces armées et de sécurité reste encore à faire.

Au niveau du second axe stratégique, le **renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit**, les défis sont également considérables. Des actions renforcées des bailleurs sont en cours pour améliorer la gouvernance économique et financière. Les arriérés de salaires des fonctionnaires, ainsi que l'absentéisme, le laxisme, et la corruption dans la fonction publique compromettent la viabilité des réformes. Il faut y ajouter la pratique de changements fréquents de personnel clé dans les services du ministère des finances et du budget, qui gêne la continuité et le développement d'une mémoire institutionnelle. Rétablir la rigueur dans tous les aspects de la gestion des finances publiques sera un élément clé pour les réformes à moyen terme.

En matière de **reconstruction et de diversification économique**, on note l'insuffisance du développement rural et de la revitalisation des cultures de rente et vivrières, pourtant facteurs clés pour le développement de ce pays principalement agricole. Pour que les recettes forestières et minières contribuent au développement du pays, une rigueur renforcée devra être de mise dans la gestion de ces secteurs.

La **reconstruction des infrastructures de base et des secteurs sociaux** est confrontée aux contraintes mentionnées ci-dessus: le manque de sécurité à l'intérieur du pays, le développement économique limité qui explique en partie les faibles recettes de l'État, la mauvaise gestion des finances publiques qui entraîne des arriérés de salaires et le manque quasi total d'investissements publics.

La réforme en cours de l'entretien routier est cependant en bonne voie. Le Fonds d'Entretien Routier (FER) et l'Office National du Matériel (ONM), forts de leurs nouveaux statuts, et dont les conseils d'administration sont désormais opérationnels, vont permettre de pérenniser les efforts de reconstruction des infrastructures routières en optimisant l'entretien et la réhabilitation du réseau.

Progressivement, les accès vers les villes secondaires ayant une certaine importance économique seront rétablis. La problématique de l'entretien des pistes rurales a également été confiée au FER et sera prise en compte dans le budget à partir de 2007.

Actuellement, un schéma directeur national des transports est en cours de préparation. Il permettra d'évaluer la politique sectorielle alors que de nombreux objectifs du PST2 (2<sup>e</sup> programme sectoriel des transports) restent à atteindre.

## CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE, COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE

Même si la coopération communautaire avec la RCA a été partiellement suspendue entre mars 2003 et juillet 2005, on note qu'au début 2007 les fonds prévus au titre du 9<sup>e</sup> FED (y compris les reliquats des FED antérieurs) sont presque entièrement engagés. Les principaux programmes financés sur le 9<sup>ème</sup> FED (infrastructure, santé) sont en cours de lancement. Leur mise en œuvre se poursuivra en grande partie sur la durée du 10<sup>ème</sup> FED.

Dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, le secteur unique de concentration était le transport et les infrastructures.

### 3.1.1 SECTEUR DE CONCENTRATION: TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

Après un long circuit d'instruction, compliqué davantage par la suspension de l'aide communautaire entre 2003 et 2005, un engagement global de 55 millions d'euros, de loin le plus grand projet du FED en RCA, a été effectué en 2006 pour le programme global *Secteur routier Appui institutionnel à l'entretien routier et au désenclavement du pays (SRAID)*. La priorité demeure la mise en place d'un système d'entretien routier efficace, ce qui justifie la programmation, dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, d'un nouveau projet *d'appui institutionnel à l'entretien routier* avec une composante spécifique pour la réalisation d'une partie de l'axe routier RCA – Cameroun: *l'aménagement de la route Bouar - Garoua Boulai*. Le projet prévoit le financement d'un premier tronçon, la partie la moins praticable, entre Bouar et Fambélé. Le tronçon Fambélé-Baboua est financé par la Banque Mondiale, tandis que le dernier tronçon entre Baboua et Garoua Boulai est financé par la Banque Africaine de Développement. Le début des travaux sur l'ensemble du tronçon est prévu en 2008.

L'aide communautaire joue un rôle important dans les efforts de *renforcement des capacités institutionnelles et de réforme du secteur routier*. Entre octobre 2003 et septembre 2006, un dispositif d'assistance technique résidente a été déployé sur financement du 8<sup>e</sup> FED au sein du ministère en charge de l'équipement en appui de différents services: le FER (Fonds d'entretien routier), la direction générale de l'équipement (programmation et contrôle), et l'ONM (Office national du matériel; gestion du parc). Cette assistance technique a notamment participé à la réforme institutionnelle de l'entretien routier et à la redynamisation des brigades routières disponibles. Le FER est devenu entre-temps un fonds de deuxième génération, ce qui implique une participation majoritaire du secteur privé et donc une meilleure transparence. Même si certains résultats ont été obtenus, un accompagnement inscrit dans la durée s'avère nécessaire. C'est pour cette raison qu'un nouveau programme d'appui institutionnel à l'entretien routier est en cours d'instruction, à hauteur de 7,5 millions d'euros, qui fait partie intégrante du programme global de 55 millions d'euros cité plus haut.

Il convient de noter qu'un chantier a été lancé et achevé fin 2006, qui a permis de tester en grandeur nature la qualité et la viabilité de cette réforme menée au niveau de l'entretien routier. La réhabilitation de la piste Bambari – Ippy – Bria, réalisée par l'ONM, et pour laquelle les fonds ont été gérés par le FER, peut être considérée comme un succès. Le chantier a été livré à temps, conformément aux prescriptions techniques. Au-delà de l'amélioration sensible des conditions de circulation sur cet axe important, il a permis de mettre les procédures à l'épreuve et de les améliorer.

Deux projets pour l'amélioration des infrastructures de la ville de Bangui sont engagés. Le projet de *réhabilitation du réseau de voirie de la ville de Bangui*, qui comprend la réhabilitation d'un maximum de cinq des principaux axes de circulation pour un montant de 7,53 millions d'euros.



Le projet de *travaux d'assainissement du quartier Galabadja (TAG)*, dont la convention de financement, dotée d'un budget de 5 millions d'euros, concerne la réhabilitation/construction - avec une forte participation de la population (approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO)) et des ONG locales - de voiries, des systèmes d'évacuation des eaux superficielles, d'équipements sociaux, ainsi que le désenclavement des quartiers concernés.

L'Agence française de développement (AFD) et la Commission européenne ont poursuivi conjointement leurs programmes respectifs d'investissement dans le transport fluvial. Le projet communautaire de *Renouvellement des équipements productifs pour le transport fluvial* est doté d'un montant de 4,5 millions d'euros. La réforme institutionnelle de ce secteur, préalable au lancement des projets d'investissement de l'AFD et du FED, a été réalisée.

En ce qui concerne la complémentarité des actions communautaires dans les domaines des transports et des infrastructures, le FED est de très loin le plus gros intervenant et, dans les faits, le seul, à l'exception des actions de l'AFD et du programme d'urgence de la Banque Mondiale au niveau du transport fluvial et des travaux d'assainissement à haute intensité de main-d'œuvre (AFD et BM). A noter que la BAD a lancé un programme de réhabilitation des systèmes d'eau potable dans les chef lieux de province de la RCA. La coordination entre bailleurs dans le domaine des infrastructures se fait dans le cadre des réunions organisées avec la Banque mondiale et le FMI lors de leurs missions sur place et les Nations unies et la France (AFD) qui sont représentées en RCA.

### 3.1.2 SOUTIEN MACROÉCONOMIQUE

Le 9<sup>e</sup> FED compte plusieurs *appuis budgétaires*. Le projet d'appui à la stabilisation économique de la RCA (ASERCA - 4 millions d'euros) soumis, en tant que «dividende de la paix», à une conditionnalité fort allégée, a été mis en œuvre au deuxième trimestre de 2006. Les ressources ont été utilisées par le Trésor pour le paiement des arriérés des salaires des fonctionnaires de l'État. Un deuxième programme d'appui budgétaire doté d'une enveloppe de 13,6 millions d'euros provenant des enveloppes A et B (voir 3.1.3) du 9<sup>e</sup> PIN, contribuera en 2007 et 2008 i) à alléger les arriérés de la RCA auprès de ses créanciers multilatéraux en vue de son prise en compte dans l'initiative PPTE, ii) à apurer les arriérés de l'État auprès des cotonculteurs dans les provinces afin de revitaliser ce secteur important, et iii) à apurer la dette sociale de l'État auprès des retraités et des salariés.

Au titre du programme d'appui à l'ajustement structurel (PAAS) III dans le cadre du 8<sup>e</sup> FED, des versements en 2001 et en 2004 à hauteur de 20 millions d'euros ont permis à l'État de s'acquitter d'une partie de ses obligations envers ses salariés et retraités, et des arriérés dus à la BEI. En 2005, des reliquats du projet ont été utilisés pour l'appui aux élections, ainsi qu'une opération d'entretien de la piste Bambari – Ippy – Bria.

Le PAAS III a également financé un volet d'*assistance technique pour le redressement des finances publiques*. Le projet a aussi soutenu en 2002 une *étude diagnostique* approfondie de la gestion des finances publiques sur laquelle s'est basée la Feuille de route pour le redressement des finances publiques adoptée par le nouveau gouvernement en novembre 2003. Dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, c'est le projet d'*appui à la réforme du ministère des finances et du budget* (AREMIF, 6 millions d'euros) qui reprend à partir de fin 2006 la mise en œuvre de la Feuille de route avec une intervention beaucoup plus massive d'assistance technique inscrite dans la durée. La durée étant un facteur de réussite, le 10<sup>e</sup> FED prévoit un accompagnement technique du ministère des finances pour contribuer à remédier aux faiblesses subsistantes de la gouvernance économique et financière du pays.

Le projet d'appui au troisième *recensement général de la population et de l'habitation* (RGPH), mis en œuvre par le FNUAP dans le cadre d'une convention de subvention à hauteur de 1,5 million d'euros, a permis, notamment, de produire d'importantes données sur la population centrafricaine et les collectivités locales, données largement reprises tout au long de ce document.

Le projet d'*appui à l'ordonnateur national* (1,99 million d'euros, financé au titre du 8<sup>e</sup> FED) a permis un déroulement souple et efficace de la coopération. Le projet a pris fin le 30 juin 2006. Un dispositif d'assistance intermédiaire commencera en novembre 2006, en attente d'un deuxième projet d'appui à l'ON de 2 millions d'euros, qui commencera en 2008. L'expérience du premier projet a démontré qu'au vu des défis institutionnels qui demeurent, une telle assistance inscrite dans la durée est essentielle pour le bon déroulement de la coopération.

Deux projets de *facilité de coopération technique* dotés d'un budget total de 4,4 millions d'euros ont été engagés dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED. Cet instrument s'est avéré particulièrement utile pour de petites actions (AT, mais aussi séminaires et formations) et des études rapides et ciblées, comme dans les finances publiques, les transports et les infrastructures et en vue de la programmation 10<sup>e</sup> FED. Une enveloppe importante est réservée à la préparation du 10<sup>e</sup> FED.

### **3.1.3 PROJETS ET PROGRAMMES HORS SECTEURS DE CONCENTRATION, Y COMPRIS LES ACTEURS NON ÉTATIQUES**

Suite à la suspension partielle de l'aide communautaire en mars 2003, la Communauté a commencé à soutenir le retour du pays à l'ordre constitutionnel, dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, grâce à un appui au *processus électoral* à hauteur de près de 3,5 millions d'euros (confié au PNUD), auxquels sont venus s'ajouter 1 million d'euros au titre des reliquats des PAAS II et III. Ces interventions ont été complétées par l'appui logistique de la France à la consolidation du processus électoral. L'UE a de ce fait financé plus de 80 % du processus électoral, contribuant ainsi au succès de cette opération.

Un *programme d'appui au secteur de la santé* du 8<sup>e</sup> FED a été doté d'une enveloppe de 13,35 millions d'euros. Ce projet visait à intervenir au niveau périphérique dans huit districts sanitaires afin d'améliorer l'accès à des soins de santé primaire de qualité et au niveau central dans les domaines de la planification, de la gestion, de l'accès au médicament et de la lutte contre la maladie. Les résultats du projet ont été mitigés. Un *nouveau programme «Santé» mis sur pied au titre du 9<sup>e</sup> FED* à hauteur de 9,5 millions d'euros, tire les enseignements du précédent et développe une approche novatrice de contractualisation basée sur l'achat de performances. Les défis demeurent énormes dans le domaine de la santé (voir aussi le chapitre 2.1.3), les appuis communautaires seront poursuivis .

L'accès aux ressources du FED (voir le chapitre 2.1.3 pour les lignes budgétaires) par les *acteurs non étatiques* a été amélioré, notamment par la mise en place dans le cadre du 8<sup>e</sup> FED de deux programmes de *microréalisations* qui ont privilégié les ONG nationales. Le recours aux ONG internationales demeure néanmoins nécessaire en raison de la faiblesse organisationnelle et financière des organisations de la société civile centrafricaine. Au titre du *programme de microréalisations à Bangui* (2 millions d'euros), des ONG européennes ont mis en œuvre de 2001 à 2004, respectivement, un programme d'assainissement dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Bangui et un programme d'accès aux activités génératrices de revenus pour les personnes handicapées de la ville. Un engagement plus fort des autorités municipales reste indispensable pour assurer la pérennisation de ce type de projet. Le *«Programme pluriannuel de microréalisations en RCA»* (PMR - 4,15 millions d'euros) vise à augmenter les revenus de la population par une meilleure exploitation des ressources existantes dans quatre préfectures. À ce titre, il est un des maillons essentiels dans l'approche communautaire

vis-à-vis des acteurs non étatiques. Ce projet vise i) la production et la commercialisation de productions locales et ii) l'accès aux services sociaux de base.

Compte tenu du tissu socio-économique du pays et de la faible présence de l'État sur une grande partie du territoire, il est à prévoir que les acteurs non étatiques continueront à jouer un rôle très important dans la fourniture des services de base, la prévention de conflits au niveau local, le suivi des droits de l'homme, etc. On en déduit que le renforcement de leur capacités reste d'actualité et doit être un point central des interventions communautaires, dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED et des autres instruments financiers de la Commission européenne. Cependant, il faudra dans un premier temps continuer, là où c'est nécessaire, l'accompagnement (organisationnel, financier, etc.) des ONG nationales par des ONG internationales.

#### **3.1.4 UTILISATION DE L'ENVELOPPE B**

L'enveloppe B, diminuée de 10 millions d'euros lors de la revue à mi-parcours en 2004, a été utilisée dans son intégralité. Elle a financé entre 2003 et 2005 deux *projets d'urgence sanitaire* gérés par ECHO dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Ensuite, un projet *d'appui aux enfants en difficulté* d'un montant de 1,9 million d'euros a démarré fin 2006. Ce projet s'appuie sur les structures existantes en matière de protection de l'enfance dans trois préfectures de l'arrière-pays. L'objectif est d'encadrer les jeunes désœuvrés pour réduire le risque qu'ils deviennent un facteur d'instabilité dans les années à venir.

Un montant de 4,4 millions d'euros au titre du **FLEX 2003**, ainsi qu'un montant de 1,6 million d'euros pour **allègement de la dette multilatérale**, ont été mobilisés. Ces sommes ont été intégrées au programme RAMICA. La partie mobilisée sur l'enveloppe B permettra de contribuer à l'apurement des arriérés et des dettes intérieures et extérieures du pays dans le cadre de l'exercice PPTTE (voir 3.1.1 - Soutien macroéconomique)

Même si les recours à l'enveloppe B pour des raisons humanitaires ont été limités, on constate qu'il est important de disposer de réserves pour les cas non programmables. Au vu de l'instabilité à l'intérieur comme à l'extérieur du pays (voir chapitre 2.1.1) et de la pauvreté déjà extrême de la population, il demeurera important de prévoir une réserve suffisamment grande pour faire face aux nouvelles urgences humanitaires dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED.

#### **3.1.5 AUTRES INSTRUMENTS**

##### ***Facilité pour la paix en Afrique (APF)***

Depuis 2004, l'APF a appuyé quatre opérations de la **Force multinationale de la CEMAC – FOMUC** à hauteur de 23,4 millions d'euros dans le but de contribuer à la restauration et au maintien de la paix en République centrafricaine, entre autres en contrôlant des points sensibles ou infrastructures vitales; en contribuant à la défense de la ville de Bangui et des autres villes principales avec une priorité donnée à Bria, Bozoum et Kaga-Bandoro; et au rétablissement de la liberté de circulation sur les principaux axes. L'évaluation à mi-parcours de l'APF a souligné la capacité de la FOMUC à remplir ses objectifs et à mettre en œuvre ses activités opérationnelles en collaboration avec les forces nationales de sécurité. L'évaluation a aussi noté que l'opération de la FOMUC a été fondamentale pour la stabilisation et le retour de la paix à Bangui et dans les villes de Bozoum et Bria, constat partagé par l'ensemble des observateurs sur le terrain. La population attribue la reprise progressive des activités économiques dans ces deux villes à la sécurité renforcée grâce à la présence de la FOMUC sur place. C'est aussi le cas à Kaga-Bandoro.

##### ***Lignes budgétaires thématiques***

Les **lignes budgétaires thématiques** de la Commission européenne ont été largement utilisées en RCA et permettent de mobiliser les acteurs non étatiques. La nécessité de donner un rôle

plus important aux acteurs non étatiques dans la mise en œuvre de la coopération a déjà été soulignée dans le chapitre 3.1.3 ci-dessus et ressort aussi d'une évaluation de l'intérêt des lignes budgétaires en Centrafrique.

Dans le cadre des appels à propositions 2005 et 2006 de la ligne budgétaire thématique *coopération décentralisée* (CDC 121-690 et CD 123-642), huit contrats de subventions sont en cours, et cinq en instruction. Toutes les interventions sur cette ligne budgétaire mettent l'accent sur le développement de réseaux et le renforcement des capacités de la société civile. Ces acteurs locaux sont présents dans des domaines variés comme les droits de l'homme, les radios communautaires, l'élevage, l'éducation, la microfinance, etc.

Dans le cadre de la ligne budgétaire «*Cofinancement des ONG*», trois interventions sont en cours actuellement. Elles concernent le développement intégré de la zone rurale de la sous-préfecture de M'Baïki, le renforcement des capacités de huit ONG locales en RCA et un appui à la résolution des conflits d'utilisation de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou. Un projet pour la fourniture d'eau potable aux villages s'est achevé en 2005.

Dans le cadre de la ligne budgétaire *Démocratie et droits de l'homme*, le projet «Renforcement des actions de lutte contre la discrimination de la minorité pygmée Aka en République centrafricaine et valorisation de son identité socioculturelle» (DDH/2003/31891) est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2006. Les résultats sont plutôt concluants, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des leaders pygmées à leurs droits, la scolarisation des enfants dans les écoles villageoises et la diffusion de la culture pygmée via un centre culturel.

Dans le cadre de la ligne budgétaire *Lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/SIDA, paludisme et tuberculose)*, le projet «Développement et renforcement du réseau des centres de traitement ambulatoire (CTA) pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH» est fonctionnel depuis mi-2006 en RCA. Dorénavant, le CTA de Bangui est le centre national de référence pour la qualité de la prise en charge intégrée des personnes vivant avec le VIH en RCA.

Dans le cadre de la *Facilité Eau*, deux projets dotés d'une enveloppe totale de 2,47 millions d'euros sont en phase de démarrage. Il s'agit de projets mis en œuvre par l'UNICEF pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les régions de l'Ouham-Pendé, Nana Gribizi et Dékoa d'une part, et du projet de la Croix-Rouge française pour des actions d'approvisionnement en eau potable dans la Kémo d'autre part. Des actions de sensibilisation à l'hygiène sont prévues, ainsi que le renforcement des capacités nationales et régionales. Par ailleurs, un processus d'appui à un dialogue national sur l'eau et l'assainissement a été initié par une expertise financée dans le cadre de l'Initiative européenne de l'Eau.

L'appel à propositions pour la *Facilité Énergie* s'est terminé en octobre 2006. Le comité d'évaluation de la facilité Énergie a accepté en août 2007 un projet régional présenté par la CEMAC et le bureau d'études IED (électrification en zone périurbaine, cinq pays de la CEMAC, 20 millions d'euros). Le projet devrait démarrer en 2008.

### *Stabex et FLEX*

Les reliquats du *Stabex Bois 1996* ont été employés pour plusieurs actions liées au développement du secteur forestier. Celles-ci incluent la réhabilitation, à partir de novembre 2006, après un long processus d'instruction, de la *route Berberati – Nola – Bayanga*, axe important pour le secteur forestier. Le Stabex Bois finance également deux projets environnementaux. L'un est le *Centre des données forestières*, qui vise à permettre à la direction générale des eaux et forêts de mieux gérer les données relatives à la gestion forestière, en particulier pour attribuer les permis forestiers, suivre l'aménagement,

l'exploitation forestière ainsi que pour définir la fiscalité forestière. Des formations des agents de l'État pour l'exploitation des possibilités offertes par le Centre sont aussi en cours. Un deuxième projet dans le domaine environnemental est la *Formation professionnelle à la filière forestière*, un projet d'appui au secteur privé d'une durée de deux ans.

Un montant de 4,4 millions d'euros a été mobilisé en 2006 sur l'enveloppe B du 9<sup>e</sup> PIN au titre du *FLEX 2003* et pourrait être ajouté à l'enveloppe du projet Réduction des arriérés multilatéraux et intérieurs de la RCA (RAMICA) (voir aussi 3.1.3 Utilisation de l'enveloppe B).

#### *Autres*

Le *Fonds mondial* finance deux projets de lutte contre le VIH/SIDA, un projet de lutte contre la tuberculose et un projet de lutte contre le paludisme. Avec un budget de 63,8 millions de dollars (USD), le Fonds mondial est actuellement le plus gros bailleur de fonds dans le secteur de la santé en RCA.

Les interventions d'*ECHO* ont été mentionnées dans le chapitre 3.1.4 – Utilisation de l'enveloppe B.

### **3.1.6 ENSEIGNEMENTS TIRES DES EVALUATIONS ANTERIEURES**

Compte tenu de la suspension partielle de l'aide en 2003 conformément à l'article 96 de l'accord de Cotonou, peu d'évaluations significatives ont été élaborées.

Cependant, l'analyse des quelques projets de type «social» qui ont été maintenus, en particulier à l'intérieur du pays, permet d'aboutir aux conclusions suivantes:

- l'absence totale de représentation des services tant déconcentrés que décentralisés de l'État à l'intérieur du territoire;
- la persistance d'une chaîne de décision pas ou peu structurée au sein des ministères techniques;
- une faible coordination entre les rares bailleurs de fonds présents à l'intérieur du pays.

En revanche, on note l'attente et la disponibilité des populations pour mettre en œuvre rapidement une stratégie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base.

### **3.2 INFORMATION SUR LES PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES ET DES AUTRES DONATEURS (COMPLÉMENTARITÉ)**

La communauté internationale financière est relativement peu présente en Centrafrique. Le seul État membre européen représenté au niveau des ambassades est la France.

Les autres grands bailleurs bilatéraux comme les États-Unis n'entretiennent qu'une coopération symbolique, comme le fait pour l'instant le Japon, qui a cessé sa coopération (surtout en infrastructures) suite aux troubles politico-militaires en 2003. Ce dernier aurait cependant l'intention de reprendre ses activités avec, dans un premier temps, la réhabilitation de onze écoles à Bangui, puis éventuellement une intervention sur la route Bangui – Garoua Boulaï. La Chine, en revanche, est active dans les domaines des appuis budgétaires, la construction d'un nouveau stade de sport à Bangui (terminé en 2006), la coopération en matière de santé publique et la formation agricole à travers deux fermes pilotes. Les agences onusiennes sont surtout actives dans les domaines sociaux (santé, enfants, démobilisation), les projets étant financés par des fonds propres comme par des apports extérieurs.

La matrice des bailleurs de fonds de l'annexe 2 donne des détails sur les interventions des différents acteurs. Il en ressort que le Fonds européen de développement reste le premier acteur dans le pays, avec la France en seconde position de par son aide bilatérale, ce qui fait

de l'UE l'intervenant de très loin le plus important en Centrafrique. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement ont, jusqu'en 2006, maintenu une coopération minimale en raison des faibles performances du pays et des arriérés. Cependant, un réengagement de la communauté financière internationale est en cours, moyennant entre autres des efforts pour l'apurement des arriérés auprès de cette dernière (essentiellement la BM, la BAD et la BEI).

La Banque mondiale maintient une présence permanente sur le terrain avec un économiste résident gérant des programmes LICUS (Low Income Country Under Stress), qui consistent en une série d'actions ponctuelles d'assistance technique dans les domaines de l'économie et des finances publiques. Un représentant résident avec mandat régional et siégeant à Bangui est présent depuis 2007. Le réengagement de la Banque mondiale date de novembre 2006. Une stratégie intérimaire BAD/BM pour la période 2007-2008 a été approuvée par la Banque mondiale en janvier 2007. La nouvelle stratégie soutient la relance économique et le renforcement de la gouvernance du secteur public, ainsi que le développement humain, un accent particulier étant mis sur les pauvres. Conformément à cette stratégie, la Banque mondiale a approuvé deux projets additionnels en février 2007, destinés à produire des effets visibles pour les populations et à renforcer la gouvernance technique. Cela comprend un projet de réhabilitation urbaine d'un montant de 18 millions USD et un projet d'appui au transit et commerce régional de 24 millions USD. Un projet HIV/SIDA de 17 millions USD a également été lancé, ainsi qu'un projet LICUS.

Les secteurs où plusieurs intervenants sont présents et se concertent régulièrement sont la santé, les transports/infrastructures et les finances publiques. Il s'agit de trois domaines où le FED intervient de manière importante. Vu le fait que, pour la plupart des secteurs, les besoins du pays sont très loin d'être couverts, il n'existe pas de problèmes de chevauchement entre les interventions des acteurs. L'augmentation récente de l'assistance technique dans le domaine des finances publiques a entraîné un renforcement de la coordination. Parallèlement, il convient de noter l'existence de synergies particulièrement fructueuses dans ce dernier secteur (Commission, coopération française et institutions financières internationales), ainsi que dans le transport fluvial (Commission et AFD). En général, La coordination en général entre la Commission européenne et les autres bailleurs est excellente et se déroule de manière permanente et souvent informelle, compte tenu du nombre restreint des acteurs. L'engagement du gouvernement dans cette tâche de coordination doit être renforcé.

Dans la mesure où le DSRP a seulement été finalisé en septembre 2007, la communauté internationale s'est basée sur la déclaration de politique générale du gouvernement d'août 2005 et le *Document cadre de politique économique et sociale 2006-2008 (DCPES)*. En raison de la faible présence d'acteurs du développement en RCA, les projets ne sont pas redondants. Sous l'impulsion de la Banque mondiale, le gouvernement est en train de préparer une matrice d'actions prioritaires qui servira de base pour la coopération future (voir aussi le chapitre 2.3).

### 3.3 AUTRES POLITIQUES DE LA CE

La RCA n'est concernée que par quelques-unes des politiques européennes autres que le développement.

La RCA est un des pays bénéficiaires de la *politique d'appui à la paix* de l'UE en Afrique. La Facilité de paix pour l'Afrique a financé depuis 2004 quatre opérations de la Force multinationale de la CEMAC – FOMUC à hauteur de 23,4 millions d'euros dans le but de contribuer à la restauration et au maintien de la paix en République centrafricaine (voir le chapitre 3.1.5).



En tant qu'exportateur de diamants, la RCA participe au *processus de Kimberley*. Il convient de constater qu'il reste des étapes importantes à franchir en ce qui concerne la mise en œuvre des règles de ce processus, comme cela a été soulevé dans le chapitre 2.1.2 -Situation économique et commerciale.

En ce qui concerne la *promotion du commerce et l'intégration du pays dans l'économie mondiale*, la Commission assure un appui à la CEMAC et négocie un Accord de Partenariat Economique avec la région. Ces négociations se déroulent au niveau de l'Afrique centrale (pays CEMAC, São Tomé e Príncipe, et RDC) et sont appuyées par le programme indicatif régional du FED.

Les *migrations* entre la RCA et l'Europe ainsi qu'entre la RCA et ses pays voisins (sauf les mouvements saisonniers de bergers de bétail) n'ont qu'une ampleur limitée, comme le montre l'annexe 4.

### **3.4 DESCRIPTION DU DIALOGUE POLITIQUE AVEC LE PAYS PARTENAIRE**

Après le coup d'État du 15 mars 2003, l'UE avait suspendu partiellement la coopération dans le cadre du FED, qui est redevenue pleine et entière le 1<sup>er</sup> juillet 2005, après l'aboutissement heureux du retour à l'ordre constitutionnel du pays. Il est à noter que des consultations permanentes ont eu lieu entre l'UE (Présidence représentée par la France et Commission européenne) et les dirigeants de la classe politique, dialogue qui se poursuit.

Lors des visites régulières auprès du chef de l'État, la Délégation émet constamment le vœu que des mesures phares soient adoptées en matière de bonne gouvernance économique, de droits de l'homme, et de lutte contre la corruption. Des démarches communes ont d'ailleurs été engagées sur ces thèmes avec l'ambassade de France et la représentation américaine. Les autorités politiques du pays se disent préoccupées par ces sujets mais on constate que les évolutions dans ces domaines sont lentes et peu visibles. Dans le domaine des droits de l'homme, les partenaires notent une réticence de la part des autorités en ce qui concerne les sanctions des dérapages violents des forces armées. Cependant, avec la nomination d'un nouveau chef d'état-major des armées début juillet 2006, les sanctions disciplinaires ont augmenté et l'objectif visant à rétablir l'ordre et la discipline au sein de ce corps semble être une perspective raisonnable.

Les échanges et parfois les divergences de vues passées entre l'UE et la RCA en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie basée sur l'État de droit et une gestion transparente et responsable des affaires publiques soulignent qu'il importe de renforcer le dialogue politique, de le formaliser et de le structurer davantage, en fournissant des indications clairement définies, de façon à ce qu'il soit constructif. L'article 8 de l'Accord de Cotonou en fournit les modalités.

### **3.5 DESCRIPTION DE L'ÉTAT DU PARTENARIAT AVEC LE PAYS BÉNÉFICIAIRE ET DES PROGRÈS DANS LE PROCESSUS D'HARMONISATION**

Suite à l'interruption de la coopération communautaire entre mars 2003 et juillet 2005, le partenariat entre la Communauté et la RCA vient de se redémarrer. Il est dès lors encore trop tôt pour parler d'un processus d'harmonisation entre la RCA et ses bailleurs de fonds dans le cadre de la Déclaration de Paris. En Septembre 2007 le Gouvernement de la République Centrafricaine a souscrit à la Déclaration de Paris. Une première enquête à ce sujet en 2008 permet d'apprécier la perception et l'application par les parties.. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre épouse les principes de cette Déclaration. Le pays étant en situation d'après-crise avec les capacités institutionnelles qui en découlent, la planification économique à

moyen terme est en train de renaître avec le *Document cadre de politique économique et sociale* (DCPES) qui constitue une première ébauche de plan d'actions sur trois ans (2006-2008) et le *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2008-2010)* dans lesquels le gouvernement associe davantage les bailleurs de fonds présents sur le terrain. Ce plan reprend d'ailleurs entre autres les éléments clés du *Plan d'action de redressement des finances publiques* adopté par le gouvernement en novembre 2003, dont la mise en œuvre et le suivi n'ont été que très partiels.

Il en est de même pour l'harmonisation des procédures. La mise en œuvre de la coopération ne se sert des procédures du pays que dans le cas d'appui budgétaire où les fonds décaissés au Trésor sont ensuite utilisés selon les modalités de la législation nationale. Les faiblesses du cadre juridique et des capacités de l'État font que la plupart des actions de coopération avec le pays se déroulent sous forme de projets FED. Le budget national ne se prépare qu'au dernier moment; la loi de finances 2006 était en fait la première depuis plusieurs années à être approuvée par l'Assemblée nationale *avant* son année d'application (le 31 décembre 2005). Cela explique qu'il est parfois compliqué d'inscrire les cycles de programmation multi-annuels des bailleurs de fonds dans les actions prévues par le gouvernement. Ces actions dépendent d'ailleurs très souvent des interventions programmées par les donateurs.

Ceci étant dit, compte tenu du retour progressif depuis fin 2006 des bailleurs de fonds en RCA, et vu l'ampleur des besoins du pays dans sa phase de reconstruction, on note l'importance croissante qui est accordée par les bailleurs actifs sur le terrain à la concertation et la recherche de synergies (y inclus des cofinancements) en de complémentarités dans leurs interventions.



## CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE

### 4.1 LES PRIORITES DE LA COOPERATION

L'objectif global de la coopération de la Commission européenne est la *diminution de la pauvreté*, conformément aux objectifs du développement du millénaire et à la stratégie du gouvernement centrafricain. La République centrafricaine doit être considérée de facto comme un pays en sortie de crise et avoir une réponse appropriée lui permettant de sortir de la fragilité de sa situation. Dans ce contexte, afin de tendre vers ces objectifs du millénaire, la coopération visera plus directement les populations les plus défavorisées et s'efforcera de leur faciliter l'accès aux services sociaux de base et l'exercice de leurs activités économiques, et ce dans des conditions de sécurité améliorées.

Les populations concernées étant concentrées à l'intérieur du pays autour de centres urbains secondaires, la coopération de la CE s'orientera vers des *pôles de développement* et poursuivra deux stratégies globales: la première sera la concentration géographique des moyens et actions et la seconde la restauration des outils de l'État par son appropriation finale des systèmes de justice, santé et éducation, administration civile et communication.

Le choix d'une intervention ciblée géographiquement mais multisectorielle se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, compte tenu de la limitation des moyens au regard des enjeux de développement du pays, une concentration des moyens disponibles sur des zones spécifiques permettra d'augmenter l'efficacité de l'aide en évitant une déperdition des efforts et des résultats dans une dilution trop importante des ressources.

Par ailleurs, l'approche systémique proposée dans la présente stratégie constitue une réponse à la situation particulière d'un pays sortant d'une série de crises politiques et humanitaires majeures, qui classe le pays dans la catégorie «fragile». En effet, les périodes de conflit qui ont frappé le pays ces dernières années l'ont rendu exsangue et délabré aussi bien dans sa structure formelle que matérielle. La République centrafricaine a été minée par une pauvreté accrue, une dégradation de ses services sociaux et de ses infrastructures de base, ainsi que par l'affaiblissement de ses institutions politiques et économiques. Dès lors, les actions permettant le renforcement du capital humain (tant le savoir que la santé), la promotion de l'activité économique et la restauration de l'État de droit dans des conditions de sécurité demeurent prioritaires. L'interdépendance de ces notions plaide pour des interventions conjointes. En effet, promouvoir une éducation minimale et une santé de base permettant aux individus de choisir leur vie et encourager des activités économiques génératrices de revenus (développement durable) ne peut se faire que dans un environnement garantissant la sécurité, la justice et le respect des personnes.

Enfin, l'appui au désenclavement interne et régional du pays trouve sa justification dans la nécessité de permettre une circulation minimale des hommes et des marchandises dans le pays. L'enclavement de la RCA est particulièrement marqué, car elle ne dispose d'aucun débouché direct maritime. Un programme de réseau routier intégrateur de la sous région qui comprend le principal axe routier de désenclavement extérieur du pays est en cours de réalisation avec un financement multi-bailleurs, dont la CE. La communauté internationale, de retour en Centrafrique, se préoccupe de cette question et en a fait une priorité, notamment pour achever le tronçon routier manquant entre Bouar et Garoua Boulai. Par ailleurs, à l'intérieur même de ses frontières, les échanges terrestres interurbains indispensables à l'économie mais aussi à la cohésion nationale sont précaires, compte tenu de l'état particulièrement dégradé des pistes. Ainsi, des actions fortes dans ce sens doivent être

envisagées pour permettre un meilleur approvisionnement du territoire, mais également un renforcement des échanges par la réduction des coûts de transports et la facilitation de l'accès à de nouveaux marchés.

L'ensemble de ces actions ne peuvent toutefois être considérées sans la restauration des outils de l'État (tant au niveau central que de ses services déconcentrés) par son appropriation finale des systèmes de justice, de santé et d'éducation, d'administration civile et de communication.

Cette approche basée sur la déconcentration de l'État et de ses prérogatives, a comme corollaire indispensable bien qu'apparemment paradoxal, le renforcement de ses capacités et de son expertise au niveau central. C'est donc sur ces deux axes que les efforts d'amélioration de la gouvernance administrative, économique et sociale seront développés. Ce type de développement devrait permettre à terme à la RCA de s'approprier le redémarrage économique et social de sa population mais avec l'obligation d'assurer géographiquement l'espace de sécurité nécessaire à un développement et un retour de la confiance de cette population vers les institutions régaliennes.

Bien entendu, cette nouvelle approche apportera au pays un ferment de sécurité humaine indéniable. Cependant, un raffermissement des systèmes de sécurité existant par des réformes appropriées, dont certaines sont déjà en cours, seront incontournables pour que cette nouvelle approche réussisse. Une réflexion commune avec les autorités, sous couvert de l'article 8 de la convention de Cotonou sur la réforme des systèmes de sécurité, devra être menée dans le cadre de la gouvernance démocratique, en concertation également avec les autres bailleurs de fonds.

En application de ce qui précède, le programme indicatif du 10<sup>e</sup> FED se concentrera dans *deux secteurs*:

- a) la *gouvernance démocratique* d'une part, en redynamisant et modernisant la gestion étatique déconcentrée des services de base auprès de ses populations avec, en particulier, une amélioration des services sociaux de base (santé, éducation de base, justice, eau, communication, administration civile, etc.);
- b) les *infrastructures et le désenclavement* d'autre part, dans la continuité du 9<sup>e</sup> FED, avec l'amélioration des pistes et axes routiers interurbains, un appui à la politique de désenclavement routier en général et un appui à la réhabilitation d'infrastructures urbaines, conforté par des apports techniques et financiers au niveau des structures centrales.

Le secteur "transports et infrastructures" qui représentait plus de 70% du PIN 9<sup>ème</sup> FED est maintenu dans le 10<sup>ème</sup> FED comme deuxième secteur de concentration avec un volume financier inférieur. Ce choix, proposé par le gouvernement, se base notamment sur la confirmation du financement d'autres bailleurs de fonds sur l'axe Bangui-Douala. Comme signalé ci-dessus, la stratégie du 10<sup>ème</sup> FED est plutôt orientée vers un appui au désenclavement intérieur du pays et sur des projets de réhabilitation d'infrastructures urbaines. Il est aussi à signaler que la pleine exécution des projets financés par le 9<sup>ème</sup> FED aura lieu en 2008 et 2009.

Certains outils traditionnels de la coopération seront maintenus. Ils devront apporter leur contribution aux secteurs de concentration afin de contribuer aux résultats, mais pourront être adaptés au gré des revues périodiques du programme indicatif national selon la réponse à apporter à ce moment-là. Il s'agit principalement de microréalisations qui, ayant déjà

démontré leur intérêt en milieu rural en RCA, devront soutenir et compléter l'approche choisie de «pôles de développement».

Par ailleurs, l'*appui budgétaire* constitue également un outil pour pouvoir continuer à soutenir le processus de réforme des finances publiques et de stabilisation macroéconomique. À ce titre, une action résolue (en coordination avec d'autres bailleurs) visant le renforcement de la capacité de gestion des finances publiques de l'État est en cours et méritera d'être appuyée pendant la prochaine période de programmation.

Compte tenu du retour progressif des bailleurs de fonds en RCA depuis fin 2006, et vu l'ampleur des besoins du pays dans sa phase de reconstruction, il sera accordé une grande importance à la coordination de la programmation et de la mise en œuvre des interventions financées par les différents bailleurs de fonds présents dans le pays, tant dans leurs interventions individuelles que conjointes. A cet effet, il est important de développer un cadre approprié permettant de renforcer la cohérence des approches, et de favoriser le dialogue avec les Autorités en vue d'une plus grande appropriation et mise en place équilibrée des actions quant à leur substance (contenu, mode d'organisation et appuis institutionnels) et à leur composante matérielle (construction/ équipement/moyens de fonctionnement).

#### **4.2 PREMIER SECTEUR DE CONCENTRATION: GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET RÉHABILITATION.**

Les objectifs de ce premier secteur de concentration viseront a) à restaurer les services sociaux de base pour la population concernée, b) à restaurer des conditions de sécurité c) à restaurer l'autorité de l'État dans l'exercice de ses pouvoirs mais aussi de ses obligations et d) à répondre à des besoins économiques/environnementaux spécifiques.

- a. *Restaurer les services sociaux.* Il s'agira de permettre un service de *santé* minimum en fonction des structures existantes et des types de carences observées. L'opérationnalité de ces structures devra être assurée tant en termes de construction qu'en termes de fonctionnement. Le budget de l'État sera appuyé par une politique adéquate de rémunération des prestations. Il en va de même pour l'*éducation*, qui se concentrera sur l'éducation primaire, avec cependant un rayonnement plus important dans la périphérie des pôles de développement. L'approvisionnement en *eau potable* fera partie des préoccupations prioritaires et sera sécurisé par une politique proactive d'assainissement.
- b. *Restaurer des conditions de sécurité.* Il s'agira de permettre aux services/professions de *justice* et aux tribunaux d'exercer leurs activités dans des conditions acceptables. Comme pour les services sociaux, les structures existantes devront être restaurées et le budget étatique assuré pour le bon fonctionnement de ce secteur. Dans certains cas, un appui à des services régaliens de l'État (prisons, appui juridique, police) pourra être envisagé. Ces conditions de sécurité ne pourront être garanties sans un engagement ferme des forces concernées (FACA, gendarmerie, police et autres) à soutenir cette politique.
- c. *Restaurer l'autorité de l'État.* Dans le cadre de cette approche, les *services civils déconcentrés* (préfecture, mairie, impôts, etc.) de l'État devront être restaurés/renforcés. Une modernisation administrative s'imposera et permettra une gestion plus transparente des fonctions régaliennes de l'État au niveau local. En revanche, un service déconcentré ne pouvant être performant que si les *organes centraux* le sont aussi, un appui fort (en matière d'assistance technique notamment) sera maintenu pendant ce FED, en concertation avec les autres bailleurs de fonds. Le

secteur de la gestion des finances publiques restera prioritaire. De plus, une déconcentration ne peut réussir sans un système de *communication* effectif et performant. Sans cet outil, la déconcentration restera infructueuse.

- d. **Restaurer la production économique.** La viabilité des pôles de développement ne pourra se faire sans un développement des activités économiques environnantes. Outre l'élévation du niveau de vie des populations, cela devrait permettre une augmentation significative des produits vivriers au niveau du pays, ainsi que des productions de rente (agricoles ou autres). Pour ce faire, un ou plusieurs programmes de *microréalisations* sont prévus afin d'inciter les populations rurales à s'engager dans toute forme de production, de stockage et de commercialisation. La dynamisation de cette société rurale est indispensable pour consolider et canaliser les énergies villageoises, éléments moteurs du redémarrage socio-économique du pays tout entier. Ces programmes seront des éléments complémentaires à la concentration des moyens sur les pôles de développement.

#### 4.3 SECOND SECTEUR DE CONCENTRATION: INFRASTRUCTURES ET DESENCLAVEMENT

Les objectifs de ce second secteur de concentration viseront à :

- a) maintenir et à réhabiliter les infrastructures existantes, en particulier à l'intérieur de la RCA, b) développer le transport fluvial c) réhabiliter les infrastructures collectives urbaines.

**a. Maintenir et réhabiliter les infrastructures existantes, en particulier à l'intérieur de la RCA.** Il s'agira de poursuivre la politique sectorielle initiée lors des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> FED au niveau de l'appui au service d'entretien routier. L'AT fournie devra poursuivre son appui aux efforts de connaissance et de suivi de l'état du réseau. L'assistance sera basée sur une programmation finalisée par le ministère de l'équipement, et en cohérence avec la politique sectorielle des transports. Le programme finalisé par le ministère comprendra les axes vitaux pour les pôles de développement retenus, ainsi que les pistes rurales irriguant les zones économiques à revitaliser. Il s'agira d'un désenclavement interne des zones de production indispensable au redémarrage économique et social du pays. Pour ce dernier point, les modalités de coordination avec le ministère du développement rural seront approfondies et optimisées. La mise en place d'une réelle politique de cantonnement décentralisée sera soutenue par le programme.

**b. Développer le transport fluvial :** il s'agira d'apporter un appui additionnel à l'axe de désenclavement fluvial dans le prolongement des actions menées par les précédents FED et de celles prévues par le programme indicatif régional. En fonction des nécessités et des réponses déjà apportées, le balisage, l'aménagement des berges ou d'autres actions (y compris en moyens de transports ou manutention) pourront être pris en charge par le programme. Cet axe est un corridor de développement prioritaire du schéma intégrateur régional des transports et cette action contribue aussi au désenclavement régional du pays et des échanges avec la RDC.

**c. Réhabiliter les infrastructures collectives urbaines:** il s'agira de poursuivre les efforts des projets comme de l'assainissement et des voiries en termes d'appui au développement urbain, tout en donnant au projet une dimension nécessaire d'appui institutionnel, en vue d'assurer la maintenance et l'entretien des infrastructures. Les modalités d'intervention seront considérées dans le prolongement des actions du 9<sup>ème</sup> FED et en complémentarité des actions prises par les autres bailleurs de fonds présents, notamment l'AfD, la Banque Mondiale et la Banque Africaine.

#### 4.4 APPUI BUDGÉTAIRE

Un montant de 34 millions, soit 24,8% du PIN sera en outre réservé à une enveloppe d'*appui budgétaire* pour pouvoir continuer à assister le gouvernement centrafricain dans ses efforts de stabilisation macroéconomique, de réforme des finances publiques, y inclus le renforcement des capacités statistiques du pays.

Au-delà du fait que l'outil de l'appui budgétaire est la meilleure façon d'atteindre l'alignement et l'appropriation souhaités dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, dans un pays dans la situation financière de la République centrafricaine, il constitue, lorsque c'est possible, un des facteurs principaux de stabilisation et, dès lors, de consolidation de la paix. Par conséquent, les processus de réhabilitation et de stabilisation étant des processus à long terme et le contexte macro-économique ne permettant pas de prévoir une rapide augmentation des ressources propres du pays et des recettes fiscales de l'État, il paraît indispensable de maintenir un appui budgétaire pendant la durée du 10<sup>e</sup> FED. Il est aussi, bien entendu, indissociable des conditions d'éligibilité établies par l'accord de Cotonou, parmi lesquelles l'amélioration de la gestion des finances publiques au niveau central et déconcentré, qui reste un des éléments clés de la bonne gouvernance économique.

Les modalités de mise en œuvre de cet outil devront prendre en compte les difficultés rencontrées dans l'exécution des appuis budgétaires au cours de ces dernières années, être basées sur une évaluation attentive des risques et des bénéfices, et aussi viser à atteindre une approche basée sur des indicateurs de résultat dans les secteurs cibles à déterminer lors de la phase d'identification. Il y aura lieu d'avoir une réflexion poussée sur les mesures de limitation de risques à prendre, et des conditionnalités spécifiques, et la prévisibilité des décaissements, aussi au vu des engagements de la Communauté dans le cadre de la Déclaration de Paris.

L'appui budgétaire communautaire réparti sur six ans s'attèlera sur les deux premières années à soutenir l'effort d'assainissement de la gestion des finances publiques au niveau central et dans un deuxième temps au niveau déconcentré.

Le suivi des critères d'éligibilité devra être particulièrement rapproché car les risques de dérapage demeurent assez élevés (notamment dans le cadre de l'exercice PEFA, de janvier 2008). Les modalités de mise en œuvre de l'appui budgétaire du 10<sup>ème</sup> FED devront donc être adaptés aux risques fiduciaires particuliers qui se posent dans le pays.

#### 4.5 DOMAINES HORS CONCENTRATION

Un appui à la dynamique d'*intégration régionale*, tenant compte des spécificités de la RCA est envisagé. Des activités dans le domaine de la mise en œuvre des APE et la transcription des normes communautaires (finances publiques, libre circulation, droit d'établissement) devraient être développées. Des activités liées à la gestion des ressources naturelles renouvelables, en complément à la stratégie régionale, sont également envisagées.

**Répondre à des besoins environnementaux spécifiques.** Certains pôles de développement doivent déjà leur essor à des activités dans le secteur environnemental. En RCA, l'environnement fait partie des priorités économiques incontournables dans certaines régions. Ce secteur entre dans le cadre de l'approche de la bonne gouvernance. Les investissements considérables effectués par la Commission pour l'environnement peuvent, le cas échéant, avoir une valeur ajoutée considérable pour certains centres.

#### **4.6 THÈMES TRANSVERSAUX**

Dans toutes les activités, l'intégration transversale des questions suivantes sera envisagée, et adoptée s'il y a lieu: la promotion des droits de l'homme, l'égalité des genres, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de enfants et des peuples indigènes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

#### **4.7 ANALYSE DES RISQUES**

La mise en œuvre efficace de la présente stratégie de réponse est soumise à des hypothèses et des risques liés à l'environnement particulier de la République centrafricaine: des conditions de sécurité favorables, un environnement macroéconomique stable, une bonne coordination entre bailleurs de fonds, ainsi qu'une complémentarité entre le rôle des ONG et des autorités locales dans les provinces. A ceci s'ajoutent les risques fiduciaire particuliers qui se posent dans le pays pour l'instrument de l'appui budgétaire.

Le maintien de conditions de sécurité nationales stables est un des postulats nécessaires à la bonne conduite de la stratégie. C'est pourquoi l'Union européenne souhaite s'engager durablement dans la consolidation de la paix et la sécurité dans les années à venir, notamment par son appui financier à la FOMUC et une contribution importante à la réforme des systèmes de sécurité.

La stabilité politique du pays et ses performances économiques sont étroitement liées à une gestion macroéconomique saine et durable, notamment du point de vue des finances publiques, qui permette d'atteindre rapidement le point d'achèvement PPTE.

Une bonne coordination entre partenaires au développement doit être assurée à tous les niveaux afin d'éviter une duplication des programmes et des interventions. L'étendue du territoire et des besoins, l'expérience récente et le faible nombre de bailleurs présents sur place laissent penser qu'une telle coordination sera assurée.

Enfin, les conflits possibles entre les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités déconcentrées représentent un risque additionnel. En effet, compte tenu de la persistance du phénomène de corruption dans les structures publiques et de la nécessité d'une intervention rapide et systémique, le choix d'une mise en œuvre partielle des projets par les ONG peut générer des tensions avec les autorités locales qui seront renforcées en parallèle.

**PARTIE 2**  
**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL**  
**2008-2013**  
**POUR LA RCA**

**1.1 INTRODUCTION**

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 3 ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre le(s) domaine(s) de concentration et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

**1.2 INSTRUMENTS FINANCIERS**

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec la République centrafricaine sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif.

### 1.2.1 10<sup>e</sup> FED, enveloppe A, 137 millions d'euros

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier 1) la bonne gouvernance et 2) le secteur infrastructures routières et désenclavement. Une répartition indicative des fonds se présente comme suit:

10ème FED (en millions €)	PIN	% du PIN
<b>Gouvernance démocratique, réhabilitation socio-économique et financière - Pôles de Développement</b>	<b>72,5</b>	<b>52,92%</b>
Services publics dans les pôles de développement/gouvernance locale	40	
Justice, police	10	
Microréalisations	7	
Economie rurale	8	
AT au Ministère des Finances & du Budget	3,5	
Gouvernance: Elections 2010	4	
<b>Infrastructures et désenclavement</b>	<b>19,5</b>	<b>14,23%</b>
Appui secteur transports	9,5	
Infrastructures urbaines publiques	10	
<b>Appui budgétaire</b>	<b>34</b>	<b>24,82%</b>
Appui budgétaire	34	
<b>Hors concentration</b>	<b>11</b>	<b>8,03%</b>
Appui à l'ON	3	
Facilité de Coopération Technique	4	
Environnement	4	
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>100%</b>



- 1.2.2 **10<sup>e</sup> FED, enveloppe B, 5,8 millions d'euros:** cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus au cours des deux premières années du PIN, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire; la volatilité de certaines situations (post-crisis) fait craindre la nécessité d'une telle approche. Cette enveloppe pourra aussi comprendre des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement; des soutiens destinés à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

- 1.2.3 **Facilité d'investissement :** outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10<sup>e</sup> FED comprend également la « facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. La facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA).

- 1.2.4 **10<sup>e</sup> FED, Programme Indicatif Régional:** l'enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale pour l'Afrique centrale. Cette enveloppe ne fait pas partie du programme indicatif national mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de la République centrafricaine aux programmes envisagés dans le cadre régional.

- 1.2.5. **Autres instruments financiers :** des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument pour la coopération au développement tels que les programmes thématiques "investir dans les personnes", "acteurs non-étatiques pour le développement", "migration et politiques d'asile", "environnement et gestion durable des ressources naturelles" et "sécurité alimentaire", ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

- 1.2.6. **Suivi et évaluations.** Le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSP seront entrepris conformément aux provisions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec la République centrafricaine mise en œuvre à travers le PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau pays pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

### **1.3 PREMIER DOMAINE DE CONCENTRATION : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET REHABILITATION**

Sous ce premier domaine, la Commission apportera un **soutien global et ciblé à la politique de renforcement des structures et au fonctionnement de l'État dans le cadre de la bonne gouvernance**. La situation générale du pays relevant davantage d'un environnement post-crise, les outils ad hoc seront utilisés dans un nombre limité de centres urbains secondaires qui, de par les synergies entre les différentes actions, seront des pôles de développement appelés à s'étendre autour d'un axe/ville secondaire. Une attention particulière sera donnée à la réduction de la pauvreté, en gardant à l'esprit l'amélioration de l'accès durable de la population aux services de base (justice, santé, eau et assainissement, éducation et administration civile).

Les objectifs spécifiques de ce domaine seront :

- de revitaliser les services publics administratifs et sociaux dans les pôles de développement ; en particulier les services de santé, éducation de base, eau, assainissement, télécommunications, administration civile, espaces sociaux et commerciaux. Il s'agira d'abord de réhabiliter et redonner efficacité à des services qui ont déjà fonctionné plutôt que de créer systématiquement des infrastructures nouvelles, ces infrastructures devant être prises en charge par le budget de l'État déjà très sollicité ;
- de restaurer un environnement sécuritaire par le renforcement de l'État de droit et l'accès à la justice et à son système de protection/enquête/exécution de la chose jugée via la police et/ou la gendarmerie ;
- de restaurer l'autorité de l'État dans l'exercice de ses pouvoirs mais aussi de ses obligations vis-à-vis de ses citoyens dans les domaines déjà cités ;
- d'assurer un soutien aux besoins économiques de production vivrière mais aussi de rente, soit dans l'agriculture soit dans l'artisanat mais aussi dans d'autres secteurs économiques spécifiques à telle ou telle région.

À titre indicatif, 72,5 millions d'euros seront réservés à ce premier domaine de concentration.

Les principales actions prévues sont les suivantes :

- dans les *pôles de développement*, les *infrastructures administratives et socio-économiques* et les *équipements de proximité* seront réhabilités ou leurs constructions achevées le cas échéant dans les secteurs de l'administration (en particulier civile), de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et la culture, de la communication et du commerce local. Des synergies seront recherchées avec la *revitalisation de la vie économique* dans et autour des pôles de développement, par des moyens comme les infrastructures économiques (marchés, pistes), les microréalisations, la micro-finance, etc. Un accent particulier sera mis sur la formation locale et professionnelle des intervenants dans les secteurs précités ;
- *renforcement du secteur justice* au niveau central comme dans les pôles de développement. L'exercice de la justice devant reposer sur une force éventuelle de contrainte ou d'enquête, des actions spécifiques directement liées au secteur de la justice pourront être prises en compte vis-à-vis des forces de sécurité en charge (police et/ou gendarmerie). Ce secteur sera analysé dans le cadre de la réforme des systèmes

de sécurité, en même temps que la police. Par ailleurs un appui pourra être envisagé pour soutenir la République centrafricaine dans ses efforts pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC).

- la **revitalisation de l'économie rurale** sera privilégiée. Un montant de 7 millions d'euros est réservé pour des projets de *microréalisations* en vue d'une revitalisation de l'activité économique autour des pôles de développement. Dans ce contexte, un budget de 8 millions d'euros est aussi prévu pour la réforme et la relance des secteurs productifs traditionnels et autres (p.e., café, coton, huile de palme, biocarburants, etc., le tout en fonction d'études de faisabilité et de rentabilité) ;
- un soutien global à la restauration de l'autorité de l'État sera apporté à travers des appuis en termes d'*assistance technique* aux principaux ministères concernés par les activités décrites ci-dessus dans les pôles de développement. Le secteur de la gestion centrale mais aussi déconcentrée des finances publiques restera prioritaire, et un appui technique au ministère des finances et du budget sera le cas échéant poursuivi en concertation avec d'autres bailleurs de fonds, comme suite au projet d'appui à la réforme du ministère des finances s'achevant en 2009.

L'instrument principal de mise en œuvre de ce volet sera l'aide-projet. Afin d'optimiser la rapidité des résultats et en attendant la montée en puissance de l'efficacité des administrations sociales, il pourra être fait appel à titre transitoire à des procédures de type LRRD via la société civile (en particulier des ONG) et/ ou des organismes internationaux), conformément aux articles 72 et 73 de l'accord de Cotonou.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur sont les suivantes:

- la poursuite des efforts de renforcement de la sécurité à partir des pôles de développement en particulier ;
- la poursuite des réformes dans les domaines concernés par les activités décrites ci-dessus. Le gouvernement mettra un accent particulier sur le renforcement de la gestion des finances publiques, les réformes administratives et le secteur de la justice. Les états généraux de la justice ont fourni le diagnostic sur lequel les activités de ce volet du PIN seront basées ;
- la poursuite des actions préconisées dans le document cadre de politique économique et sociale (DCPES) 2006-2008 et le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2008-2010 ;
- la mise en place d'une réelle politique d'environnement via une gestion durable des ressources naturelles et l'intégration des questions d'environnement dans les politiques de développement économique ;
- la mise à disposition du personnel qualifié nécessaire, en nombre suffisant, au sein des ministères et des agences publiques parties prenantes de la mise en place des projets cités.

Les engagements principaux du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont :

- la prise en compte des problématiques de genre et de populations dites vulnérables à toutes les étapes de mise en place de ces projets ; leur implication dans la mise en place des projets sera favorisée.

Le cas échéant, une évaluation des aspects environnement et genre (étude sectorielle ou étude d'impact) sera faite.

#### 1.4 SECOND DOMAINE DE CONCENTRATION : INFRASTRUCTURES ET DÉSENCLAVEMENT

Les objectifs de ce secteur de concentration seront :

- d'assurer la maintenance et la réhabilitation des infrastructures existantes et de soutenir le désenclavement intérieur de la RCA ;
- de développer la voie fluviale ;
- de réhabiliter les infrastructures urbaines.

À titre indicatif, environ 19,5 millions d'euros seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont :

- une *assistance technique à l'entretien routier*, et en particulier au Fonds d'entretien routier, à l'Office national du matériel et aux directions concernées au sein du ministère en charge de l'équipement. Cette assistance technique s'inscrira dans la continuité des efforts accomplis sur les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> FED. L'accent sera mis sur la formation et la transmission de savoirs.
- Un programme de travaux d'*entretien et de réhabilitation du réseau de routes et de voiries* ; le programme devra être cohérent avec les actions entreprises au niveau des pôles de développement ; ce programme, réparti sur plusieurs années, constitue une épreuve pratique pour le mécanisme et les procédures d'entretien routier mises en place. Si nécessaire et en fonction de leurs disponibilités, des fonds complémentaires du premier secteur de concentration pourraient éventuellement être utilisés en appui à cette action ;
- l'*appui au secteur fluvial* sera poursuivi, dans la continuité du projet de renouvellement des équipements productifs conduit sur le 9<sup>e</sup> FED ; les actions s'intéresseront à la fois au transport fluvial dans une perspective complémentaire de l'approche régionale et aux activités plus modestes des piroguiers et des baleinières afin de faciliter le transit intérieur.
- Un programme d'appui à la réhabilitation des *infrastructures urbaines* comme une suite logique et très attendue aux différents programmes en cours sur le 9<sup>e</sup> FED. Il devrait s'agir de l'amélioration des infrastructures collectives publiques urbaines dans la capitale et dans les villes identifiées comme pôles de développement ;
- En fonction des ressources disponibles, des *actions d'appui institutionnel* en matière de réglementation, de sécurité et sûreté aérienne, de gestion du trafic aérien, de systèmes de navigation aérienne et de standards techniques pourront être également entreprises.

L'instrument principal de mise en œuvre de ce domaine de concentration sera l'aide-projet.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

- la poursuite de la réforme de l'entretien routier en RCA, en appuyant les évolutions nécessaires et soutenues depuis plusieurs années du FER, de l'ONM et des directions concernées du ministère en charge de l'équipement, en particulier la mise en place du conseil d'administration de l'ONM ;

- la mise à disposition du personnel qualifié nécessaire, en nombre suffisant, au sein des ministères et des agences publiques parties prenantes de la mise en place des projets cités ;
- la mise en place d'une réelle politique de cantonnement ;
- la mise à jour de la classification des routes, ce qui inclut les routes sous la responsabilité des autorités centrales et celles, le cas échéant, sous la responsabilité des autorités décentralisées.

Les engagements principaux du gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont :

- la mise en place d'une politique de prévention VIH / SIDA dans le cadre des chantiers de construction, réhabilitation et entretien, ainsi que sur les axes de transport et de circulation redynamisés par ces actions, et dont le volume d'activité croît, impliquant ainsi une augmentation du nombre de voyageurs et d'usagers ;
- la prise en compte des problématiques de genre et de populations dites vulnérables à toutes les étapes de mise en place de ces projets. Leur implication dans la mise en place des projets sera favorisée ;
- la prise en compte de la protection de l'environnement et du patrimoine dans la mise en place des projets, en particulier par la sensibilisation des personnels gouvernementaux impliqués dans la mise en place des projets, et par la multiplication des actions de communication et d'information de la part du ministère en charge de l'environnement.

La stratégie de coopération dans le 2<sup>ème</sup> secteur de concentration sera soigneusement analysée en vue de déterminer si une analyse environnementale, et le cas échéant, de quel type, doit être entreprise. La Commission s'assurera de leur mise en œuvre et veillera à ce que les conclusions de ces études soient intégrées dans les programmes analysés.

### 1.5 APPUI BUDGÉTAIRE

La Communauté accompagnera le programme de stabilisation et réformes macroéconomiques du gouvernement centrafricain à travers un *appui budgétaire*. Une attention spéciale sera accordée aux progrès dans la réforme des finances publiques niveau central dans un premier temps et au niveau déconcentré dans un second temps , ainsi qu'à la mise en œuvre du DSRP, et plus particulièrement à l'objectif de réduction de la pauvreté par un accès équitable aux services sociaux.

À titre indicatif, environ 34 millions d'euros seront réservés à ce type d'appui.

Le pays s'engage à intensifier ses efforts de réforme pour renforcer l'adhésion aux critères d'éligibilité à l'appui budgétaire.

Une éventuelle réallocation des fonds vers l'un des autres secteurs de coopération du programme indicatif pourra être décidée dans le cadre de la revue de mi-parcours ou de la revue de fin parcours.

## 1.6 ACTIVITÉS HORS CONCENTRATION

Un montant indicatif de 11 millions d'euros est réservé aux actions suivantes :

un **appui à l'ordonnateur national** à hauteur d'environ 3 millions d'euros est prévu pour appuyer celui-ci dans les responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne la mise en œuvre du FED ;

une **facilité de coopération technique** à hauteur d'environ 4 millions d'euros est prévue pour des actions d'assistance technique, des études, des formations et des conférences et séminaires pour la préparation des actions de coopération et la programmation du 11<sup>e</sup> FED. Une attention particulière sera portée sur la prise en compte de la protection de l'environnement et du patrimoine dans la mise en place des projets, en particulier par la sensibilisation des personnels gouvernementaux impliqués dans la mise en place des projets et par la multiplication des actions de communication et d'information de la part du ministère en charge de l'environnement ;

un appui au secteur de **la protection de l'environnement et de la lutte anti-braconnage** dans la mise en place des projets, en particulier par la sensibilisation des personnels gouvernementaux impliqués, et par la multiplication des actions de communication et d'information de la part du ministère en charge de l'environnement. Les aspects transhumance qui concernent certains pôles de développement et ses conséquences environnementales devront être abordés. Un montant global de 4 millions d'euros est prévu dans le PIN 10<sup>e</sup> FED. Une synergie avec le programme régional est indispensable. Le présent programme indicatif prendra en charge les aspects complémentaires plus spécifiques à la problématique centrafricaine. Par ailleurs des ressources pourraient être dégagées pour la mise en œuvre du processus FLEGT, compte tenu de la disponibilité des autorités à adhérer à ce processus.

Le cas échéant, l'appréciation la plus appropriée des aspects environnement et genre (étude sectorielle ou étude d'impact) sera établie.

## 1.7 PROCÉDURES ET MISE EN ŒUVRE

- a. La stratégie globale de pôles de développement mise en place restera limitée à un **nombre restreint de sites** du fait de l'importance considérable des besoins. Le succès du développement reposant sur la concentration des moyens et la complémentarité des actions, une étude complète menée sous le FED précédent permettra avec les autorités de déterminer les pôles de développement qui seront concernés par le présent programme. Les arguments sécuritaires, l'équilibre régional, l'intérêt économique et environnemental particulier, la concentration de population sont autant d'indicateurs qui devront orienter le choix. Les centres étudiés et non retenus dans le présent programme pourront faire l'objet de financements alternatifs de la part d'autres bailleurs de fonds.
- b. La stratégie globale de réponse doit faire face à plusieurs enjeux qui ne sont pas forcément homogènes. En effet, l'objectif de bonne gouvernance passe par un renforcement des différentes structures de l'État mais sa mise en œuvre n'aura pas de résultats rapides en particulier en ce qui concerne les structures/services déconcentrés. Pour cette raison, les politiques sectorielles (santé, éducation, eau, etc.) étant globalement déterminées par les autorités à partir du DSRP, il faudra **faire appel à la société civile** (ONG internationales en association avec des ONG nationales et le

secteur privé). Celle-ci est plus prompte à être mobilisée et a la confiance immédiate des populations. L'organisation de cette société civile est un renfort certain à l'efficacité de l'État et participe d'elle-même à l'amélioration des indicateurs sociaux du millénaire. Il est d'ailleurs impératif que cette procédure via les ONG aboutisse à *l'appropriation progressive et coordonnée* des dispositifs mis en place *par l'administration* quand elle sera en mesure de le faire, techniquement et budgétairement.

- c. En conséquence, dans le contexte d'un pays en situation de facto de post-conflit, dans des situations locales qui peuvent rapidement évoluer, des *procédures appropriées* (de type LRRD, par exemple) pourront être appliquées. Par ailleurs, la rapidité d'intervention nécessaire pour redresser les indicateurs sociaux, devrait plaider pour l'application des articles 72 et 73 de l'Accord de Cotonou.

Enfin, compte tenu de la déperdition du savoir et de l'expertise dans les différents secteurs d'intervention, des programmes de *formation* seront indispensables pour les acteurs du développement centrafricain. Le renfort des structures nationales de formation pourra être envisagé.

## 1.8 CADRE D'INTERVENTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 1.8.1 1<sup>er</sup> domaine de concentration - Bonne gouvernance et déconcentration

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectifs nationaux à long terme</b>	Réduction de la pauvreté par le renforcement de la présence civile de l'État et sa performance sur tout le territoire	Taux de pauvreté absolue/relative Proportion de la population disposant de moins de 1/2\$ PPA par jour	Human Development Index BM	
<b>Objectifs de l'intervention</b>	OS 1. Revitaliser services publics dans les PdD4	Taux d'utilisation de services publics dans les PdD. Part du budget de l'État consacrée aux services de santé et d'éducation Nombre de nouveaux cas par an par habitant, Taux de couverture DTC3 parmi les enfants de moins de 1an, Proportion d'accouchements sous surveillance médicale par rapport au nombre prévu d'accouchements Nombre de césariennes par rapport au nombre prévu d'accouchement Taux de scolarisation dans le primaire selon le sexe Taux d'alphabétisation Indice de développement humain % de la population ayant un accès à l'eau potable Degré de déconcentration de pouvoirs	Enquêtes et observations sur le terrain PNUD	Sécurité et stabilité du pays Paiement des salaires de l'État Engagement des autorités locales et centrales concernées
	OS 2. Restaurer l'État de droit et l'accès à la justice	Perception de la corruption Taux d'utilisation d'organes de justice Délai moyen de traitement des procédures (efficacité) Nombre de cas de corruption avérés	Rapports des organisations des droits de l'homme et Transparency International; observations sur le terrain	<i>idem</i>



		Poursuites judiciaires Diminution de crimes impunis		
	OS 3. Restauration de l'autorité de l'État par l'amélioration de ses performances	Chiffres de performance finances publiques (niveau de la dette, déficit public) Salaires payés Part d'usagers professionnels s'acquittant de leurs impôts dans le délai légal Perception de la corruption	Rapports BM, FMI et BEAC; rapports Transparency international; observations sur le terrain	<i>idem</i>
	OS 4. Soutien aux besoins économiques/environnement aux spécifiques	Indicateurs économiques et environnementaux locaux et au niveau central Taux de croissance de la production par secteur (local et national) Taux d'accès au microcrédit et autres sources de financement	Enquêtes et observations sur le terrain PNUD	<i>idem</i>
<b>Résultats attendus</b>	R 1. Les services publics administratifs et sociaux sont opérationnels dans les PdD	Taux de scolarisation dans le primaire selon le sexe Proportion de centres de santé dotés du personnel correspondant aux normes Suivi de la disponibilité en médicaments essentiels traceurs Nombre d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès des utilisateurs Recettes locales	Enquêtes et observations sur le terrain PNUD Supervision et rapports de routine d'activités des services	<i>idem</i>
	R 2. État de droit et accès à la justice pour la population améliorés	Perception de la corruption Nombre et délai moyen de traitement des procédures (efficacité) Taux de satisfaction de la population	Enquêtes et observations sur le terrain	<i>idem</i>
	R 3. Confiance de la population dans l'État améliorée	Taux d'utilisation des services publics (y compris justice) de base Taux de satisfaction de la population	Enquêtes et observations sur le terrain	<i>idem</i>
	R 4-1. Économies locales revitalisées R. 4-2 Secteurs productifs réformés/relancés R. 4-3 Environnement mieux protégé	Taux de croissance de la production par secteur (local et national) Création d'entreprises dans le secteur formel	Enquêtes et observations sur le terrain	<i>idem</i>

## 1.8.2

2<sup>e</sup> domaine de concentration - Infrastructures et désenclavement

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectifs nationaux à long terme</b>	Doter la RCA d'un réseau qui aide à son désenclavement	Indicateurs économiques	Rapport de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	Sécurité du pays Fiscalité Salaires
<b>Objectifs de l'intervention</b>	Maintenance et réhabilitation des infrastructures et désenclavement de la RCA  Infrastructures urbaines publiques	Réhabilitation de certains axes intérieurs  Relance du transport fluvial (trafic)  % de la population desservie par la route (accessibilité)	Engagements globaux et spécifiques, rapports de contrôles et surveillance  Appropriation par le bénéficiaire	Sécurité du pays  Appel d'offres fructueux  Engagements avant fin 2007 du projet BGB 1 <sup>er</sup> tronçon
<b>Résultats attendus</b>	a) Augmentation des recettes du Fonds d'entretien routier	Variation des recettes du FER  Variation des flux commerciaux et du trafic	Budget du FER	-
	b) Mise en place effective des mécanismes d'entretien routier en RCA	Corrélations entre les prévisions budgétaires et la planification technique d'une part, et les résultats d'autre part  Structures d'entretien routier mise en place et nombre d'interventions	Rapports de l'AT ; comptes rendus des conseils d'administration	
	c) Amélioration du réseau routier	Comptage routier  Fréquence et nature des travaux d'entretien  État du parc automobile  Coûts de transport	Rapports de l'AT et du ministère en charge de l'équipement  Documents de programmation des travaux d'entretien	
	d) Contribution à la relance du transport fluvial	Volume transporté par campagne à l'import et à l'export ; prix des pondéreux importés	Rapports de la SOCATRAF ; prix constatés dans la ville de Bangui	

## 1.9 CALENDRIER DES ENGAGEMENTS ET DÉCAISSEMENTS INDICATIFS

### 1.9.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2 →
<b>1<sup>er</sup> DOMAINE DE CONCENTRATION –Gouvernance démocratique et réhabilitation</b>	<b>72,5 M €</b>						
- Services publics dans les pôles de développement (y inclus gouvernance locale)	40 M €			40			
- Projet Justice / Police	10 M €	10					
- AT aux réformes des finances publiques et administratives	3,5 M €			3,5			
- Economie rurale	8 M €			8			
- Microréalisations	7 M €	7					
- Gouvernance: élections 2010	4 M €			4			
<b>2<sup>e</sup> DOMAINE DE CONCENTRATION – Infrastructures et désenclavement</b>	<b>19,5 M €</b>						
- Appui secteur transports (secteur fluvial, AT au FER, pistes rurales)	9,5 M €			9,5			
- Infrastructures urbaines	10 M €	10					
<b>APPUI BUDGÉTAIRE</b>	<b>34 M €</b>	17					17
<b>DOMAINES HORS CONCENTRATION</b>	<b>11 M€</b>						
- Appui à l'ordonnateur national du FED	3 M €						3
- Facilité de coopération technique	4 M €	4					
- Environnement	4 M €			4			
<b>Total des engagements :</b>	<b>137 M €</b>	<b>48</b>		<b>69</b>			<b>20</b>
<b>Total des engagements cumulatifs:</b>	<b>137 M €</b>	<b>48</b>		<b>117</b>			<b>137</b>

## 1.9.2

Calendrier indicatif des déboursements

	Montant indicatif	2008		2009		2010→	
		1	2	1	2	1	2 →
<b>1<sup>er</sup> DOMAINE DE CONCENTRATION –Gouvernance démocratique, réhabilitation économique et financière – Pôles de développement</b>	<b>72,5 M €</b>						
- Services publics dans les pôles de développement (y inclus gouvernance locale)	40 M €				5	5	30
- Justice / Police	10M €		1	2	2	3	2
- AT Ministère des Finances et du Budget	3,5 M €					1	2,5
- Economie rurale	8 M €				0,5	1,5	6
- Microréalisations	7 M €				0,5	1,5	3,5
- Gouvernance : Elections 2010	4 M €				3	0,5	0,5
<b>2<sup>e</sup> DOMAINE DE CONCENTRATION – Infrastructures et désenclavement</b>	<b>19,5 M €</b>						
- Appui secteur transports	9.5 M €				1	2,5	6
- Infrastructures urbaines publiques	10 M €				3	3	1
<b>APPUI BUDGÉTAIRE</b>	<b>34 M €</b>		4	2,5	2,5	2,5	22,5
<b>DOMAINES HORS CONCENTRATION</b>	<b>11 M€</b>						
- Appui à l'Ordonnateur National du FED III	3 M €						3
- Facilité de coopération technique III	4 M €				1	1	1
- Projet environnement	4 M €				0,5	1	2,5
<b>Total des déboursements :</b>	<b>137 M€</b>		<b>5</b>		<b>29</b>		<b>103</b>
<b>Total des déboursements cumulatifs:</b>	<b>137 M€</b>		<b>5</b>		<b>34</b>		<b>137</b>

## 1.8 CHRONOGRAMME INDICATIF DES ACTIVITÉS

1 <sup>er</sup> DOMAINE DE CONCENTRATION – Gouvernance démocratique	72,5 M €	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Services publics dans les pôles de développement/Gouvernance	40 M €	EF			FIP	FA		DF					MO
- Justice / Police	10M €	EF	FIP	FA	DF					MO			
- AT Ministère des Finances et du Budget	3,5 M €								FIP				FA/DF
- Economie rurale	8 M €	EF			FIP	FA		DF					MO
- Microréalisations	7 M €	EF	FIP	FA	DF					MO			
- Gouvernance : Elections 2010	4M €				FIP	FA		DF					MO
2 <sup>e</sup> DOMAINE DE CONCENTRATION – Infrastructures et désenclavement	19,5 M €	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Appui secteur transports (transport fluvial, AT au FER, pistes rurales)	9,5 M €				FIP	FA		DF					MO
- Infrastructures urbaines publiques	10 Me	EF	FIP	FA	DF					MO			
ACTIVITES HORS CONCENTRATION & Appui budgétaire	45 M €	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Appui à l'Ordonnateur National du FED III	3 M €								FIP	FA			DF
- Facilité de coopération technique III	4 M €	FIP	FA		DF					MO			
- Projet environnement	4 M €				FIP	FA		DF					MO
- Appui budgétaire	34 M €		FIP (17M€)	FA	DF				FA				DF

EF: Étude de faisabilité FIP : Fiche Identification Projet

FA: Fiche Action

DF: Décision financière – signature convention de financement

MO: Mise en œuvre du programme/projet

## **ANNEXES**

- 0. Liste des acronymes**
- 1. Aperçu du Pays**
- 2. Matrice des donateurs**
- 3. Résumé analytique du profil environnemental du pays**
- 4. Profil des migrations du pays**
- 5. Processus d'élaboration du Document de Stratégie du Pays**
- 6. Feuille de route pour l'harmonisation (NA)**
- 7. Principales conventions internationales**
- 8. Analyse de la viabilité de la dette**
- 9. Liste des engagements du gouvernement**
- 10. Revue de la situation sociale en RCA**
- 11. Matrice multisectorielle triennale du gouvernement**

## ANNEXE 0 - LISTE DES ACRONYMES

<b>ACP</b>	Afrique, Caraïbes, Pacifique
<b>AREMIF:</b>	projet d'appui à la réforme du ministère des finances (9 ACP CA 10)
<b>ASERCA:</b>	projet d'appui à la stabilisation économique de la RCA (9 ACP CA 9)
<b>BAD</b>	Banque Africaine de développement
<b>BADEA:</b>	Banque arabe de développement économique en Afrique
<b>BDEAC:</b>	Banque de développement des États d'Afrique centrale
<b>BEAC:</b>	Banque des États d'Afrique centrale
<b>BM:</b>	Banque mondiale
<b>CEMAC:</b>	Communauté des États d'Afrique centrale
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (UNCTAD)
<b>CSLP (-i):</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (intérimaire)
<b>CTP-PAS:</b>	Comité technique permanent au plan d'ajustement structurel
<b>DCPES:</b>	Document cadre de politique économique et stratégique 2006-2008
<b>DSP:</b>	Document de stratégie de pays (CSP)
<b>DSRP:</b>	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
<b>ECHO:</b>	Direction générale pour l'aide humanitaire de la Commission européenne
<b>FACA:</b>	Forces armées centrafricaines
<b>FED</b>	Fonds européen de Développement
<b>FER</b>	Fonds d'entretien routier
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FNUAP:</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>FOMUC:</b>	Force multinationale en Centrafrique de la CEMAC
<b>FRPC:</b>	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (PRGF)
<b>GREBUC:</b>	Groupe de réforme budgétaire et comptable
<b>IDA:</b>	Association internationale de Développement
<b>IFAD</b>	International Fund for Agricultural Development
<b>LICUS</b>	Low Income Country Under Stress
<b>LOLF:</b>	Loi organique des finances publiques
<b>OHADA:</b>	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
<b>PAAS:</b>	Programme d'appui à l'ajustement structurel
<b>PAM:</b>	Programme alimentaire mondial (WFP)
<b>PIN</b>	Programme Indicatif National
<b>PMA:</b>	Pays moins avancé (LDC - <i>Least Developed Country</i> )
<b>PMR</b>	Programme de Microréalisations
<b>PNUD:</b>	Programme des Nations unies pour le développement (UNDP)
<b>PPTE:</b>	Pays pauvre(s) très endetté(s) (HIPC)
<b>RCA:</b>	République centrafricaine
<b>SOCADETEX:</b>	Société centrafricaine de développement des textiles
<b>SOCOCA:</b>	Société cotonnière centrafricaine
<b>TEC:</b>	Tarif extérieur commun (de la CEMAC)
<b>TUPP:</b>	Taxe unique sur les produits pétroliers
<b>UE</b>	Union européenne

**ANNEXE 1. TABLEAU «UN APERÇU DU PAYS»**

**Tableau des indicateurs macroéconomiques**

Le FMI prévoit la production de ces prochains indicateurs en novembre 2006. Dans ce contexte, les données ci-dessous reprennent leur appendice statistique de août 2004. D'autres données non réconciliées restent aléatoires en raison de la contradiction potentielle entre les différentes sources de production statistiques.

<b>Md CFA, source FMI</b>	<b>2004</b>	<b>2005 est</b>	<b>2006 proj</b>
<b>Revenue</b>	<b>55,8</b>	<b>58,6</b>	<b>69,2</b>
Tax revenue	48,3	50,6	59,5
Direct taxes	15,6	14,7	17,4
Indirect domestic taxes	22,1	26,4	28,9
Taxes on international trade	10,6	9,5	13,2
<i>of which: taxes on imports</i>	7,1	7	8,9
Non Tax Revenue	7,5	8	9,6
<b>Expenditure (* n-1)</b>	<b>93,4</b>	<b>121</b>	<b>96,8</b>
Current primary expenditure	66,7	75,4	55
Wages and salaries	38,9	39,2	35
Transfers and subsidies	10	14	8,2
Goods and services	17,8	22,2	11,8
Interest due	8,5	7,2	13,4
External	5,5	4,2	6
Domestic	3	3	7,4
Capital expenditure	18,2	38,4	28,4
Domestically financed	7,7	8,4	8,3
Externally financed	10,5	29,9	20,1
<b>Overall balance, commitment basis</b>			
Excluding grants	-37,7	-62,4	-27,6
<i>Of which: narrow primary balance</i>	-18,6	-25,3	-5,9
Including grants	-15	-33	-7,7
Change in arrears	21,1	27,5	-4,9
Domestic	2,9	10	-4,9
External	18,2	17,5	0
<b>Overall balance (cash basis)</b>	<b>-16,6</b>	<b>-24,9</b>	<b>-32,5</b>

Tableau: Principales exportations de la RCA (en millions de CFA)

	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2.002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Coton	4 710	7 400	7 400	11 283	600	22	2 000
Diamants	36 555	43 900	41 200	36 317	28 600	57 722	23 998
Café	7 991	6 400	1 600	71	800	1 992	1 100
Tabacs	0			5 225		0	
Bois	8 676	40 300	35 500	1 113	34 600	44 430	15 597
Divers	5 737			2 342		6 566	
<b>Total</b>	<b>63 669</b>	<b>98 000</b>	<b>85 700</b>	<b>56 351</b>	<b>64 600</b>	<b>110 732</b>	<b>42 695</b>



## Ventilation des dépenses sectorielles de l'Etat

La ventilation des dépenses sectorielles de l'Etat fait état d'une dépense publique absorbée pour moitié par les salaires concentrés principalement sur le ministère de la Défense (29,9 %), de l'Education Nationale (18,5 %), de la Santé Publique (7,2 %) et de l'intérieur (6,5 %). Il est à noter que les opérations de trésorerie (dette publique, notamment dette envers les banques commerciales) constituent 11,4 % de la dépense publique. Le budget d'investissement ne représente que 1,2 % du budget de l'Etat. De fait, la quasi-totalité du budget de l'Etat est absorbée dans les dépenses courantes. On comprend de fait que la croissance ne peut être assurée que par la mobilisation de capitaux extérieurs.

Tableau: Ventilation des dépenses de l'Etat, base cash, 2006

<b>TRAITEMENTS, SALAIRES</b>		<b>49,0%</b>
Présidence/CNM/DrH		2,0%
Primature		1,6%
Décentr/RelParlt		0,1%
Transport		0,3%
Intérieur		6,5%
Commerce		0,6%
CPTCulture		0,1%
TravPublics		1,3%
Justice		3,2%
Défense		29,9%
Tourisme		0,1%
Finances		7,1%
Affaires étrangères / diplomatie		4,9%
PlanCoop		0,8%
EducNat		18,5%
MinesEnerg		0,6%
FoNctPublique Banque/AN		1,2%
Communication		1,7%
JeunesseSport		1,4%
LogtUrbanisme		0,7%
SantéPublique		7,2%
Agriculture		3,8%
AffairesSociales		1,5%
EauxForêts		2,0%
CNPJ		0,2%

Masse salariale de novembre 2005 par ministère

	SGG Relations Parlement	0,2%
	<b>BIENS ET SERVICES</b>	<b>27,1%</b>
% sur budget total catégorie "fonctionnelle"	<i>Présidence</i>	1,3%
	<i>Vice Présidence</i>	0,1%
	<i>Gouvernement</i>	1,2%
	<i>Défense</i>	5,0%
	<i>Frais de mission</i>	1,3%
	<i>Transport</i>	1,7%
	<i>Ets de Santé et Médico-sociaux</i>	1,4%
	<i>Ets d'Enseignement</i>	2,6%
	<i>Paeries</i>	0,4%
	<i>Ambassades</i>	0,3%
	<i>autres Org. adm. Et EP</i>	0,7%
	<i>Autres biens et services</i>	5,7%
	<i>Caisses d'avances</i>	1,0%
	<i>indemnités</i>	1,9%
	<i>versement à des tiers</i>	0,5%
	<i>DIVERS à classer</i>	1,8%
<i>aide sociale</i>	0,2%	
	<b>INTERVENTIONS DE L'ETAT</b>	<b>11,3%</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1,2%</b>
	<b>OPERATIONS DE TRESORERIE</b>	<b>11,4%</b>

**Tableau des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement**

Type	Indicateur	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2015	
Impact	1. Proportion de la population vivant avec moins de 1 USD par jour			62	67																		31	
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)						23,2					24,3											12	
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	211					157					194			220								70	
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	53,5					62,7					42,9			40,7								100	
	5. Taux d'achèvement du cycle primaire																							
	5. Écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième, pour les deux sexes, pourcentage (UNESCO) [code 29955]	24																						
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire	0,63					0,69					0,68	0,67		0,83								1	
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement secondaire	0,4					0,41					0,6			0,71								1	
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement supérieur	0,15								0,18	0,19													
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié						50						44											
	8. Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	83	62	31	41	51	46	46	46	39	37	36	35	35	35									
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	6,8				10	12,2	13,7	12,8					15				13,1						
	10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée zone rurale	35													61	36								
10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée zone urbaine	70													93	63									

Les données du dernier recensement, celles du PNDS et du CSLP basées sur des études sérieuses (MICS, EDS) sont assez fiables. Néanmoins les différentes sources peuvent parfois grandement varier.

Objectifs/cibles –	Situation de – 1990 –	Situation récente –	Objectif – 2015 –	Rythme – annuel – observé –	Rythme – annuel – nécessaire –	Les objectifs seront –ils – atteints ? –
<b>1. Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim</b>						
Réduire de moitié l'extrême pauvreté	62% (1992)	nd	31%			Ne sera pas atteint
Réduire de moitié la proportion des enfants ayant une insuffisance pondérale	23,2% (1995)	24,1% (2000)	12%	progression de 0,8%	Baisse de 2,5%	Peut être atteint si des actions vigoureuses sont mises en place
<b>2. Assurer une éducation primaire pour tous b</b>						
Taux Net de scolarisation dans le primaire	46%(1990)	62,7% (1995) et 42,7%(2000)	100%	Baisse de 0,7%	Augmentation de 5%	Difficilement réalisable
Taux d'alphabétisation de 15-24 ans	26%(1990)	39,1%(1996)	100%	8%	11%	Peut être atteint
<b>3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes b</b>						
Rapport fille/ garçon dans le primaire	0,64 (1989)	0,69 en 1995 et 0,69(2000)	1,00 (pour 2005)	0,7%	2,2%	Impossible pour 2005
Rapport fille/ garçon dans le secondaire	0,39 (1996)	0,41 (1995 et 0,6 (2000)	1,00	5%	6%	possible
<b>4. Réduire la mortalité infantile des moins de 5 ans b</b>						
Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	212/1000 (1990)	157/1000 (1995) et 194/1000 (2000)	70/1000	Baisse de 1,7%	Baisse de 13 %	Possible avec des mesures exceptionnelles
<b>5. Améliorer la santé maternelle</b>						
Réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle	683/1000 (1988)	948/1000 (2000)	171 /1000	Progression de 3,2%	Baisse de 5%	possible
<b>6. Combattre le vih/sida, le paludisme et d'autres maladies b</b>						
Stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	2,7%(1987)	14% (1998) et 15% (2001)	10%	Progression de 32,6%	Baisse de 1,8%	Possible avec des mesures exceptionnelles
Maîtriser le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	30,8% (1990)	42,5% (2001)	15,4%	Progression de 3,5%		possible
<b>7. Garantir la durabilité de l'environnement b</b>						
Intégrer les principes de développement durable et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	11%	11%				possible
Réduire de 1/2 le % de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	92%	84%	46%			possible

2

**Annexe 2**  
**Matrice des programmes sectoriels en République Centrafricaine**  
**(par secteur et par acteur)**

Présentation des projets en cours ou prévus – août 2006 (Les informations contenues dans ce tableau sont données à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de la part des bailleurs de fonds, de la Commission ou du gouvernement)

	<b>Développement économique</b>	<b>Développement social</b>	<b>Activités du secteur productif</b>	<b>Questions thématiques transversales</b>
<b>1. Commission Européenne</b>	<p>Assistance technique aux finances publiques et aux douanes.</p> <p>Protection et exploitation durable des écosystèmes forestiers (STABEX BOIS).</p> <p>Programme pluriannuel de micro-réalisations: soutien aux initiatives des communautés rurales et urbaines en faveur du développement socio-économique local.</p> <p>Appui budgétaire ASERCA au titre de Dividendes de Paix</p>	<p>PASS: Amélioration de l'accès aux soins de santé: appui aux plans de développement des districts; appui institutionnel à la gestion du secteur santé; lutte contre les maladies de la pauvreté; construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires.</p> <p>Centre de traitement Ambulatoire des personnes vivant avec le VIH à Bangui 2005-2008 (3 200 000 EURO)</p> <p>MDRP (cofinancement, mis en œuvre par PNUD).</p>	<p><b>Transport, urbanisme:</b> Appui au second Programme Sectoriel des Transports: réhabilitation de la route Bouar – Garoua Boulaï; réhabilitation du réseau de désenclavement intérieur; amélioration du réseau de voirie de Bangui; soutien aux investissements productifs de la SOCATRAF; appui institutionnel à l'entretien routier.</p> <p>Travaux de voirie et d'assainissement à haute intensité de main d'œuvre à Bangui.</p> <p><b>Développement rural:</b> Construction et réhabilitation de systèmes d'alimentation en eau potable, d'assainissement et éducation à l'hygiène dans les régions de la Nana-Gribizi, Kemo et Ouham (2.47ME; 2006-2009).</p>	<p>Protection et exploitation durable des écosystèmes d'Afrique centrale.</p> <p>Coopération décentralisée: appui à la société civile. Renforcement des actions de lutte contre la discrimination de la minorité pygmée AKA en RCA</p> <p>Bonne gouvernance dans le domaine de la Justice</p>

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
o 2. Ministère des Affaires Etrangères Français	<p><b>Finances publiques:</b> -Projet ARCAGE: Appui à la Restauration de la Capacité de Gestion Macroéconomique de la République Centrafricaine (1,4 MEURO; 2004-2007)</p> <p><b>Secteur forestier:</b> -Projet PAIAF: Appui institutionnel à l'Administration Forestière (0,76 MEURO; 1999-2005)</p> <p><b>3 Secteur transféré à l'AFD</b></p>	<p><b>Education:</b> -Projet EDUCA 2000: Appui institutionnel à l'enseignement primaire et secondaire (1 MEURO; 2000-2005)</p> <p>-Projet SUPCA: Appui institutionnel à l'Enseignement Supérieur Centrafricain, centre de ressources multimédia, (0,6 MEURO; 2003-2007)</p> <p>- Projet ETFP: Appui à l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle (1 MEURO; 2002-2006)</p> <p>- Projet régional ADEN: Appui au Désenclavement Numérique de la RCA (0,304 MEURO; 2003-2006)</p> <p>-Projet en instruction: Appui à la diffusion de la langue française (1 MEURO; 2006-2009)</p> <p><b>Social:</b> -FSD 2004 « post-conflit » (1,33 MEURO) -FSD 2005 (0,55 MEURO) -FSD 2006 (0,55 MEURO)</p> <p><i>Secteur transféré à l'AFD</i></p>	<p><b>Transport, urbanisme:</b> - Projet régional PASF: Appui au Secteur Fluvial du bassin du Congo (1,37 MEURO; 2002-2006)</p> <p><b>Développement rural:</b> -Projet PASR: Appui aux Structures Rurales en zone cotonnière (0,91 MEURO; 2000-2005)</p> <p>- Projet PAOPSE: Appui aux Organisations Professionnelles du Secteur Elevage (0,5 MEURO; 2001-2005)</p> <p><b>4 Secteur transféré à l'AFD</b></p>	<p><b>Etat de Droit et à la Bonne Gouvernance:</b> - Projet en instruction: Appui à l'Etat de Droit - <i>police, justice, médias</i> - (1,5 MEURO; 2006-....)</p> <p><b>Sécurité:</b> -Appui à la gendarmerie et à la restructuration des Forces Armées Centrafricaines.</p> <p><b>Intégration régionale:</b> -Appui institutionnel au développement des processus régionaux africains d'intégration économique et financière (Appui au secrétariat exécutif de la CEMAC) (0,68 MEURO; 2005-2007)</p> <p><b>Action culturelle:</b> -Appui à l'Alliance Française de Bangui (0,25 MEURO / an) -Bourses ( 0,69 MEURO; 2006)</p>
3. Agence Française de Développement (voir aussi secteurs transférés à l'AFD sous Ministère des Affaires Etrangères Français)	<p><b>Secteur forestier:</b> Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF, 2MEUROS)</p>	<p><b>Secteur Santé:</b> Un projet de 5.750.000 Euro qui présente 4 composantes: (1) renforcement de la surveillance épidémiologique et de la maîtrise des épidémies; (2) amélioration de l'accessibilité aux services de santé de base de la ville de Bangui; (3) renforcement de la disponibilité en médicaments essentiels et (4) renforcement des capacités nationales dans la lutte contre le SIDA.</p>	<p><b>Transport – infrastructures:</b> - Contribution au PSTII- ouvrages d'art sur la route du 4<sup>ème</sup> parallèle (3 MEURO)</p> <p>-Réhabilitation de la flotte de la SOCATRAF (5MEUROS; approuvé en 2003)</p> <p>- Appui à la Gestion de l'ENERCA et de la SODECA</p>	<p><b>Aménagements urbains à Bangui:</b> - Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre: création d'un réseau de drainage et de voirie ainsi que des infrastructures de proximité, (3.5MEUROS)</p> <p>- Adduction d'eau potable à Bangui, réhabilitation et densification du réseau (4.5MEURO) (phase d'identification et formulation)</p>
4. GTZ				Programme de gestion participative des ressources forestières (3,2 MEURO;

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales 2000-2004).
<b>KFW</b>		Appui au secteur de la santé: 3 000 000 EURO:  1. Projet d'appui à l'amélioration de l'état de santé de la population dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham Pende début octobre 2005 pour 18 mois)  2 Equipement pour ASSOMESCA  3. Appui IEC VIH SIDA		
<b>5. République Populaire de Chine</b>	Appuis budgétaires	Mise à disposition de médecins à l'hôpital de l'Amitié	Vulgarisation et formation agricole à travers deux fermes pilotes	Construction d'un stade omni-sport à Bangui  Appui au recensement général de la population
<b>6. Japon</b>				
<b>7. Egypte</b>		Mise à disposition d'un médecin à l'Hôpital de l'Amitié  Mise à disposition d'un professeur de chimie à l'université de Bangui  Mise à disposition de 4 professeurs d'arabe dans des école de Bangui	Appui au développement agricole: envoi d'experts	Accueil de boursiers centrafricains pour des stages de court durée: agriculture, diplomatie, police, santé et production animale, TV et radiodiffusion
<b>8. Fonds Monétaire International</b>	2eme Programme Post-Confliit signé en Janvier 2006  Assistance technique à la mise en place de nomenclatures budgétaires			
<b>9. Banque Mondiale</b>	LICUS 1 (Low Income Countries under Stress): 4 millions USD  Composante 2: -redressement des finances publiques et bonne gouvernance. (montant: 1.3 million USD)	LICUS 1 (Low Income Countries under Stress): 4 millions USD  Composante 1: Volets destinées aux secteurs sociaux (santé, éducation)		PRAC/MDDR—Demobilisation des ex-combattants et réinsertion (Projet géré par le PNUD)

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
	<p>les Activités financées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lutte contre la fraude et la corruption (CEMIDO) (159.500 dollars)</li> </ul> <p>appui technique à la mise en place du module de gestion du personnel et de la solde (FURCA) (77.500 dollars)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trésor: équipements et formation (70.000 dollars)</li> <li>- Deux séminaires de leadership</li> </ul> <p>- Assistance technique pour la préparation du PRSP: trois experts sont recrutés pour une durée d'un an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Macroeconomiste pour 1 an (Ministère du Plan/Finances); 1 expert en participation pour 6 mois (Ministère du Plan); et 1 expert en suivi-évaluation.</li> </ul> <p>LICUS 2 (Low Income Countries under Stress): 7 millions USD</p> <p>Composante 2: <i>Volet Finances Publiques et gouvernance.</i> Montant: 3.5 millions</p> <p>Composante 1: Renforcement des systèmes de gestion des ressources publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit du département des douanes, tout en incluant le système de transit douanier et notamment le guichet unique de Douala (\$86.000)</li> <li>- Audit du département de la trésorerie, et Mise en place d'un mécanisme fiduciaire de suivi de la trésorerie de l'Etat (\$308.000)</li> <li>- Audit des arriérés intérieurs de l'Etat et préparation d'une stratégie d'apurement des arriérés (\$304.000)</li> <li>- Renforcement de la comptabilité auxiliaire des douanes et des impôts et formation en comptabilité OHADA et en techniques de contrôle (\$232.000)</li> <li>- Modernisation du système de gestion des fonctionnaires et de la solde (\$328.000)</li> <li>- Assistance technique pour le renforcement du système de gestion des marchés publics (\$307.000)</li> </ul>	<p>Montant total: 2,7 millions USD</p> <p>LICUS 2 (Low Income Countries under Stress): 7 millions USD</p> <p>Volets destinées aux secteurs sociaux (santé, éducation), aux communautés et à la société civile</p> <p>Montant total: 3 millions USD</p> <p>Projet MAP /VHSIDA: 17 millions USD</p>		<p>Montant: 9.6 millions USD</p>



	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
	<p><b>Composante 2: Renforcement de la Gouvernance et Assistance technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit du secteur des mines (\$437.000)</li> <li>- Assistance technique pour renforcer le cadre juridique et fiscal du secteur forestier (\$86.000)</li> <li>- Assistance technique pour renforcer le cadre juridique et fiscal du secteur des télécoms (\$86.000)</li> <li>- Etats Généraux du secteur rural (\$233.000)</li> <li>- Renforcer le processus participatif du CSLP et Enquête QUIBB (\$632.8000)</li> <li>- Assistance Technique en passation de marchés et en gestion financière des projets et Appui au CTP/PAS et Rénovation de bureaux (\$300.000)</li> <li>- Renforcement du site internet du gouvernement (\$116.000)</li> </ul>			
<p><b>11. Banque Africaine de Développement</b></p> <p><b>10. PNUD</b></p>	<p>A partir de 2006: Projet de réhabilitation de la capacité de planification économique de la RCA – 4,9 MUSD. Objectifs: renforcer les capacités de l'administration en matière de planification macroéconomique et sectorielle, le suivi du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), la gestion de la dette, l'élaboration des comptes nationaux et la collecte des données sociales. Ces activités contribueront à la réhabilitation du système de planification du développement du pays</p> <p><u>Post crise et relèvement:</u> Programme démobilisation, désarmement et réinsertion (0,25M\$) et gestion du fonds multi- bailleurs (11M\$).</p>	<p><u>Enfants des rues</u> - Fournir l'appui technique pour la promotion du micro-credit auprès des associations en charge des problèmes du VIH/SIDA <b>VIH – SIDA – IST</b> Donner l'appui financier aux ONGs/OAC nationales identifiées pour le suivi à domicile et la prise en charge psychosociale au niveau des CVD, des PVIHS. Renforcement des capacités d'intervention des partenaires en</p>	<p>Appui à la formulation de programmes pour la préservation de la biodiversité (2004: 0,2M\$)</p>	<p><u>Appui à la bonne gouvernance démocratique et économique:</u> appui au comité de suivi du Dialogue National, appui au Conseil National de Transition, appui au NEPAD, appui à la décentralisation, appui à la lutte contre la corruption, appui à l'élaboration d'un fichier unique de référence pour la gestion de la fonction publique. ( 1,3M\$ en 2004). Appui aux élections: Elaboration d'un programme (0,25M\$ en 2004).</p>

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
		<p>matière de planification et de counseling- Equipement des partenaires en matériels d'IEC - Appui technique aux partenaires pour l'élaboration de leur plan d'action</p> <p>Appui technique à l'élaboration et à l'harmonisation des outils de collecte des données et formation du personnel impliqué dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données Appui technique à la mise en place d'une base de données</p> <p>Appui à la mise en place des comités de lutte contre le VIH/SIDA / Formation des équipes techniques</p> <p>Sensibilisation des filles libres, des organisations religieuses et des medias sur la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA Plaidoyer pour la promotion de la mobilisation sociale sur le VIH/SIDA</p> <p>Formation des ONG/OAC à la prévention et à l'utilisation des préservatifs</p> <p>Appui opérationnel aux plans d'action des ONG/OAC</p> <p>- Développement des capacités des ONG pour la vente des préservatifs</p> <p>Formation des ONG/OAC à la prévention et à l'utilisation des préservatifs</p> <p>Appui opérationnel aux plans d'action des ONG/OAC</p> <p>- Promouvoir la fréquentation des maternités situées autour des CDV à travers la mise à disposition aux ONGs de matériels IEC.</p> <p><u>Lutte contre la pauvreté:</u></p> <p>Appui à la finalisation du CSLP et projet d'actions prioritaires (0,7M\$ en 2004)</p> <p>Appui aux femmes victimes de viols et de violence (0,325M\$)</p> <p>Rapport national sur le Développement humain (0,125M\$)</p>		Gestion d'un programme multi- bailleurs.

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
11. FNUAP		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement des activités de Santé de la reproduction (SR) dans les formations sanitaires, IEC.</li> <li>-Renforcement des ONG pour le prévention du VIH et promotion de SR</li> <li>- Appui à l'élaboration de programmes pédagogiques scolaires promouvant la SR</li> <li>-Sensibilisation-Prévention du VIH chez les jeunes (2002-2006;3MS).</li> </ul>		<p>Stratégies population et développement (1MS):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui au recensement général de la population et gestion d'un fonds multi-bailleurs)</li> <li>-Promotion de la femme</li> </ul>
12. UNICEF	<p>Enfants des rues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la création d'un nouveau Centre de Recensement. Écoute, Orientation et Suivi des Enfants de la Rue (REOSER) et un nouveau Centre de Formation Professionnel en milieu rural.- Réhabiliter et équiper les structures allouées au projet Enfants de la Rue.- Donner l'appui financier à la formation du personnel d'encadrement des projets Enfants de la rue.- Donner l'appui technique, matériel et financier aux ONGs travaillant sur les Enfants de la rue.</li> </ul> <p>GESTION DES ÉPIDÉMIES ET LUTTE CONTRE LES ENDÉMIES LOCALES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Vaccination de routine; AVS; contrôle rougeole</li> <li>- Dracunculose (Eau potable/Forage et assainissement de base)</li> <li>- Tuberculose (Vaccins)</li> <li>- Paludisme</li> </ul> <p>Politique et système de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui élaboration PNDS</li> <li>- Appui SNIS</li> <li>- Renforcement système de santé de district</li> </ul> <p>Santé de la reproduction</p> <p>Prise en charge des urgences obstétricales et néonatales - Lutte contre les pratiques néfastes à l'égard de la femme et de la jeune fille.</p> <p>DIJE</p> <p>Nutrition (VITA, iode, SBC )</p> <p>Santé et environnement</p> <p>Approvisionnement en eau potable (forages ) et assainissement de base (latrines)</p> <p>VIH – SIDA – IST</p> <p>Appui technique et financier pour la mise à jour de la situation des OEVA</p> <p>Appui technique et financier à la collecte, analyse et utilisation des informations liées aux projets (PTPE, et prévention chez les jeunes)</p> <p>PTPE; orphelins et enfants vulnérables; CCC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacité des dix centres de dépistage de Bangui et de deux centres de dépistage de la Lobaye (réhabilitation, équipement, formation )</li> </ul> <p>Appui technique au renforcement du partenariat en faveur de la prévention du VIH chez les jeunes en milieu associatif</p> <p>Plaidoyer pour le changement de comportement</p> <p>(CCC) en matière de VIH.SIDA en faveur des populations des zones couvertes par le programme de coopération</p> <p>RCA-UNICEF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner l'appui technique et financier pour la formation des enseignants et des encadreurs des jeunes sur les compétences de vie y compris la prévention du VIH.- Apporter un appui technique et financier aux leaders communautaires de mobilisation sociale pour la prévention du VIH dans la Lobaye et à Bangui.- Intégrer un module de communication pour le changement de comportement ciblant le VIH/SIDA dans tous les programmes appuyés par</li> </ul>			<p>Programme PLANIFICATION / SUIVI (0.6MEURO en 2003-2004): enquête à indicateurs multiples, appui au développement d'écoles communautaires (Ouham, Nana Gribizi, Lobaye)</p>

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
	<p>l'UNICEF (OEV vivant dans la rue; DIJE; SSP).-Appui à l'acquisition de préservatifs pour les partenaires des CVD</p> <p>- Ravitailler les maternités en médicaments, y compris la niverapine pour la Prévention de Transmission Parent-enfant. - Donner l'appui technique pour le renforcement des stratégies de réduction de stigma et leur mise en œuvre dans les 14 sites PTPE appuyés par l'UNICEF - -</p> <p>- Renforcer les capacités du personnel dans les centres PTPE - Assurer la disponibilité ininterrompue de matériels de laboratoire et médicaments essentiels - Équiper les services PTPE et les partenaires locaux en matériels roulants et bureautiques.- Étude de l'impact des politiques en matière d'alimentation des enfants de mères séropositive - Évaluer/Documenter l'expérience des 11 sites en vue de tirer les enseignements pour aller à l'échelle.</p> <p>- Fournir l'appui technique et financier pour la création d'un Groupe technique multisectoriel et multi agence sur les Enfants de la Rue.</p> <p>- Fournir l'appui technique et financier pour la réalisation d'une étude participative du phénomène Enfants de la Rue en RCA.- Fournir l'appui technique et financier au renforcement de la coordination de la réponse au phénomène Enfants de la Rue.- Fournir l'appui technique et financier à l'organisation d'un atelier national sur le "Statut de la Famille et Phénomène Enfants de la Rue en RCA".</p>			
13. OMS		<p>Renforcement de la surveillance épidémiologique</p> <p>Prévention, lutte et éradication des maladies transmissibles</p> <p>Lutte contre la maladie (tuberculose, paludisme, sida)</p> <p>Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles</p> <p>Appui institutionnel à la gestion des soins de santé primaire.</p> <p>Organisation des services de santé et formation des personnels de santé</p> <p>Sécurité transfusionnelle et technologie clinique</p> <p>Renforcement des activités de santé des adolescents et de maternité sans risque dans les districts (en complémentarité avec l'Unicef et le Fnuap)</p> <p>Surveillance du Programme élargi de vaccination</p>		<p>Programme santé et environnement</p> <p>Programme national d'Information-Education- Communication</p> <p>Appui à la coordination des interventions de santé.</p> <p>Préparation à la réponse aux situations d'urgence</p>
14. FAO / PAM / FIDA			<p>Programme régional des moyens d'existence durable dans la pêche (35.324.032 US\$, fin en juillet 06)</p>	

	Développement économique	Développement social	Activités du secteur productif	Questions thématiques transversales
15. BONUCA		VIH – SIDA – IST: Sessions d'éducation et de sensibilisation Prise en charge juridique et judiciaire des personnes infectées et/ou affectées		
16. PAM		Enfants des rues Santé de la reproduction VIH – SIDA – IST		
17. Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme		4 projets pour un montant de 65.000.000 USD • un projet « SIDA », • un projet « tuberculose », • un projet « paludisme » et • un projet « orphelins et enfants vulnérables »). Le PNUD en est le bénéficiaire principal.		

Budget des Agences des nations unies en RCA dans le domaine de la santé

AGENCES	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total par Agence	% Budget ordinaire	% Budget extraordinaire
BONUCA	36 100		36 100	100	
FAO	4 265 000	1 249 721	5 514 721	77	23
HCR			0		
OMS	4 284 571		4 284 571	100	0
PAM	1 010 185		1 040 539	97	0
PNUD	894 030	8 067 933	8 961 963	10	90
UNFPA	2 715 000		2 715 000	100	
UNESCO	280 000		280 000	100	
UNICEF	7 862 100	9 800 000	17 662 100	44.5	55.5
Banque Mondiale			0		
FMI			0		
ONUSIDA			0		
ILO			0		
ONUDI			0		
CEA			0		
<b>TOTAL</b>	<b>21 346 986</b>	<b>19 117 654</b>	<b>40 494 994</b>	<b>52.7</b>	<b>47.3</b>

*Quelques données géographiques*

La République Centrafricaine est située au cœur du continent africain entre 2°16 de la latitude NORD, 14°20 et 27°45 des longitudes EST; sa superficie est de 623 000 km<sup>2</sup>; elle est limitée au nord par la République du Tchad, à l'est par la République du Soudan, au sud par la République Démocratique du Congo et la République du Congo, à l'ouest par la République du Cameroun

Le territoire Centrafricain est une immense pénéplaine caractérisée par trois unités topographiques qui sont:

- Les plaines situées entre 400 et 500 mètres d'altitude que l'on rencontre dans la partie méridionale et septentrionale (le bassin du Congo et le bassin du Tchad);
- L'immense plateau (500 à 800 m d'altitude) que l'on rencontre dans la région du centre;
- Les importants massifs ci-après: à l'Ouest, le Massif du YADE et les monts PANA qui culminent à 1.300 mètres de hauteur et le Massif des Bongos à l'est qui atteint également une hauteur de 1.300 mètres.

En dehors de ce qui précède, le territoire comprend des formations géologiques allant de types alluvionnaires dans la cuvette tchadienne vers le nord, à des formations dominées par des schistes et de gneiss avec de divers types de granites au centre. Au sud (plaine du bassin oubanguien), on rencontre de formations sédimentaires gréseuses et quartziques.

*Environnement et situation socio-économique*

La République Centrafricaine, pays disposant d'importantes ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, figure malheureusement parmi les pays les plus pauvres de la planète. Le PIB par habitant est de 280 \$US. Son maigre tissu industriel existant a presque totalement disparu suite aux différents événements politiques et militaires (mutineries, rébellion) que le pays a connus ces dernières années; ces événements ont ainsi accentué le niveau de précarité de vie des populations déjà assez préoccupant tant dans la plupart des provinces que dans certaines grandes agglomérations; le mauvais fonctionnement des services de santé ainsi que le manque des ressources financières sont les causes principales des nombreux décès enregistrés dans les familles centrafricaines; Aussi, la pandémie du VIH SIDA a atteint un des taux de prévalence le plus élevé de la sous région Afrique Centrale (13.8%).

Les productions vivrières et les cultures de rente continuent de régresser tandis que les prix des denrées alimentaires sur le marché ne cessent d'augmenter. Le retour vers les activités de cueillette est une réalité nationale; Cette tendance ne cesse de se développer avec les situations sociales tendues du fait des retards de paiement de salaires et du ralentissement des activités économiques dans l'ensemble.

Du point de vue de l'agriculture, le pays a connu des années de richesse. En effet pendant la période coloniale et post coloniale, le coton, le café, le tabac étaient des sources primaires de recettes pour la nation, la culture vivrière se faisait dans les grandes concessions un peu partout et l'immense plantation de palmier à huile de Bossongo développée, dans les années 80, fournissait un produit de qualité pour l'exportation.

Dans le temps, toutes ces ressources ont fini par être abandonnées et ce qui reste des anciennes cultures n'est plus entretenu. Ainsi, le café, le coton, mais aussi les produits vivriers, sont importés des pays voisins tout en rendant plus lourde la balance commerciale du pays et plus importante la pauvreté et l'enclavement au niveau villageois.

En effet, l'abandon des cultures de rente a provoqué la cessation de l'entretien des routes secondaires et des pistes rurales. Le Fonds d'Entretien Routier ne dispose pas des Fonds nécessaires pour entretenir les 15.000 kilomètres de routes du pays.

Bien que le gouvernement ait récemment soulevé le problème de l'assistance à l'agriculture, notamment dans le secteur coton, les démarches entreprises pour soutenir les secteurs productifs sont contraintes et n'ont pour l'instant aucun impact sur les filières.

#### *Utilisation des ressources naturelles*

Tout le tableau décrit ci-dessus ne peut que contribuer à une utilisation irrationnelle des richesses naturelles que regorgent le pays à savoir les forêts, les eaux, les sols et le sous-sol; Les produits non ligneux, le bois énergie et bois de service, la faune terrestre et aquatique, les ressources minières comme l'or, le diamant sont sujets à des exploitations anarchiques qui mettent en péril la pérennité de ces richesses nationales; Les ressources en eau ne sont pas également épargnées; Les lits de rivières et marigots sont perturbés par une exploitation incontrôlée du diamant.

L'est et le nord-est du pays sont caractérisés par la savane arboré où on peut trouver des espèces animales d'énorme importance écologique, tels que l'éléphant, la girafe, l'élan de Derby, les cobs, l'hippopotame, le buffle, la hyène, le lycaon, etcetera. Le sud et le sud ouest et l'ouest sont caractérisés par différents types de forêts denses humides. Cet écosystème abrite plusieurs espèces protégées: gorilles de plaine, chimpanzé, éléphant de forêt, bongo, sitatunga, etcetera. La faune sauvage, une des ressources naturelles de très grande valeur culturelle et économique est très menacée par le braconnage pour les trophées et la production de viande de gibier; L'élevage qui était florissant dans le pays il y a plus de dix ans, ne peut plus assurer la majeure partie des besoins en protéines animales des populations; Ce braconnage est pratiqué par les nationaux et également par les ressortissants des pays limitrophes de la zone d'intérêt cynégétique en République Centrafricaine. Il s'agit de la République du Tchad et de la République du Soudan.

Bien qu'une prise de conscience ait eu lieu à divers niveaux - Gouvernement, Organisations non Gouvernementales, Secteur privé dans une certaine mesure et les populations locales - de graves menaces continuent de peser sur les ressources naturelles.

De même, malgré les volontés exprimées, ainsi que l'adhésion et la ratification de la plupart des conventions et traités internationaux, régionaux et sous-régionaux en matière de la gestion durable de l'environnement, la réforme des textes légaux et la création de nouvelles institutions en charge de la gestion de l'Environnement en RCA, les problèmes environnementaux demeurent et ont tendance à s'aggraver.

La République Centrafricaine bien qu'elle ne dispose pas d'importantes unités industrielles, est confrontée à de grands défis en matière d'environnement pour les raisons évoquées plus haut. Les problèmes environnementaux en Centrafrique viennent essentiellement de:

- la pollution de l'air en saison sèche avec les feux de brousse,
- du manque d'assainissement des quartiers tant dans la capitale que dans les villes de province,
- de la qualité et de la disponibilité de l'eau de boisson pour la majorité de la population,
- du manque d'hygiène publique, et surtout ;
- de la dégradation des ressources naturelles.

Le recul des superficies des forêts autour des grandes agglomérations est en progrès régulier, les forêts vierges n'existent plus sinon peu, les incendies de forêt sont assez fréquents et parcourent de grandes étendues en saison sèche; les moyens de prévention ou de lutte contre ces incendies de forêts (humains, matériels et financiers) sont limités.

S'agissant de la faune sauvage, plusieurs espèces animales rares et de grande valeur économique et culturelle ont disparu ou sont en voie d'extinction sur le territoire national. Après le rhinocéros noir qui n'existe plus en RCA depuis une vingtaine d'années, le lion, l'éléphant et d'autres antilopes de grande et de moyenne taille deviennent de plus en plus rares dans les zones où elles étaient jadis très représentées.

Les différentes pressions qui ont une influence majeure sur la qualité de l'environnement en RCA se résument dans le tableau ci-après:

**Tableau n 1: Classification des pressions; Rapport Etude sur l'Identification et la Hiérarchisation des Pressions**

Ecosystèmes	Origine Pressions	Acteurs	Causes	Conséquences
SAVANE STEPPE	Agriculture et Elevage	Autochtones Etrangers	Cultures sur brûlis Recherche de pâturages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feux de brousse;</li> <li>• Envahissement des aires protégées par le bétail;</li> <li>• Propagation de la peste bovine, et diminution populations buffles, élan de Derby...</li> <li>• Dégradation des sols.</li> </ul>
	Production bois énergie et de service	Populations	Survie Revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déboisement, Perte de l'habitat à la périphérie des villages;</li> <li>• Dégradation des écosystèmes.</li> </ul>
	Feux de brousse	Autochtones Etrangers	Pâturage Défrichage culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sahélisation désertification;</li> <li>• Perte de la diversité;</li> <li>• Biologique;</li> <li>• Pollution de l'air.</li> </ul>
	Feux de brousse	Autochtones Etrangers	Pâturage Défrichage chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénudement et exploitation du sol;</li> <li>• Pollution atmosphérique;</li> <li>• Incendies des champs et cases.</li> </ul>
FORÊT SÈCHE GALERIE FORESTIÈRE	Coupe de bois	Populations	Fabrication de Pirogues Bois de feu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de la forêt</li> </ul>
	Ecorçage	Populations	Confection Ruches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction sélective de <i>Khaya senegalensis</i></li> </ul>
	Extraction diamant/or	Populations	Déviations lits cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disparition des forêts rupicoles;</li> <li>• Perturbation des cours d'eau.</li> </ul>
	Agriculture	Populations	Culture sur brûlis Revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déforestation</li> <li>• Incendie de forêt</li> </ul>
	Extraction diamant/or	Populations	Revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disparition des forêts rupicoles;</li> <li>• Bouleversement des cours d'eau</li> </ul>
FORET DENSE	Exploitation rotin	Populations	Commerce Revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raréfaction d'<i>Ancistrophyllum secundiflorum</i> et <i>Calamus deerratus</i>.</li> </ul>
	Production vin de palme	Populations	Commerce Revenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction massive de <i>Elaeis guinéensis</i> et <i>Raphia vinifera</i>.</li> </ul>



## ANNEXE 4. PROFIL MIGRATOIRE DU PAYS

Le territoire centrafricain est peu peuplé, puisque ses 3 895 139 millions d'habitants<sup>5</sup> se répartissent sur 622 436 km<sup>2</sup>. La densité moyenne est d'ailleurs l'une des plus faibles du continent africain (5 habitants au km<sup>2</sup>). La grande majorité des résidents en Centrafrique est constituée par les ressortissants centrafricains.

Le peuplement centrafricain présente en outre de forts contrastes dans sa répartition spatiale. La population se groupe essentiellement autour de la capitale, Bangui, le long de l'Oubangui et dans les principales villes du pays: Bambari, Bouar, Berbérati, Bossangoa<sup>6</sup>. Tout l'Est du territoire reste donc le domaine de grandes étendues vides de peuplement.

Les frontières, très étendues et impossibles à contrôler par le gouvernement centrafricain, sont extrêmement poreuses. Différents peuples, nomades (Peuls, Pygmées) traversent régulièrement ces frontières et sont difficiles à recenser.

Il faut de plus souligner la situation politico-militaire de la RCA: les conflits politico-militaires de 28 mai 2001 à mars 2003 ont profondément bouleversé le profil migratoire de la RCA, même si aucune donnée n'est disponible pour traduire statistiquement ce phénomène.

Enfin, les agences onusiennes et non gouvernementales spécialisées dans le suivi des informations relatives aux migrations ne traitent, dans le cas de la RCA, que des réfugiés.

Les données statistiques sont avancées à titre indicatif, et ne peuvent constituer une base statistique fiable. Toutefois, elles permettent de donner un ordre de grandeur aux phénomènes migratoires en RCA.

### 1. Le dynamique régional de la migration

Le volume migratoire de et vers la RCA est extrêmement réduit. La RCA abriterait environ 69 880 ressortissants d'autres nationalités, soit un peu moins de 2 % de la population résident en RCA. Bien que la population étrangère ait augmenté en effectif au cours des trente dernières années, sa part dans la population totale a régulièrement baissé. Les immigrés sont peu nombreux et la quasi-totalité sont des ressortissants des cinq pays frontaliers de la RCA. La RDC fournit la moitié des immigrants (51 %) suivi du Soudan (17.6%) et le Tchad (16.7%). Outre les réfugiés, relativement bien connus grâce aux travaux du HCR, la RCA abrite quelques milliers de ressortissants d'autres nationalités, présents en RCA pour motif économique. L'on peut citer par exemple les principales minorités tchadiennes (commerce général et de bétail), camerounaises (commerce général), française, portugaise, italienne, ainsi que les peuples nomades (peuls, pygmées). Ces chiffres sont extrêmement difficiles à consolider, les commerçants voyageant souvent.

Le volume d'émigration de centrafricains est aussi assez faible. Outre les réfugiés, les principales minorités centrafricaines à l'étranger se situent en France et aux Etats-Unis, sans qu'il soit possible d'avancer un chiffre avec précision. Seuls 53 000 centrafricains résideraient hors du territoire national, soit près de 1,7 % de la population centrafricaine.

### 2. Statut et caractéristiques des migrants

Les deux principales causes de migration sont les réfugiés et les migrations pour motif économiques.

<sup>5</sup> Recensement général de la population de 2003.

<sup>6</sup> Cf. carte annexée.

○ ***Une population immigrée principalement constituée de réfugiés.***

▪ **Les réfugiés soudanais**

De nombreux réfugiés soudanais sont entrés en RCA au début des années 1990, fuyant la guerre civile dans leur pays. Peu d'entre eux sont retournés au pays. A l'heure actuelle, le HCR évalue leur nombre à près de 13.000.

La majorité de ces réfugiés soudanais en RCA vivent au camp de Mboki, à plus de 1 200 km de Bangui dans le coin du Sud – Est du pays, près de la frontière avec le Soudan et le Congo-Kinshasa<sup>7</sup>. Depuis août 2006, l'HCR a aidé 875 réfugiés de ce camp à retourner chez eux. Quelques autres centaines vivent au camp de Kaga-Bandoro au Nord, à plus de 340 km de Bangui.

Toutefois, installés en RCA depuis une longue durée, les réfugiés soudanais sont désormais autosuffisants. La plupart cultivent une parcelle d'un hectare de surface, mise à disposition par les autorités centrafricaines à chaque famille. Le camp de réfugiés compte des écoles primaires et secondaires et un centre de santé.

▪ **Les réfugiés du Congo-Kinshasa**

En 1998-1999, près de 10 000 Congolais (RDC) se sont réfugiés en RCA, fuyant l'offensive des rebelles dans le Nord-Est de leur pays. La plupart d'entre eux vivent désormais à Bangui. Actuellement, quelques 800 résident encore au camp de Molangue, une ancienne plantation de café situé à 145 km au Sud-Ouest de Bangui. Des parcelles, des semences et du matériel aratoire fournis par le HCR aux réfugiés résident au camp ont fait que ceux-ci produisent assez de maïs pour être autosuffisants.

Par ailleurs, le HCR a assisté les 300 rapatriés congolais de Kinshasa en décembre 2003.

▪ **Les réfugiés tchadiens**

Les violations des droits de l'homme par le Gouvernement tchadien et les offensives des troupes rebelles au Tchad ont poussé plus de 18 000 Tchadiens à migrer vers la RCA au cours des années 1990. Une grande majorité d'entre eux sont retournés au Tchad ces dernières années. À la fin de l'année 2003, près de 2 000 réfugiés tchadiens vivaient encore en RCA, par leurs propres moyens, avec un peu ou sans assistance des agences d'aide humanitaire. Un certain nombre d'entre eux serait parti combattre dans le Nord de la RCA en 2003. Actuellement, près de 1500 réfugiés Tchadiens seraient encore à Bangui.

▪ **Les demandeurs d'asiles rwandais**

Fuyant leur pays suite au génocide de 1994, les demandeurs d'asile rwandais ont traversé le Congo-Kinshasa en 1996-1997, échappant aux poursuites des soldats Rwandais qui les ont traqué jusqu'à la traversé de la frontière entre la RDC et la RCA.

Le Gouvernement centrafricain considère les demandeurs d'asile rwandais comme étant en transit et a refusé de leur fournir aide ou documents d'identité. Un accord entre les gouvernements rwandais et centrafricains, en février 2002, a facilité, pour les demandeurs d'asile, le retour volontaire dans leur pays natal, mais la grande majorité d'entre eux a préféré rester en RCA par crainte d'être enrôlé de force dans l'armée rwandaise.

▪ **Les expatriés résidant en RCA pour motif économique**

Le nombre de résidents en Centrafrique pour motif économique, parmi lesquels l'on distingue des Camerounais, des Tchadiens, des Nigériens, des Congolais, des Sénégalais, des Français, des Italiens, des Portugais, des Libanais et des Chinois est estimé à 10.000 individus. Les

---

<sup>7</sup> Cf. carte jointe en annexe.

principaux motifs de leur présence en RCA sont soit le commerce soit la coopération internationale. A ce chiffre global il faut ajouter les migrations saisonnières extrêmement difficiles à chiffrer des éleveurs Peuls (Bororos).

○ ***Une population immigrée peu connue par les autorités***

Le Gouvernement Centrafricain n'ayant pas fourni de données concernant les migrations en RCA, il apparaît difficile d'avancer des chiffres relatifs au statut (présence légale ou sans papiers) ou à la qualification des immigrants. Toutefois, des considérations d'ordre général peuvent être avancées.

Ainsi peut-on supposer que les réfugiés et les commerçants sont enregistrés, possèdent des papiers, et sont donc des résidents « officiels ». Par contre, les migrants saisonniers ne seraient pas ou mal identifiés par les autorités centrafricaines.

De même, rares seraient les immigrants qualifiés. Les réfugiés ainsi que les migrants saisonniers ne seraient que très peu qualifiés (en témoignent par exemple, les centres d'alphabétisation des camps de réfugiés). Par contre, les migrants économiques seraient qualifiés.

### **3. Les centrafricains émigrés**

○ ***Une population émigrée principalement constituée de réfugiés***

A la fin 2003, le nombre de réfugiés ressortissants centrafricains est évalué à 43 000 par le HCR, dont 41 000 réfugiés au Tchad et 2000 répartis entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa. Notons toutefois qu'au cours de l'année 2003, 5000 réfugiés ont été rapatriés en RCA, à partir de ces deux pays.

▪ **Les réfugiés centrafricains avant 2003.**

Fuyant les représailles consécutives à la tentative de coup d'Etat avorté en mai 2001 revendiqué par le Général André Kolingba, plus de 5 000 ressortissants centrafricains originaires pour la plupart de l'ethnie Yakoma ont fui la RCA pour les pays frontaliers.

Réfugiés dans les camps de Bétou (Congo-Brazzaville) et Mole et Zongo (Congo-Kinshasa), ces ressortissants centrafricain ont été invités à regagner la RCA après le coup d'Etat du Général Bozizé en mars 2003. La quasi totalité de ces réfugiés sont déjà rentrés dans leur pays depuis décembre 2003 en prévenance de ces trois camps.

▪ **Les réfugiés centrafricains après 2003.**

Fuyant les combats entre les « rebelles » du Général Bozizé et les « loyalistes » du Président Patassé, plus de 41 000 centrafricains du Nord de la RCA ont traversé la frontière avec le Tchad. La plupart sont sans abri et sont éparpillés le long de la frontière tchadienne avec peu de provision alimentaire, leurs villages et cultures ayant été pillés. Des camps de réfugiés ont été mis en place<sup>8</sup>.

En outre, avec les différentes attaques des villes du Nord-Ouest du pays 2<sup>e</sup> semestre 2005, ont à nouveau gonflé le nombre des réfugiés. Ce sont ainsi plus de 10 000 Centrafricains qui ont à nouveau franchi la frontière tchadienne essayant de regagner les camps du HCR.

Toutefois, avec la normalisation de la situation en RCA et le retour à l'ordre constitutionnel, il semble que les ressortissants centrafricains réfugiés au Tchad rentrent progressivement de leur plein gré en RCA.

---

<sup>8</sup> Cf. carte annexée.

○ *Les émigrants centrafricains pour motif économique*

Les expatriés centrafricains travaillant hors RCA seraient près de 10000 (on estime par exemple à 5000 la communauté centrafricaine en France). Les principales destinations sont la France et les Etats-Unis, mais aussi le Cameroun, le Congo et la RDC. Les données concernant leur statut légal et leur qualification sont indisponibles.

#### **4. Le dynamique interne de la migration**

Les déplacements de la population à l'intérieur du pays ont également un impact sur la vie économique et sociale du pays. Contrairement à ce qui est observé dans la plupart des pays en voie de développement, en RCA l'exode urbain est plus important que l'exode rural. En 2003, 69 187 personnes qui vivaient en campagne résidaient en milieu urbain un an plus tôt: dans la période 1998-2003 deux fois et demi plus de personnes ont migré des villes vers la campagne.

La migration vers le monde rurale touche d'avantage certaines préfectures du pays, notamment l'Ombella-M'Poko, la Mambéré-Kadei, l'Ouham, la Lobaye, le Mbomou, la Haute Kotto, la Basse-Koto et la Sangha-Mbaéré. Le choix de ces destinations sont à la fois de l'ordre sécuritaire et aussi pour certains d'ordre économique.

Au niveau sécuritaire, les différentes crises politiques et les affrontements autour des villes comme Bossangoa (Ouham) ou Bangui ont entraîné le déplacement des populations vers les zones rurales et autres préfectures (notamment Ombella-M'Poko et la Lobaye) plus surs. Les zones d'extraction minière et forestière ont aussi tiré les migrants économiques des zones urbaines en crise. En particulier, les préfectures de Mambéré-Kadei, Sangha-Mbaéré, Mbomou, Haute Kotto et Basse-Koto.

Les préfectures avec la plus grande proportion de migrants sont l'Ombella-M'Poko, la Haute-Kotto, la Sangha-Mbaéré, Bangui et le Haut-Mbomou. Dans ces préfectures les hommes représentent un pourcentage légèrement plus important des migrants que les femmes.

#### **5. Conclusion**

Au regard de ce qui précède, il est possible d'avancer que les phénomènes migratoires ne constituent pas un thème essentiel pour la RCA.

En effet, si la RCA abrite plus de 50 000 réfugiés, ceux ci sont présents en RCA depuis près de 10 ans, et s'y sont installés. De même, les réfugiés ressortissants centrafricains sont en train de regagner la RCA. Enfin, les migrations pour motif économique sont tout à fait marginales.

## ANNEXE 5. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DSP

Le Document de Stratégie de Pays, et en particulier les orientations de la stratégie de réponse, a été développé lors des nombreux contacts au cours des années 2006-2007 entre le Chef de Délégation et les membres du gouvernement, avec l'impulsion de l'Ordonnateur National du FED, le Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et à la Coopération Internationale dont l'effort de leadership pendant le processus a été observé.

Divers ateliers ont eu lieu pendant cette période lors desquels la Délégation et le gouvernement, les acteurs non-étatiques, les Etats membres sur le terrain (la France) et ceux accrédités à partir de pays voisins, et les autres partenaires au développement, ont discuté le fonds de la programmation du 10<sup>ème</sup> FED.

Les services gouvernementaux et la Délégation ont conjointement rédigé en janvier 2006 une 'Note de cadrage' analysant les principaux besoins et contenant les principales orientations de la programmation. Ce document a servi de préparation pour le séminaire régional tenu à Brazzaville le 29-30 janvier 2006, qui a réuni les services de la Commission européenne, y compris le Commissaire européen au Développement et à l'Aide Humanitaire, et les Ordonnateurs Nationaux et Régionaux du FED de l'Afrique Centrale.

Les acteurs non-étatiques ont été impliqués dans la conception du DSP par la tenue d'un atelier de consultation des acteurs non-étatiques qui s'est déroulé le 17-18 mai 2006 à Bangui avec une centaine de représentants de la société civile nationale et internationale en RCA. Les services gouvernementaux assistaient également à cet exercice. Les conclusions de l'atelier confirmaient les orientations proposées, tout en mettant un accent particulier sur le développement rural, les besoins de renforcement des capacités des acteurs non-étatiques, et l'accès au microcrédit.

Ces réflexions ont aidé à l'élaboration d'un 'Issues Paper' conjoint en mai-juin 2006. L'enveloppe du PIN 10<sup>ème</sup> FED, 109,3 MEUR, a été décidée en juin 2006. Cette enveloppe a ensuite été augmentée à 137 MEUR au titre d'une tranche incitative liée à la gouvernance d'un montant de 27,7 MEUR. Le 23 juin 2006, le Chef de Délégation a été invité par le Premier Ministre au Conseil des Ministres pour une analyse conjointe stratégie de réponse pour le 10<sup>ème</sup> FED centrée sur les pôles de développement. Le Premier Ministre a, par la suite, confirmé l'accord du gouvernement avec cette approche qui est devenu l'axe principal de DSP. Sur la base de cet accord, le DSP/PIN a ensuite été développé au cours du deuxième semestre 2006 et en 2007 à partir d'une mouture que l'Ordonnateur National du FED a transmise à la Délégation de la Commission Européenne en guise de contribution nationale.

## **ANNEXE 6. LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'HARMONISATION**

NA

(Voir DSP chapitre 3.5 - Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation)

**ANNEXE 7. LA SITUATION DE LA RCA AU REGARD DES PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES**

**1. En matière de droits de l'homme**

- *Convention on the Political Rights of Women*  
succession: 04/09/1962
- *Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights*  
accession: 08/05/1981
- *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*  
accession: 08/05/1981
- *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*  
signature: 07/03/1966; ratification: 16/03/1971
- *Convention on the Rights of the Child*  
signature: 30/07/1990; ratification: 23/04/1992
- *Convention 169 relative aux peuples tribaux et indigènes*  
no accession or ratification
- *Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples*  
ratification: 26/04/1986

**2. En matière de sécurité**

- *Protocol against the Illicit Manufacturing of and Trafficking in Firearms, Their Parts and Components and Ammunition, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime*  
accession: 06/10/2006
- *Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Anti-Personnel Mines and on their Destruction*  
accession: 08/11/2002
- *Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal*  
accession: 24/02/2006
- *International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism*  
signature: 19/12/2001
- *Convention on the Prohibition of the Development, Production, Stockpiling and Use of Chemical Weapons and on their Destruction*  
signature: 14/01/1993

- *Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Sea and Air, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime*  
accession: 06/10/2006

### **3. En matière de protection des personnes**

- *Protocol relating to the Status of Refugees*  
accession: 30/08/1967
- *Convention for the Suppression of the Traffic in Persons and of the Exploitation of the Prostitution of Others*  
accession: 29/09/1981
- *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime*  
no accession or ratification
- *International Convention on the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid*  
accession: 08/05/1981
- *International Convention for the Suppression of the White Slave Traffic, signed at Paris on 4 May 1910, amended by the Protocol signed at Lake Success, New York, 4 May 1949*  
succession to the Convention as amended by the Protocol: 04/09/1962
- *Supplementary Convention on the Abolition of Slavery, the Slave Trade, and Institutions and Practices Similar to Slavery*  
accession: 30/12/1970
- *International Convention for the Suppression of the Traffic in Women of Full Age*  
succession: 04/09/1962

### **4. En matière de bonne gouvernance**

- *United Nations Convention against Corruption*  
signature: 11/02/2004; ratification: 06/10/2006

### **5. En matière de commerce**

- *Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards*  
accession: 15/10/1962
- *Agreement establishing the Common Fund for Commodities*  
signature: 28/01/1982; ratification: 02/08/1983



## **6. En matière de justice**

- *Agreement on the Privileges and Immunities of the International Criminal Court*  
accession: 06/10/2006
- *Rome Statute of the International Criminal Court*  
signature: 07/12/1999; ratification: 03/10/2001

## ANNEXE 8. ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Les difficultés que connaît la RCA n'ont pas permis à l'Etat d'honorer la plupart des obligations courantes au titre du service de la dette. Il en résulte une accumulation importante de stock d'impayés à fin juin 2006 à 195.4 md CFA, soit une augmentation de 5% par rapport à fin 2005. Au 30 juin 2006, l'encours de la dette extérieure était estimé à 533 md CFA, se décomposant de manière suivante:

	Fin Déc 2005	Fin Juin 2006
<b>Créanciers bilatéraux</b>	<b>131</b>	<b>152</b>
dont Club de Paris	13	33
hors Club de Paris	118	119
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>64</b>	<b>381</b>
dont AID	31	240
BAD / FAD	24	82
FMI		19
Autres	10	40

De 2006 à 2008, le service de la dette hors allègement devrait passer de 21 Md à 27 Md. Cette dette serait clairement insoutenable au regard des critères de soutenabilité dans le cadre de l'initiative PPTE. Le FMI avance les ratios suivants de façon provisoire.

	2002	2003	2004	2005 (est)	2006 (proj)
Dettes publiques extérieures avant allègement	94	97	82	79	76
Valeur Net Actualisée dette totale (1)	413	465	532	515	500
Scheduled debt-service ratio (1)	25	30	22	22	22
Actual debt-service ratio (1)	0.8	0.3	1.7	3.1	21
Nominal GDP (bn CFA)	697	581	529	528	

(1) en % des exportations de biens et services

(Dans la mesure où les données ne sont pas encore réconciliées avec les créanciers, les chiffres restent provisoires.)

Cependant, début 2007 **les perspectives pour la dette extérieure de la RCA sont s'améliorent nettement**. Une avancée importante a pu être enregistrée fin 2006 avec l'opération d'apurement des arriérés de la RCA auprès de la BAD (45 MEUR) et de la Banque Mondiale (63 MUSD). La Communauté européenne a contribué à l'apurement des arriérés BAD en s'engageant à hauteur de 5 millions d'euros de par son appui budgétaire sous le 9<sup>ème</sup> FED au vu de son soutien de la RCA vers son intégration dans l'initiative PPTE (dans ce cadre un montant de 1,4 MEUR a également été réservé pour apurer les arriérés et payer les encours du pays auprès de la BEI). L'apurement des arriérés BAD, qui a déclenché la reprise des activités de la BAD en RCA a ensuite permis à la Banque Mondiale de rééchelonner la dette de la RCA auprès d'elle et la prise en charge des échéances de la dette jusqu'à fin 2007 par le biais d'un nouveau crédit. Ceci a également permis la reprise des activités de la Banque en RCA depuis début 2007.

Du point de vue de soutenabilité de la dette il s'agit d'une évolution très significative qui a permis à la RCA d'atteindre le point de décision PPTTE en septembre 2007, au quel point le service de la dette multilatérale de la RCA sera réduit de 90%.

Les éléments favorables mentionnés ci-dessus et des revues satisfaisantes au niveau de la gestion et les performances des finances publiques du pays ont mené le FMI en décembre 2006 à intégrer la RCA dans la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

En janvier 2007, 5,5 milliards de francs CFA (8,4 MEUR) de dette centrafricaine auprès de la **Chine** ont été annulés.

Le 20 avril 2007, les créanciers du **Club de Paris** sont convenus avec le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) d'un accord de restructuration de sa dette publique extérieure. Cet accord fait suite à l'approbation par le Fonds Monétaire International (FMI) d'un arrangement de type Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance et à l'examen en mars 2007 par le FMI et la Banque Mondiale (Association Internationale de Développement) du document préliminaire de l'initiative renforcée pour les Pays Pauvres Très Endettés.

Cet accord traite 36,1 millions de dollars, dont 28,4 millions de dollars d'arriérés et d'intérêts de retard. Il conduit à l'annulation de 9,9 millions de dollars. Cet accord rééchelonne les arriérés au 30 novembre 2006 ainsi que les montants dus durant la période de consolidation (1er décembre 2006 30 novembre 2009) selon les termes dits de Naples. Les prêts consentis aux conditions de l'Aide Publique au Développement avant la date butoir sont rééchelonnés sur 40 ans dont 16 ans de grâce à un taux d'intérêt au moins aussi favorable que le taux concessionnel de ces prêts. Les dettes commerciales pré date butoir sont annulées à 67%, le solde étant rééchelonné sur 23 ans dont 6 ans de grâce.

Au vu de la capacité de paiement très limitée de la République Centrafricaine, les créanciers ont accepté d'accorder à titre exceptionnel un différé sur les intérêts moratoires dus au titre du rééchelonnement et sur le remboursement des arriérés accumulés par la RCA sur sa dette court terme et post date butoir. Ces montants seront réglés par la RCA entre 2010 et 2015.

**Ces mesures devraient permettre de ramener de 36,1 millions de dollars à zéro le service de la dette (arriérés compris) due aux créanciers du Club de Paris entre le 1er décembre 2006 et le 30 novembre 2009.**

Les créanciers du Club de Paris ont donné leur accord de principe pour porter le taux d'annulation sur la dette commerciale à 90% (termes de Cologne) dès que la République Centrafricaine aura atteint le Point de Décision de l'initiative renforcée pour les Pays Pauvres Très Endettés. La République Centrafricaine s'est engagée à rechercher un traitement comparable de la part de ses créanciers non membres du Club de Paris.

**ANNEXE 9. Engagements de la République centrafricaine en matière de gouvernance**

Domaines de gouvernance	Principales faiblesses recensées par la Commission	Engagements du Gouvernement
<b>Dans tous les domaines:</b>		Assurer le suivi et la bonne application des dispositions prises dans la Matrice Multisectorielle Triennale du Document Cadre de Politique Economique et Sociale (DCPES)
<b>1. Gouvernance politique/démocratique</b>		
- Droits de l'homme	Faiblesse du système judiciaire pouvant conduire à l'impunité. Discriminations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'impunité des forces de sécurité via un suivi judiciaire systématique des exactions commises</li> <li>- Renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (via une dotation budgétaire substantielle dans le budget 2007)</li> <li>- Ratification, harmonisation et mise en conformité des textes internationaux et nationaux en la matière</li> </ul>
- Libertés fondamentales	Liberté de circulation à défendre	
- Processus électoral	Certains aspects techniques (acheminements des résultats, ouvertures des bureaux, intensification de l'observation) doivent être améliorés.	
- Principes de la démocratie constitutionnelle	Immixtion de l'exécutif dans la sphère judiciaire et sécuritaire	
<b>2. Gouvernance politique - État de droit</b>		
- Appareil judiciaire et système répressif	Non effectivité du principe d'indépendance, corruption	

<b>3. Maîtrise de la corruption</b>	Corruption généralisée	
<b>4. Efficacité du gouvernement</b>		
- Capacité institutionnelle	Capacités limitées, aggravées par non-paiement des salaires; manque de compétences et de moyens; laxisme; corruption	
- Gestion des finances publiques	Gestion opaque; manque de compétences et de moyens; laxisme; corruption généralisée; problèmes des recettes et non maîtrise des dépenses	(Voir le point 5 – Gouvernance économique.)
<b>5. Gouvernance économique</b>		
- Secteur privé/politiques favorables au marché	Importance de l’informel; manque d’expertise et de moyens; laxisme; corruption généralisée	Respect des objectifs fixés par le programme Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du FMI en vue d’atteindre le “point de décision” de l’Initiative PPTE en 2007
- Gestion des ressources naturelles	Secteur handicapé par le manque de transparence; corruption généralisée	- En matière de ressources minières, publication des contrats / subventions / procédures d’attribution / conventions et budgétisation des recettes - Rendre le comité de suivi de l’EITI fonctionnel en 2007
- Gestion des finances publiques	Gestion opaque; manque de compétences et de moyens; laxisme; corruption généralisée; problèmes des recettes et non maîtrise des dépenses	- Renforcement des capacités et des structures concernées (en particulier services de douane, ministères et parlement) - Promulgation et publication des textes législatifs nécessaires pour ce faire - Meilleure préparation du budget, optimisation des recettes fiscales et meilleure maîtrise des dépenses - Budgétisation de toutes les dépenses publiques - Poursuites judiciaires et application des sanctions vis-à-vis des auteurs d’infractions économiques (opérateurs économiques et fonctionnaires agents de l’Etat)
<b>6. Sécurité intérieure et extérieure</b>		

- Stabilité/conflit intérieur	Structure et composition des forces de sécurité et de la justice inadéquates.	- Poursuite de la restructuration et de la formation des unités opérationnelles - Renforcement des capacités humaines et logistiques des forces de police et de gendarmerie dans leur rôle de maintien de la sécurité intérieure - Formation des forces de défense et de sécurité et sensibilisation aux droits de l'Homme
- Menaces extérieures et sécurité mondiale	Structure et composition de l'armée inadéquates.	
<b>7. Gouvernance sociale</b>	Incapacité de l'Etat à honorer ses obligations sociales vis-à-vis de sa population.	
<b>8. Contexte international et régional</b>		
- Intégration régionale	Manque de capacité à transcrire le droit communautaire en droit national et à faire respecter les règlements communautaires de la CEMAC	
- Participation aux mécanismes régionaux d'évaluation par les pairs (MAEP, par exemple)	Pas de participation	
- Migrations	Flux migratoires importants seulement dans le contexte régional (zone CEMAC et CEEAC)	
<b>9. Qualité du partenariat</b>		
- Dialogue politique	N/A	
- Dialogue de programmation	Manque de coordination intersectorielle	
- Acteurs non étatiques	Faiblesse des capacités	

## Annexe 10: Revue de la situation sociale en RCA <sup>9</sup>

Le **niveau de développement humain** en République Centrafricaine a commencé à baisser depuis les années 90. De 0,375 en 1990, il s'est établi à 0,361 en 2002. Ce qui explique que le pays, pendant ces dix années a reculé de quelques rangs pour s'installer parmi les 10 les moins bien classés, passant de la 154<sup>ième</sup> place sur 174 pays en 1990 à 165<sup>ième</sup> place en 1995 puis au 171<sup>ième</sup> rang aujourd'hui. Cela en raison des graves crises militaro-politiques traversées par le pays pendant toute la période 1996-2003.

La situation sociodémographique, socio-sanitaire et économique de la RCA est très préoccupante et se dégrade depuis au moins une dizaine d'années après les progrès enregistrés entre 1975 et 1988. Cette tendance va malheureusement dans le sens opposé à celui souhaité pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement de réduire de moitié la proportion des pauvres à l'horizon 2015.

En 2003, la RCA comptait **3.895.139 habitants** dont **50,2 % de femmes** et **49,8 % d'hommes**. Cette population est jeune — **49,4 % a moins de 18 ans** — et a **augmenté de 2,5 %** par année entre 1988 et 2003. À ce rythme, elle double tous les 28 ans. **62 % des centrafricains vivent en milieu rural** tandis que la moitié de la population urbaine du pays est concentrée dans deux villes. **La population urbaine s'est accrue de 44%** durant la période intercensitaire 1988-2003. 14 % de la population réside hors de sa préfecture de naissance. **La RCA n'est pas une terre de migration internationale. La natalité baisse** en RCA depuis 15 ans et l'écart entre milieux urbain et rural se creuse. D'un niveau élevé entre 1975 et 1988 (plus de 45 ‰), le taux de natalité a connu une forte baisse au cours des quinze dernières années pour se stabiliser autour de **39,0 ‰** actuellement. **La fécondité reste élevée** (Taux de fécondité 5,1).

La pandémie du sida combinée à la profonde détérioration des conditions de vie et de la situation sanitaire des couches les plus vulnérables de la population entraîne **les indicateurs de mortalité dans le rouge**. Le taux de **mortalité (22 ‰)** en RCA est le plus élevé de la sous-région Afrique Centrale (en moyenne 16 ‰). En vingt ans, l'espérance de vie à la naissance a reculé de plus de 10 ans pour se situer en 2003 à 40 ans pour les hommes et à 46 ans pour les femmes. Les Centrafricains vivent moins longtemps (43 ans) que leurs voisins d'Afrique Centrale. La mortalité infantile atteint des niveaux record depuis 1995. Aujourd'hui, les quotients de **mortalité infantile** et **infanto-juvénile** s'élèvent respectivement à 132 ‰ et à 220 ‰. Le taux de **mortalité maternelle** a connu une hausse spectaculaire en doublant entre 1988 et 2003 pour atteindre **1.355 ‰**, soit trois fois plus qu'au Gabon.

La **morbidity** est dominée par le **VIH/SIDA (prévalence 15%**, soit le taux le plus élevé d'Afrique centrale), le **paludisme (38%)** et la **tuberculose (9016 cas en 2004)**. A cela s'ajoutent 3 groupes de maladie. Un groupe est constitué des autres endémies comme l'onchocercose (11 préfectures sur 16 touchées), la lèpre (1,15 cas pour 10 000 en 2003), la bilharziose (9580 cas en 2004) et la trypanosomiase humaine africaine endémique dans 4 foyers (préfectures). La dracunculose est en voie d'éradication. D'autres maladies parasitaires sévissent dans le pays, mais leur situation épidémiologique n'est pas bien connue. Un autre groupe est représenté par les maladies menaçant la survie de l'enfant de moins de 5 ans que sont: les maladies diarrhéiques (25,7% en 2000); les infections respiratoires aiguës (17,45%

<sup>9</sup> Les données qui ont servi à cette analyse sont tirées des données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 2003, du PNDS, du document préparatoire au CSLP.

en 2003); la **malnutrition protéino-énergétique** sévère et modérée et les carences en micronutriments; les maladies cibles du PEV (rougeole, coqueluche, tétanos-néonatal) dont la prévalence est étroitement associée à la faiblesse de la couverture vaccinale. Les efforts d'éradication de la **poliomyélite** ont été compromis en 2004 par la survenue d'une grosse épidémie (30 cas de polio virus sauvage enregistrés). Dans le dernier groupe, on note des maladies non transmissibles(diabète, maladies cardio vasculaires, HTA, maladies mentales, cancer, drépanocytose), les urgences épidémiques et les catastrophes, les maladies associées aux styles de vie et aux comportements à risque. La situation épidémiologique concernant ces maladies n'est pas assez documentée. Il faut aussi rappeler que 8,5 % des Centrafricains âgés de 55 ans et plus souffre d'un **handicap**. Outre les problèmes liés à l'état de santé des populations il faut signaler la **dégradation de la performance du système de santé**. Le taux de fréquentation des hôpitaux représente 12 % de l'ensemble du pays; le taux moyen d'occupation des lits (35,4 %), la durée moyenne de séjour (4jours). On note **une faible fréquentation pour les soins curatifs** dans les services de santé. La qualité de l'offre de soins laisse à désirer. En effet, le mauvais accueil, la longue attente des malades pour recevoir le traitement, les tarifs trop élevés, le racket des patients par le personnel sont autant de facteurs qui limitent la fréquentation des services. **La fréquentation des Consultations Prénatales (CPN) diminue**. En effet, en 1994/1995, 40 % des femmes enceintes (51 % en milieu urbain contre 24 % en milieu rural) ont consulté au moins quatre fois un personnel de santé durant leur grossesse alors qu'elles ne sont plus que 34 % à le faire en 2000. **De même, elles accouchent moins souvent dans les services de santé**. En effet, sur l'ensemble du territoire, 44 % des femmes enceintes ont accouché dans des formations sanitaires en 2000 contre 50 % en 1995. En milieu rural, elles ne sont que 27% à accoucher dans les services de santé contre 74 % en milieu urbain (85 % à Bangui). Les accoucheuses traditionnelles assistent encore près d'une mère sur quatre (22,5 %) lors des accouchements.

La couverture de la consultation des nourrissons (enfants de 0 à 11 mois) était de 39% en 2000. La moyenne des visites par nourrisson (5,2%) est largement inférieure aux normes préconisées par l'OMS. **La couverture vaccinale chez les enfants de 0 à 11 mois reste non seulement faible mais s'effrite au cours du temps**. En 2000, la couverture vaccinale était basse pour tous les antigènes (seulement 19% des enfants étaient complètement vaccinés). **Une politique nationale de santé de la reproduction a été élaborée et adoptée en octobre 2003**. Un enfant Centrafricain a deux chances sur cinq seulement d'aller à l'école primaire (contre 48 % en 1988) et une chance sur cinq d'aller à l'école secondaire. En effet, l'éducation connaît un dysfonctionnement sans précédent. Les indices de scolarisation aussi bien au primaire qu'au secondaire ont ainsi connu un recul inquiétant. Le taux de scolarisation combiné est passé de 37% en 1994 à 31% en 2002, niveau plus bas que celui de 1960, année de l'indépendance du pays. Le taux au secondaire est demeuré l'un des plus bas d'Afrique (21%). Cette situation est le résultat de plusieurs années blanches qu'a connues le pays. En effet, au primaire par exemple, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 73,5 % en 1988 à 68,7 % en 2003. Pour la même période, le Taux Net de Scolarisation (TNS) est passé de 47,8 % à 40,7 %. Il résulte de cette faible performance du système éducatif centrafricain une faible potentialité en capital humain. En effet, près d'un Centrafricain sur deux âgé de 10 ans ou plus est sans instruction. Par ailleurs, on note parmi les instruits une prédominance de ceux qui ont le niveau primaire (30,8 %) contrairement à ceux qui ont atteint le secondaire (15,6 %) et le supérieur (1,1 %). Cela se traduit par un nombre réduit de diplômés. Le CEPE est le principal diplôme obtenu par les instruits centrafricains (69,1 %), suivi de loin par le BEPC, détenu par un diplômé sur cinq (21,0 %) et le BAC (4,6 %). La proportion des autres diplômes professionnels est faible. En ce qui concerne le taux alphabétisation des personnes âgées de 10 ans ou plus, les résultats du recensement indiquent qu'il est passé de 37,2 % en



1988 à 41,4 % en 2003, ce qui représente une augmentation de 4,2 points de pourcentage de la population alphabétisée.

Les conditions d'**habitation** sont plus précaires en 2003 qu'en 1988. Les ménages centrafricains sont dans l'ensemble peu équipés. Moins de la moitié des ménages a accès à l'eau potable (47 %). En 2005, le taux de desserte en milieu urbain est de 31,5% tandis qu'en milieu rural il est de 23,7%. Une proportion encore plus faible (13,3 % seulement) dispose d'installations sanitaires adéquates. L'électricité représente 1,4% de la consommation d'énergie contre 87,7% pour le bois et 10,9% pour les produits pétroliers importés. **Le taux d'accès à l'électricité est estimé à 3%** par le Ministère de l'Energie. Il n'existe qu'un seul centre de production hydroélectrique (Boali) malgré le fort potentiel du pays. Globalement, la **pauvreté d'existence** touche la moitié des ménages centrafricains (50,3 %) tandis que plus de deux centrafricains sur cinq (43 %) sont privés de la satisfaction des besoins essentiels (éducation, santé, eau potable et assainissement adéquat). La pauvreté d'existence sévit plus en milieu rural où la proportion de ménages pauvres est quatre fois plus élevée qu'en milieu urbain. La **pauvreté humaine** sévit moins à Bangui (16,7 %) mais augmente au fur et à mesure qu'on s'en éloigne (Indice de pauvreté humaine de 43,0% pour l'ensemble du pays).

La **pauvreté monétaire** est passée de 62% en 1993 à 71% en 2003. Une forte proportion (56%) de la population n'arrive pas à satisfaire les besoins alimentaires de base. Dans le milieu rural, les 10% les plus riches détiennent 60,6 % du revenu global alors que les 10% les plus pauvres ne détiennent que 0,25 % du revenu global. Pour le milieu urbain, les inégalités sont encore plus fortes puisque les 10% les plus riches concentrent 75% du revenu contre 0.15% pour les 10% des plus pauvres. En terme de revenu exprimé par le PIB réel par habitant, un centrafricain gagne moins en l'an 2004 (le revenu moyen est estimé à 331 dollars US par an) que ce qu'il touchait en 1990 (le revenu pour cette année est estimé à 514 dollars US par an). Selon les données récentes, la situation est bien plus grave puisque le PIB a connu un faible accroissement de 0,4% en moyenne par an pendant les trois dernières décennies et quasiment nulle au cours des dix dernières années 1995 et 2004. Le taux d'**offre de travail** pour l'ensemble des individus est de **41,2%**. Il est moins élevé en milieu urbain (32%) qu'en milieu rural (47%). Les taux de participation au marché du travail varient selon le niveau de vie. En effet, plus on est pauvre plus on travaille, tant en milieu urbain que rural. En milieu rural, il y a une plus forte participation à l'activité économique et le marché du travail y reste dominé par les activités agro-pastorales. Le taux de **chômage** pour l'ensemble de la RCA est de **10,3%**. Comme dans la plupart des pays en développement, le chômage est un phénomène à caractère urbain et féminin.

Les **femmes** constituent une couche de la population souffrant d'une double vulnérabilité du fait de la précarité de leurs conditions d'existence et des inégalités par rapport aux hommes dont elles souffrent (elles sont désavantagées dans presque tous les domaines comparées aux hommes). Même si elles entrent plus précocement sur le marché du travail (les hommes en sortent plus tardivement), leur participation à l'activité économique est moins importante quantitativement et qualitativement que celle des hommes. Elles sont plus confinées dans le secteur agro-pastoral (80,8 %), qui est aussi le secteur dominant de l'économie centrafricaine, et dans le commerce (10 %). Elles sont moins représentées dans les postes requérant plus de qualification (professions libérales, scientifiques, techniques, administratifs) et dans les postes de décision (moins de 8 %).

Les Gbaya (environs 29 %) et les Banda (22 %) sont deux **groupes ethnique majoritaires** du pays, les autres groupes ethniques pris individuellement ne dépassent guère 10 %. La quasi-totalité des groupes ethniques réside majoritairement en milieu rural et sont souvent numériquement plus représentatifs dans leur région d'origine.

Les Groupes de langues locales Gbaya (22 %) et Banda (20 %) sont les plus répandus. Parmi les **groupes minoritaires**, le recensement a dénombré 38.589 éleveurs nomades Mbororos et 12.393 Pygmées et 6.574 réfugiés soit respectivement 1 %, 0,3 % et 0,2 % de la population totale. Ils sont géographiquement concentrés en milieu rural. Leur fécondité<sup>10</sup> est en moyenne un peu plus forte que le niveau national. Ils sont très majoritairement analphabètes: 85 % des Mbororos, 95 % des Pygmées et 67 % des réfugiés âgées de dix ans et plus ne savent ni lire, ni écrire. L'accès à l'eau potable est bien plus faible que pour l'ensemble de la population vivant en RCA. Bien que les niveaux de mortalité soient très élevés en RCA, la situation est encore pire pour ces populations.

---

<sup>10</sup> Le nombre moyen d'enfants par femme est de 5,7 enfants par mère chez Mbororos et 5,3 chez les Pygmées et les réfugiées contre 5,1 enfants au niveau national.

ANNEXE 11 (SUPPLÉMENTAIRE). MATRICE MULTISECTORIELLE TRIENNALE DU GOUVERNEMENT CENTRAFRICAIN

○ **Axe 1: Le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix**

■

Objectifs prioritaires	Secteurs et Actions	Indicateurs	Sources de financement	Institutions Responsables	Période: 2006-2008				Performances/ Mesures correctrices	
					Date du démarrage	Niveau de réalisation attendu				
						12/06	06/07	12/07		06/08
Légende de la performance: P0 = « Rien n'est fait »; P1 = « en cours »; P2 = « stade avancé »; P3 = « stade très avancé » P4 = « Terminé »										
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>I-Sécurité Intérieure et transfrontalière</b></li> </ul>									
Renforcer la Sécurité intérieure et Transfrontalière	1- Recruter et former des gendarmes Les doter en moyens (véhicules, transmissions) et budget, notamment les ressources financières destinées aux PGA (FACA et GENDARMERIE)	- 200 gendarmes formés et équipés  - PGA budgétisé	Etat/Partenaires extérieurs  Etat	Mini Défense						P0
	2-Recruter et former des agents de la police; Organiser six formations et stages de perfectionnement/an; Doter la police en équipements de transports, communication, et habillement (Police)	- 260 agents/an formés - équipements disponibles	Etat/Partenaires extérieurs	Min Sécurité Intérieure						P0
	3- Renouveler les effectifs (FACA): élaborer et mettre en œuvre un programme de départs volontaires	Textes officiels disponibles	Etat/ France/Partenaires extérieurs.	Min Défense						P0

fonder les Forces de Sécurité	4- Créer un Fichier unique de criminalité pour la Justice, la Gendarmerie, la Police, et l'Interpol.	Fichier disponible	Etat/Interpol	Min. Justice, Défense, Sécurité						P1
	5- Renforcer les commissions mixtes de sécurité transfrontalière-Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences.	Nb. Réunions périodiques et patrouilles mixtes	Etat/CEMAC/BONUCA	Chefs de Police CEMAC						P1
	o <i>6- Rénover les casernes militaires et Créer 20 postes de police de proximité à Bangui.</i>	Nbre de casernes et de postes de police	Etat/ France/Partenaires extérieurs	Défense, Sécurité						P0
	7- Achever le DDR et Mettre en œuvre un Programme de ramassage d'armes légères	Nbre d'ex - combattants installés, et d'armes collectées	Etat/ PNUD-BM/Partenaires extérieurs	Gouv/PNUD/BM						P2
	<b>II-Défense Nationale.</b>									P1
	8- Elaborer une Loi de programmation militaire quinquennale, se concerter avec les partenaires et mobiliser les appuis extérieurs	Textes et Lois adoptes; partenaires sensibilises	Etat/ France/Partenaires extérieurs.	Gouv/ Partenaires						P0
	9- Eduquer sur le plan civique les forces de défenses et de sécurité et les et former au Respect des Droits de l'Homme	Programmes d'éducation civique et régression des violations	Etat/ Partenaires extérieurs	Min. Justice, Défense, Sécurité						P0

## Axe 2: Le renforcement de la bonne gouvernance

Objectifs prioritaires	Secteurs et Actions	Indicateurs	Sources de financement	Institutions Responsables	Période: 2006-2008				Performances/ Mesures correctrices
					Date du démarrage	Niveau de réalisation attendu			
						12/06	06/07	12/07	

Légende de la performance: P0 = « Rien n'est fait »; P1 = « en cours »; P2 = « stade avancé »; P3 = « stade très avancé » P4 = « Terminé »

<p>éer un vironnement orable à la lance onomique</p>	<p>• <b>I- Reforme de la justice, Etat de droit</b></p>										
	<p><b>10-</b> Renforcer les capacités du secteur de la justice; - Organiser les formations et les stages de perfectionnement des Magistrats et Agents de force de sécurité (Police judiciaire) - Réhabiliter, équiper les Tribunaux, Cours et Greffes - Renforcer les capacités de la Cour des Comptes en matière d'Audits des marchés publics et de Contrôle des Finances publiques</p>	<p>Nbre de Magistrats et Agents formes  Evaluation des capacités des juridictions Nbre d'audits réalisés</p>	Etat/BAD/Partenaires	Ministère de la Justice						<p>P 1  P0  P0</p>	
	<p><b>11-</b> Renforcer le cadre réglementaire et juridique - Ratifier les instruments juridiques internationaux en matière de Droit de l'Homme; - Harmoniser les textes nationaux à tous les niveaux et les mettre en conformité avec les instruments internationaux (OHADA, OMC, OM Douanes)</p>	<p>Textes officiels harmonisés et ratifiés</p>									<p>P1  P1</p>
	<p><b>II Renforcement de la gestion des finances publiques</b></p>										
	<p><b>12-</b> Mettre en place le code de procédure de passation de marchés publics  - Créer une Direction nationale des marchés publics, une Agence de régulation des marchés publics et du traitement des plaintes</p>	<p>Textes officiels et lois adoptes et promulgués  Textes officiels adoptes et structures mises en place</p>	Etat/ Partenaires	Mini Finance et du Budget	2006						<p>P1</p>
	<p><b>13-</b> Améliorer les contrôles des recouvrements effectifs accomplis par les impôts et les douanes au profit du trésor public</p>	<p>Chiffres de contrôle existents et soumis aux vérifications</p>	Etat/ Partenaires	Mini Finance et du Budget	2006						<p>P1</p>

	<b>14- Sécuriser le fichier de la solde et des pensions</b> - Créer un cadre unique de gestion intégré et informatisé des effectifs du personnel de l'état, de la solde et des pensions - Mettre en place un logiciel de gestion et suivi des fonctionnaires et agents de l'Etat, de la solde et des pensions:	- Cadre existe et opérationnel - Logiciel disponible et suivi mensuel - Bases de données constituées - Services concernés se connectent en réseau	Etat, PNUD, BM, Partenaires	Mini Finance et du Budget	2006					P1
	<b>15- Renforcer les capacités des fonctionnaires et agents des régies financières en matière de l'application des textes de l'OHADA, OMC, OM Douanes</b>	Programmes de formation et Nbre de fonctionnaires formés								P1
	<b>16- Renforcer l'informatisation des Administrations des Impôts, Douanes, Budget et Trésor (Fichier des contribuables, Caisses du Trésor)</b>	Logiciels mis en place, Fichiers opérationnels		Mini Finance et du Budget						P1
	<b>17- Renforcer les capacités en vue d'améliorer la surveillance des corridors douaniers</b> - Accroître la surveillance des transits, sur les corridors	Nbre d'agents affectés au corridor, Nbre de visites et patrouilles		Mini Finance et du Budget						P1
	<b>18- Renforcer le dispositif du guichet unique de transit à Douala en équipant les services en matériels informatiques (fax, ordinateur etc...)</b>	Equipements disponibles; Nbre de transmissions de données par jour		Mini Finance et du Budget						P1
	<b>19- Contrôler l'effectivité de la gestion des dépenses publiques selon les procédures de la loi des finances</b> - Organiser systématiquement les contrôles et vérifications de tous les droits recouverts et s'assurer de leur reversement au Trésor - Vérifier tous les reversements effectifs des régies d'avance et des recettes, des droits de sortie Diamant et Or, Vérifier l'effectivité des reversements des TVA, Contrôler le recouvrement des taxes forestières.	Nbre de missions de vérifications  Montant des reversements mensuels au Trésor	Etat/ Partenaires	Mini Finance et du Budget						P1
	<b>20- Publier régulièrement les plans de trésorerie mensuelle</b>	Plan de trésorerie disponible et publié mensuellement	Etat/ Partenaires	Mini Finance et du Budget						P1

- Tenir des réunions mensuelles de trésorerie avec les partenaires au développement dans le cadre de la gestion des fonds PPTE	Compte rendu disponible et recommandations mises en œuvre	Etat/ Partenaires.	Mini Finance et du Budget						P1
									P1
21- Procéder à la vérification de l'authenticité des diplômes ayant servi à l'intégration ou au reclassement dans la Fonction Publique	- Structure de vérification mise en place - Nbre de fonctionnaires et agents à situation irrégulière	Etat, PNUD	Minist. Fonction Publique	06/06					P 2
22- Elaborer les lois de règlement, notamment la loi de règlement de 2005	Niveau de dépassement des dotations budgétaires	Etat/ Partenaires	GVT (Mini Finance) Assemblée. Nationale	2006					P0
<b>III- Gestion des ressources naturelles (Mines et forêts)</b>									P0
23- Créer un comité technique inter ministériel d'attribution des permis miniers et forestiers. Respecter les avis techniques dans le cadre des attributions des permis miniers et forestiers.	Textes officiels adoptés; procédures d'attribution précisées	Etat	Mini Mines, Forêts						P0
24- Renforcer la participation des populations des zones minières et forestières dans la gestion des taxes versées aux communes: mise en place des textes législatifs, formation et suivi de l'utilisation des recettes	Textes officiels adoptés; Mécanismes suivi, représentation au Conseil de gestion adoptés	Etat	Ministère Mines/ MEFCPE						P1
• 25- Publier les conventions minières et forestières aussi bien dans les journaux que sur le site du Gouvernement	Publication au Journal officiel et sur le site internet	Etat	Mini Mines, Forêts						P0
26- Moderniser les systèmes d'attributions des permis d'exploitations minières et forestières: Créer un logiciel de gestion des permis les reliant à leur localisation sur le terrain	Nbre de permis traités, cartographie informatisée disponible	Etat	Mini Mines, Forêts						P0

<p><b>27-</b> Publier mensuellement les informations forestières avec un délai maximum de 6 semaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les volumes et Valeurs produites, exportés et vendus localement</li> <li>- les recettes publiques générées</li> <li>- tous les permis accordés ou annulés</li> </ul>	<p>Publication au Journal officiel et sur le site internet</p>	<p>Etat</p>	<p>Mini Forêts</p>					<p>P2</p>	
<p><b>28-</b> Rendre systématique la publication des résultats des avis d'appel d'offre en matière d'attributions des PEA</p>	<p>Publication au Journal officiel et sur le site internet</p>	<p>Etat</p>	<p>Mini Forêts</p>					<p>P1</p>	
<p><b>29-</b> Doter tous les PEA de plans d'aménagement</p>	<p>Nbre de plans d'aménagement élaborés.</p>	<p>Etat, AFD, CAS-DFT</p>	<p>Mini Forêts</p>						
<p><b>30-</b> Doter la Brigade de contrôle forestier et faunique en moyens de travail adéquats</p>	<p>Equipements de mobilité et communication disponible -Nbre de contrôle</p>	<p>Etat/partenaires</p>	<p>Mini Forêts</p>					<p>P0</p>	
<p><b>31-</b> Publier mensuellement les informations minières avec un délai maximum de 2 semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les volumes et Valeurs des diamants et ors produites, exportés</li> <li>-tous les permis accordés ou annulé</li> </ul>	<p>Publication au Journal officiel et sur le site internet</p>	<p>Etat.</p>	<p>Mini Mines</p>					<p>P2</p>	
<p><b>32-</b> Faire participer l'administration des mines au CASM ( Communities Smallscale Mining) pour des échanges d'expériences sur les meilleures pratiques</p>	<p>Nbre de participants et expériences acquises</p>	<p>Etat</p>	<p>Mini Mines</p>					<p>P0</p>	
<p><b>IV- Lutte contre la corruption</b></p>									
<p><b>33-</b> Créer un observatoire de lutte contre la corruption</p>	<p>Cellule financière créée; Textes officiels de l'Agence adoptés</p>	<p>Etat</p>	<p>Min Justice</p>					<p>P1</p>	
<p>- Publier les informations sur les cas de corruption</p>	<p>Publication au Journal officiel et sur le site internet</p>	<p>Etat</p>	<p>Min Justice</p>					<p>P2</p>	
<p>- Mettre en cohérence le cadre réglementaire de lutte contre la corruption avec les conventions internationales</p>	<p>Textes officiels harmonisés</p>	<p>Etat</p>	<p>Min Justice</p>					<p>P0</p>	



	34- Rendre compte obligatoirement de la gestion de la chose publique	Code de l'Ethique disponible; rapports d'évaluation disponible	Etat	Gouvernement/Administ							P1
	35- Communiquer et partager les informations entre les institutions en charge de la lutte contre la corruption	Mécanisme de coopération disponible et opérationnel	Etat	Min Justice							P0
	36- Renforcer la volonté politique et la traduire en actes concrets: Etudier et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la corruption	Etudes réalisées; Plan adopté et publié	Etat	Min Justice							P1
	<b>V- Participation et renforcement des capacités (Etat/ privé/ ONG/ population)</b>										
	37- Restructurer, renforcer et rendre opérationnelle le Haut Commissariat à la Décentralisation	Textes officiels adaptant les missions et organes disponibles	Etat	Primature							P0
	- Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de décentralisation sur une base participative, des Lois et Décrets d'application	Document de Politique, Lois et décrets disponibles	Etat	Primature							P1
	•										
	• 38- Renforcer les capacités des autorités locales, des ONGs et OSC	Nbre de capacités renforcées, d'Appuis apportés	Etat	Min Plan							P0
	39- Organiser les élections municipales	Nbre d'élections et élus	Etat	Min Intérieur							P0
	<b>VI- Reconstruction de l'administration publique</b>										

	<p><b>40-</b> Elaborer et mettre en œuvre un Plan de redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones affectées par les conflits</p> <p>- Elaborer un programme national de renforcement des capacités et de bonne gouvernance.</p>	<p>Plan de redéploiement disponible; Nbre d'administrations et fonctionnaires déployés; Nbre de structures et capacités renforcées</p>	<p>Etat/ BAD/ Partenaires extérieurs</p>	<p>Gouvernement / Primate</p>						<p>P0</p>
	<p><b>VII- Publication et vulgarisation de la règle de droit</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>								
	<p><b>41-</b> Relancer le Journal Officiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - 1 mini-imprimerie acquise</li> <li>- Production régulière du J.O</li> </ul>	<p>Banque Mondiale (Projet LICUS 2)</p>	<p>Minist. Chargé Secrétariat du Gouvernement</p>						<p>P0</p>
	<p><b>42-</b> Actualiser le droit positif centrafricain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Répertoire des textes non abrogés depuis 1958 disponible</li> <li>- Archives d'Etat reconstruites</li> </ul>	<p>Etat/Partenaires</p>	<p>- Minist. Chargé Secrétariat du Gouvernement an</p> <p>- Direction des Archives Nationales</p>						<p>P0</p>

	43- Organiser des séminaires de formation des Cadres en matière d'élaboration des textes officiels, de coordination du travail gouvernemental et parlementaire	• Des capacités renforcées	Etat/Partenaires	Minist. Chargé Secrétariat du Gouvernement							P0
--	--	----------------------------	------------------	--	--	--	--	--	--	--	----

### Axe 3: La Stabilisation Macroéconomique et l'accélération des réformes

Objectifs prioritaires	Secteurs et Actions	Indicateurs	Sources de financement	Institutions Responsables	Période: 2006-2008				Performances/ Mesures correctrices	
					Date du démarrage	Niveau de réalisation attendu				
						12/06	06/07	12/07		06/08
Légende de la performance: P0 = « Rien n'est fait »; P1 = « en cours »; P2 = « stade avancé »; P3 = « stade très avancé » P4 = « Terminé »										
Promouvoir le Développement du secteur privé	• <b>I- Secteur privé</b>									
	44- Mettre en place un Centre Unique de formalité des entreprises	Nombre d'entreprises créées Délai de création réduit Coût de création minimisé	Etat/Partenaires/ Prive	Min Commerce						P1
	45- Redynamiser et renforcer les structures d'appui au secteur Privé (Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, Centre de gestion agréée)	nombre de structures d'appui opérationnelles	Etat/Partenaires/ Prive	Min Commerce Min Agriculture Min Finance et Budget Min Plan						P1
	46- Rendre opérationnel le cadre de concertation Etat/Secteur privé- -Mettre en place un Secrétariat et le doter de moyens adéquats.	partenariat public/privé est établi et renforcé.	Etat/Partenaires/ Prive	Primature						P1
	47- Réaliser les études sur la compétitivité et diversifier le Secteur privé (réduction des couts de facteurs)	Le nombre d'études réalisées	Etat/Partenaires/ Prive	Min Commerce Min Plan						P1

	48- Renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires	Textes juridiques adoptés Nombre de tribunaux de commerce et de travail créés et opérationnels Nombre de litiges commerciaux et du travail traités Délai de traitement des litiges Délai d'exécution des décisions de justice Publication des décisions de justice	Etat/Partenaires/ Prive	Min Justice						P0
	49- Développer la micro finance et améliorer les mécanismes de financement du privé	Rapports d'étude et d'évaluation; Nombre de caisses d'épargne et lignes de crédit mises en place; Volume d'épargne mobilisée Nombre bénéficiaires (pourcentage de groupements féminins, de jeunes)	Etat/Partenaires/ Prive	Min Finance						P1
Promouvoir le Développement du secteur privé	50- Simplifier et alléger les procédures douanières et fiscales	Délai des procédures réduit	Etat/Partenaires/ Prive	Min Finance et Budget						
	51- Assurer et contrôler le service fait. Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'apurement des arriérés du secteur privé.	Recensement des arriérés valide; plan d'apurement et ressources disponibles	Etat/Partenaires/ Prive	Min Finance et Budget						P1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>• <b>II- Finances Publiques</b></li> </ul>									
Améliorer la préparation du Budget	52- Améliorer les estimations du PIB et les prévisions macroéconomiques		Etat/Partenaires	Min Plan						P0
	- Améliorer la collecte des données sur le commerce extérieur et les ressources extérieures		Etat/Partenaires	Min Finance et Budget-Min Plan						P0

	- Déterminer des plafonds des dépenses conformément aux critères de convergence CEMAC et repères FMI		Etat/Partenaires	Min Finance et Budget							P1	
<b>Optimiser les recettes fiscales (Impôts)</b>	<b>53-</b> Recenser et immatriculer de tous les contribuables, Mettre en place le Répertoire des contribuables, Elargir l'assiette fiscale	Répertoire disponible, Nbre de nouveaux contribuables	Etat	Min Finance et Budget							P2	
	- Renforcer la gestion du Fichier des contribuables/NIF, Vérifier les comptabilités	Gestion informatisée et NIF obligatoire	Etat	Min Finance et Budget							P1	
	<b>54-</b> Intensifier le recouvrement des Impôts libératoires, Impôts fonciers, Patentes, et Licences; Relancer les retardataires. - Intensifier les contrôles et recouvrements des Impôts sur le revenu, IMF et TVA, Relancer les retardataires - Intensifier les contrôles et recouvrements des impôts sur le revenu, IFPP; Relancer les retardataires; Notifier les reliquats constatés	Nombre de missions de contrôle et recouvrements, montants recouverts mensuellement	Etat/	Min Finance et Budget								P1
	<b>55-</b> Renforcer les capacités techniques et institutionnelles (équipements, logistiques, informatisation) Equiper en matériels roulants et radiophoniques les directions techniques décentralisées. Former des Douaniers, Sécuriser des escortes.	Nombre de capacités renforcées Nbre d'agents formes Nbre d'escortes sécurisées mensuellement	Etat/Partenaires	Min Finance et Budget								P1
<b>Optimiser les recettes fiscales (Douanes)</b>	<b>56-</b> Utiliser systématiquement les vérifications physiques, Développer les contrôles différés et a posteriori - Vérifier l'octroi des exonérations et des franchises, Appliquer systématiquement les cautions de transit et Supprimer les entrepôts fictifs	Nombre de missions de contrôle et vérifications, montants recouverts mensuellement	Etat/Partenaires	Min Finance et Budget							P1	
	<b>57-</b> Maîtriser et Systématiser la valeur en douane des marchandises (import et export); Installer des scanners à l'aéroport, Intensifier la collaboration Douanes, CEMIDO, SODIF	Scanners installés; équipes mixtes disponibles; valeur en douane connue	Etat/Partenaires	Min Finance et Budget								P3
<b>Renforcer le recouvrement et les recettes du Trésor</b>	<b>58-</b> Recouvrer tous les ordres de recettes et autres créances diverses de l'Etat (loyers, permis); Eliminer les cotes prescrites; Vérifier le bien fondé des soldes et Assurer un suivi régulier des Régies de recettes.	Montant mensuel recouvré	Etat/	Min Finance et Budget							P1	

Assurer un meilleur suivi et contrôle des recouvrements des recettes et leur reversement au Trésor	59- Contrôler l'exécution des crédits d'enlèvement, Contrôler les attestations BIVAC, Mines et vérifier le paiement des cautions, Suivre le recouvrement des Impôts et Taxes dus par les reliquataires, Contrôler l'utilisation effective du NIF par les Administrations financières	Nbre de missions de contrôle et de recouvrements	Etat/Partenaires	Min Finance et Budget						P1
Gérer les dépenses publiques de l'Etat	60- Elaborer le Collectif budgétaire 2006, - Réviser la loi 81/011 du 16 novembre 1981 relative au régime financier; - Produire les conventions existantes et Etablir un Plan de règlement des engagements; - Maitriser les dépenses de carburant, des baux administratifs, de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone; - Vérifier la bonne utilisation des enveloppes budgétaires, les références nécessaires a l'exécution de la commande publique, lutter contre les faux documents	Collectif budgétaire disponible a bonne date Enveloppes budgétaires respectes	Etat	Min Finance et Budget						P1
	61- Vérifier les bons d'engagement des services faits des caisses d'avance, la tenue de la comptabilité du Trésor, des OP budget et Solde émis en 2005; Contrôler tous les services en province	Nbre de vérifications et de missions de contrôle, Respect de la comptabilité du Trésor	Etat	Min Finance et Budget						P1
	62- Mettre en place une gestion transparente et un meilleur suivi des dépenses de matériels de l'Etat par les différents Administrateurs de crédits; - Veiller a une bonne utilisation des crédits a la Défense et Gendarmerie, contrôler et suivre l'effectivité des évacuations sanitaires (transport et hospitalisation); - Fixer des plafonds hebdomadaires de dépenses et Contrôler l'exécution budgétaire	Nbre de Contrôle hebdomadaires Respect des plafonds de dépenses	Etat	Min Finance et Budget						P1
	63- Réduire l'effectif des agents de l'Etat et la masse salariale: Apurer la base de données FURCA, radier systématiquement les sorties du fichier, programmer les nouveaux recrutements, maitriser l'effectif des pensions. - Sécuriser le paiement de la Solde: Activer la	Base des données FURCA validée, procédure de recrutement établie et respectée	Etat/Partenaires	Min Finance et Budget, Min Plan et Min. Techniques						P0

	chaîne de calcul de la solde et des pensions à échéance normale, systématiser les paiements par virement bancaire, confier le billetterie à un Etablissement financier (appel d'offres) Rationaliser le paiement des Bourses	Calcul et paiement de la solde normalisée								
	<b>III- Recettes Forestières</b>									
Renforcement des recettes parafiscales	64- Achever la délimitation du domaine forestier permanent de l'Etat Réviser et adapter les textes législatifs relatifs au CASDFT	Nbre d'hectares connus  Textes et Lois adoptés	Etat/Partenaires	Min Forets,						P2  P0
	- Adopter une fiscalité incitative à la transformation locale	Loi et mesures fiscales adoptées	Etat/Partenaires	Min Forets Min Finance et Budget.						P1
	65- Renforcer les capacités de suivi et contrôle des DR des zones forestières: formation, révision, statut et recrutement des agents de terrain, équipement en matériels Renforcer les capacités des communautés de base à la valorisation et l'exploitation des ressources naturelles.	Nbre de capacités renforcées Equipements disponibles Nbre de capacités renforcées	Etat/Partenaires	Min Mines						P1  P0
	•  • <b>IV- Recettes minières</b>									
Renforcement des recettes parafiscales (suite)	66- Lancer des études et constituer une base de données géologiques: inventaire détaillé des gisements, dotation en personnels et matériels Evaluer le code minier en vue d'une meilleure mise en œuvre, Mettre en place la police minière.	Nbre d'études réalisées; base de données disponible La gestion est réformée et opérationnelle, Les capacités des structures de gestion et de contrôle sont renforcées.	Etat/Partenaires	Min Mines						P0  P0 P1
	67- Organiser les artisans miniers en coopératives et renforcer leurs capacités, appuyer les autres activités génératrices de	Nbre des capacités des organisations renforcées et d'appuis	Etat/Partenaires	Min Mines						P1

	revenus Créer une taxe minière au profit des communes des zones minières	Loi et mesures fiscales adoptées.									P0	
<b>Agriculture et Développement Rural</b>  <b>Réhabilitation, diversification et augmentation de la production agricole et des revenus</b>	<b>68-</b> Développer les cultures vivrières: Relancer la culture du manioc, Développer la riziculture irriguée en zones de forêts et bas fonds - Relancer l'élevage à cycle court par la fourniture des noyaux de cheptel, Réduire la mortalité animale - Relancer la production caféière, Promouvoir la transformation locale, Renforcer la compétitivité des exportations - Réhabiliter la filière coton, Apurer les dettes auprès des paysans, Promouvoir la transformation du coton égrené	- Rapports d'études d'évaluation - Quantités totales produites - Niveau de rendement - Taux de couverture vaccinale  - Accord de Partenariat disponible	Etat/Partenaires	Min Agriculture							P0	
	<b>69-</b> Relancer la recherche agronomique, l'encadrement adapté et la vulgarisation à travers ICRA, ACDA et ANDE. - Produire et diffuser des intrants et matériels agricoles de qualité	Rapports d'études d'évaluation Programmes adoptés quantités de matériels et d'intrants	Etat/Partenaires	Min Agriculture								P0
	<b>70-</b> Organiser et former les producteurs - Renforcer les capacités humaines, matérielles et financières des organisations paysannes - Redynamiser les CREF, FNEC	Nombre d'organisations paysannes opérationnelles Taux de participation des femmes et des jeunes dans les prises de décision	Etat/Partenaires	Min Commerce Min Agriculture.								P0
	<b>71-</b> Renforcer les capacités de planification et des statistiques du Ministère de Promotion du Monde Rural - Mettre en place des ressources matérielles et financières et du personnel adéquats pour les statistiques agricoles - Renforcer le cadre de conception, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	Nombre de cadres formés et opérationnels Nombre de rapports d'activités Service de statistiques agricoles équipées Recensement agricole disponible.	Etat/Partenaires									



▪ **Axe 4: La reconstruction des Infrastructures de base et les secteurs sociaux**

Objectifs prioritaires	Secteurs et Actions	Indicateurs	Sources de financement	Institutions Responsables	Période: 2006-2008				Performances/ Mesures correctrices	
					Date du démarrage	Niveau de réalisation attendu				
						12/06	06/07	12/07		06/08
Légende de la performance: Po = « Rien n'est fait »; P1 = « en cours »; P2 = « stade avancé »; P3 = « stade très avancé » P4 = « Terminé »										
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>I- Santé</b></li> </ul>									
Réhabiliter les Infrastructures	72- Réhabiliter les FOSA qui ont été touchées par les conflits	Nb de FOSA réhabilités	Etat, KFW (COOPI, CONASAN)	MSPP/DDISMT					P0	
	- Construire les postes de santé dans au moins 100 villages pilotes de plus de 70 km des centres urbains	Nb de postes de santé construits	Etat, Partenaires	MSPP/DDISMT					P0	
	73- Recapitaliser les ressources de l'UCM (Commander les vaccins et autres consommables, doter les structures sanitaires en matériels techniques, médicaments, vaccins et autres consommables)	Nb de vaccins	Etat, France	MSPP/DPM	01/06					P3
	- Mettre en place un service d'hémodialyse au CNHUB	Service en place opérationnel	Etat, Partenaires	MSPP	01/07					P0
	- Renforcer le service d'imagerie médicale de l'Hôpital Communautaire (Radiologie, Echographie et Mammographie)	Equipements en place et opérationnels	Etat, Partenaires	MSPP	01/07					P1
	- Mettre en place un atelier de biomédicale à travers un partenariat public-privé	Contrat de prestation de service Privé-Public	Etat, Secteur Privé	MSPP	01/07					P0
Renforcer les	74 -Créer/redynamiser les comités de santé et de COGES à tous les niveaux.	200 comités de santé et 200 COGES créés	Etat, OMS, UNICEF, UNFPA, CONASAN	MSPP/DEP/DSFP /DSC/DPM/UCM	01/06					P1

<b>capacités techniques et institutionnelles</b>	<b>75-</b> Intégrer dans la fonction publique des paramédicaux, des médecins et assurer leur formation continue	80 paramédicaux et 60 médecins intégrés ont suivi une formation continue	Etat, OMS, France	MSP/DEP	01/06					
	- Redéployer le personnel de santé vers l'intérieur du pays en tenant compte des besoins et de la densité de la population	Nb de personnes redéployées	Etat	MSP	01/06					P1
	- Former des agents de santé en PCIME clinique et communautaires,	1 500 agents formés	OMS, UNICEF, ETAT	DMP/PCIME	01/06					P2
	<b>76-</b> Etablir des partenariats contractuels dans la gestion de la santé avec les Ongs, le secteur privé et la société civile	Nb de contrats établis	Etat, KFW, COOPI, CONASAN)	MSP/DGSP	01/06					P2
	<b>77-</b> Renforcer les capacités du SNIS (gestion, suivi,...)	Nb de pers formées SNIS	Etat, OMS, UE	MSP/DEP	01/06					P1
	<b>78 -</b> Doter les FOSA en: 100 tables d'accouchement, Produits contraceptifs, 20 motos et ARV	Nb de FOSA équipés	FM, BM, UNFPA	MSP/DGSDA/D SFP	01/06					P2
	- Doter les FOSA de 3 préfectures en médicaments et matériels pour la PCIME	Nb de FOSA équipés	OMS, UNICEF, ETAT	DMP/PCIME	01/06					P2
	<b>79</b> Rendre opérationnel le système de référence et de contre référence (Outils de références, 14 ambulances, 72 radios codant, 72 groupes électrogènes)	Le système de référence opérationnel	Etat, UNICEF, OMS, UNFPA	MSP/DGSP/DS FP	01/06					P2
	<b>80-</b> Achever le MICS 2006	MICS achevé	UNICEF, UNFPA, OMS, PNUD, UE, Gouvernement	DSC/DEP	01/06					P2
	- Définir une politique Nationale de réponse aux urgences et catastrophes naturelles	Le document de politique adopté	OMS, ETAT	DMP	-					P0
	<b>81-</b> Renforcer la mise en œuvre du PEV (vaccins, la chaîne de froid et les matériels roulants)	Nb de vaccins, matériels roulants, glacières distribués	UNICEF, OMS, ROTARY, GAVI, ETAT	DMP/PEV	01/06					P3
	<b>82-</b> Sensibiliser les communautés à l'utilisation de ces services	Nb de communautés sensibilisées	UNICEF, OMS, ROTARY, GAVI, ETAT	DMP/PEV	01/06					P3
	<b>83-</b> Etendre les services de santé scolaire dans 8 Arrondissements de Bangui, 16 Préfectures Sanitaires	Nb de services de santé scolaire mis en place	UNFPA, ETAT	DSFP	01/06					P2
<b>84-</b> Doter les centres de santé scolaire dans 6 préfectures en matériels éducatifs et produits consommables les antibiotiques, les produits contraceptifs y compris les préservatifs (EVF)	Nb de centres de santé équipés	UNICEF, UNFPA, ETAT	DSFP	01/06					P1	

	85- Doter les FOSA en médicaments antipaludéens pour la prise en charge des cas	510 FOSA dotés	Fonds Mondial, OMS, ETAT	DMPM	03/06					P1
	86- Aménager les points d'eau existant	Nb de points d'eau aménagés	UNICEF, OMS, ETAT	DSC	-					P1
	87- Former les responsables et équiper les deux organisations de jeunesse en milieu informel par préfecture en matière de SR et créer des centres d'écoute dans les foyers des jeunes	Nb de responsables formés, d'organisation équipée et de centres d'écoute créés	UNFPA, UNICEF, OMS, ETAT	DSFP	-					P1
	88- Former en matière de la prévention du paludisme et la prise en charge des cas de paludisme et la technique d'imprégnation:	Nb de pers formées: 17 superviseurs des districts, 150 médecins, 1200 agents de santé et 2000 ASC dont 350 matrones	Fonds Mondial, OMS, ETAT	DMPM	03/06					P1
<b>Stopper la propagation et la progression du VIH/SIDA</b>	89- Renforcer la sensibilisation des adolescents et les jeunes non scolarisés sur la prévention des grossesses précoces; des avortements clandestins, des IST, VIH/SIDA	Nd d'adolescents sensibilisés	Fonds Mondial, OMS, ETAT	DMPM	03/06					P1
	90- Appuyer les ONGs, associations, OAC pour la mise en œuvre des actions de prévention du VIH/SIDA, la prise en charge psychosociale et la lutte contre la stigmatisation	Nb d'associations, ONG et OAC appuyées	Fonds Mondial, UNFPA, UNICEF, ETAT	DLSMTITDSFP	01/05					P2
	91- Approvisionner les FOSA en produits consommables (préservatifs et réactifs nécessaires au dépistage précoce, ARV et antibiotiques), en antituberculeux et pour la prise en charge des IO	Nb de FOSA approvisionnés	Fonds Mondial, OMS, UE CONASAN, ETAT	DGLSMSTT	01/05					P2
	92- Mettre les personnes séropositives sous ARV	5 000 pers sont mises sous ARV	Fonds Mondial, UNFPA, UNICEF, ETAT	DGLSMSTT	01/05					P2
	93- Assurer la prise en charge médicale et psychosociale des OEV (Orphelins Enfants Vulnérables)	Nb d'orphelins pris en charge	Fonds Mondial, Etat, EU	DGLSMSTT	01/05					P2

	● <b>II- Education</b>									
<b>Accroître l'offre éducative</b>	94- Elaborer et Mettre en place la carte scolaire au niveau des 08 I.A. et au niveau central	Nb de cartes scolaires élaborées		Min Educ	6/07					P1
	95- Construire et équiper des salles de classes	100 salles de classes créées et équipées		Min Educ	12/06					P0
	96- Réhabiliter et équiper des salles de classes	300 salles de classes réhabilitées	UNICEF /PAM	Min Educ	12/06					P1
	97- Etendre à 2 nouvelles préfectures le programme d'éducation non formelle pour les enfants de 8 à 13 ans avec plus de 50 % des filles	2 préfectures accueillant des programmes non formels	UNICEF	Min Educ	12/06					P1
	98- Former en accéléré 1000 enseignants	Nb d'enseignants formés	Etat	Min Educ	12/06					P0
<b>Stimuler la demande d'éducation</b>	99- Etendre le programme d'alphabétisation des femmes à 150 nouveaux centres	Nb de femmes alphabétisées	UNESCO	Min Educ	12/06					P0
	100- Doter en puits ou bacs d'eau potable et en latrine des écoles	200 écoles disposent des latrines et 1 000 autres ont des points d'eau	UNICEF/APE	Min Educ / Min Mines, hydraulique	12/06					P1
	101- Réhabiliter et équiper en mobilier les centres préscolaires	100 centres réhabilités et équipés	UNICEF	Min Educ	12/06					P1
	102- Recycler les encadreuses sur les nouvelles instructions officielles	Nb d'encadreuses recyclées		Min Educ/affaires sociales	06/07					P0
<b>Améliorer les méthodes d'enseignement et d'évaluation</b>	103- Former les formateurs de l'ENI	Nb de formateurs recyclés		Min Educ	06/07					P0
	104- Elaborer et multiplier les guides d'intégration des nouveaux programmes	4 000 guides multipliés	UNICEF	Min Educ	01/06					P1
	105- Elaborer et multiplier les cahiers de synthèse d'exercices pour les nouveaux programmes	650 000 cahiers multipliés	UNICEF	Min Educ	12/06					P0
	106- Recycler les enseignants aux nouvelles méthodes	4 000 enseignants recyclés		Min Educ	06/07					P0
	-Recycler des maîtres parents	2 000 maître-parents recyclés		Min Educ	06/07					P0
	-Vulgariser le programme d'enseignement à la vie familiale et à la lutte contre le VIH/SIDA	Le programme vulgarisé	UNFPA/ UNESCO	Min Educ	12/06					P2

<b>Renforcer les capacités de gestion et de suivi des activités scolaires</b>	<b>107-</b> Former le personnel administratif et de contrôle à la planification à la gestion, au suivi /évaluation et à la mobilisation des ressources.	Nb de personnes formées	UNICEF	Min Educ	06/07					P1
	- Former les agents des IA aux traitements informatiques des données	Nb d'agents formés		Min Educ	06/07					P0
	- Vulgariser la loi d'orientation et prendre des textes d'application	Loi d'orientation vulgarisée et texte d'application pris		Min Educ	12/06					P0
<b>Mobiliser les communautés autour des activités de l'école</b>	<b>108-</b> Mettre en place comités locaux d'éducation et renforcer leurs capacités matière de planification, de gestion et de mobilisation des ressources	Nbre de communautés mis en place et renforcées		Min Educ	12/06					P0
<b>III- Transport</b>										
<b>Réhabiliter les pistes rurales des zones de production</b>	<b>109-</b> Réhabiliter les pistes rurales	2 500 km réhabilités	EXT	METAC	06/07					P0
	- Réhabiliter et entretenir les OA	70 OA réhabilités	FER- AFD	METAC	01/06					P1
	<b>110-</b> Renforcer les capacités des structures en matière de mobilisation des ressources de gestion et de planification des infrastructures	Nbre des structures renforcées e	EXT	METAC	06/07					P1
<b>célébrer la mise en place des infrastructures de désenclavement</b>	<b>111-</b> Bitumer et renforcer les chaussées	5 00 km de route revêtus	UE- Japon	METAC	06/07					P0
	- Réhabiliter les routes en terre	700 km de route réhabilités	FER- UE- autres	METAC	01/06					P1
	<b>112-</b> Actualiser le système d'information géographique sur les voies d'eau (carte fluviale, données satellitaires)	Etude disponible	UE- AFD	METAC	06/07					P1
	- Alimenter et rendre opérationnelle la base des données sur le transport par voie d'eau	Base opérationnelle	UE - AFD	METAC	12/07					P0
	- Equiper les structures en charge de gestion des voies d'eau	Nb de structures équipées	UE-AFD	METAC	01/06					P1
	<b>113-</b> Réaliser les travaux d'aménagement des Ports et des voies d'eau	Nb de ports réhabilités et de km de voies d'eau aménagés	UE-AFD	METAC	01/06					P2

	<b>114-</b> Réaliser une étude d'opportunité sur les Aéroports de l'intérieur. Réhabiliter 9 Aéroports.	Nb d'études réalisées. Nb d'aéroports réhabilités	BEC	METAC	06/07					P0
	- Mettre aux normes d'OACI l'Aéroport de Bangui Mpoko	Aéroport de Bangui Mpoko mis aux normes OACI	AFD et autres	METAC	06/07					P1
	<b>115-</b> Faciliter la mise en place des compagnies domestiques	Nb de compagnies créées et opérationnelles	BEC et autres	METAC	06/07					P0
<b>IV- Urbanisme</b>										
	<b>116-</b> Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) IV	- Etude de dimensionnement réalisée - Grands collecteurs maçonnés de 5 km	AFD							P0
<b>Drainer et désenclaver les quartiers insalubres et inaccessibles</b>	<b>117-</b> Projets d'aménagement des quartiers de Bangui:									P1
	- Projet Travaux d'Aménagement de GALABADJA	Le quartier Galabadja assaini	UE							P1
	- Restructuration du quartier SARA	Le quartier Sahara restructuré et assaini	BADEA							
	<b>118-</b> Construction d'une rocade	Une voie de contournement de la ville de Bangui fonctionnelle	BADEA							
	<b>119-</b> Construction d'un Immeuble pour le Ministère	Un immeuble construit et opérationnel	BADEA							

▪ **Axe 4: La reconstruction des Infrastructures de base et les secteurs sociaux**

Objectifs prioritaires	Secteurs et Actions	Indicateurs	Sources de financement	Institutions Responsables	Période: 2006-2008				Performances/ Mesures correctrices	
					Date du démarrage	Niveau de réalisation attendu				
						12/06	06/07	12/07		06/08
Légende de la performance: Po = « Rien n'est fait »; P1 = « en cours »; P2 = « stade avancé »; P3 = « stade très avancé » P4 = « Terminé »										
<b>V- Energie</b>										
<b>Poursuivre la libéralisation du sous secteur de l'électricité</b>	120- Finaliser l'élaboration des textes d'application du code de l'électricité - Vulgariser le code de l'électricité et ses textes d'application	Textes d'application du code disponible	Etat / PD	MMEH/ ARSEC / ACER	08/06	P2	P4			
		Plusieurs opérateurs sensibilisés	MMEH / ARSEC / ACER	MMEH	12/06	P1	P2	P3	P4	
	121- Mise en place des organes statutaires des Agences de Régulation et d'Electrification Rurale	Textes de création disponible; organes opérationnels	ARSEC / ACER	MMEH / ARSEC / ACER	07/06	P3	P4			
	122- Renforcer les capacités des acteurs clés du secteur	Formation et perfectionnement des cadres. Maîtrise des budgets-programmes	MMEH / PD	MMEH / PD	11/06	P1	P2	P3	P4	
	123- Restructurer l'ENERCA - privatisation de la fonction commerciale.	Organe statutaire de gestion de l'ENERCA efficace et adéquat	MMEH / ENERCA	ENERCA / MMEH	07/06	P1	P4			

		Contrat plan Etat/ENERCA adopté et performant	MMEH / ENERCA	ENERCA / MMEH	07/06	P1	P4			
		Effectif du personnel adapté en adéquation du principe profil/poste	ENERCA	ENERCA/MMEH	07/06	P3	P4			
		la comptabilité analytique et de gestion disponible	ENERCA / PD	ENERCA / MMEH	10/06	P0	P1	P4		
		Etudes de faisabilité préalable à la délégation de la fonction commerciale disponible	AFD	AFD / MMEH / ENERCA	03/06	P3	P4			
		Gestion de la fonction commerciale déléguée à un privé	AFD	MMEH / ENERCA	06/07	P0	P1	P4		
		Système de comptage à prépaiement mis en place	AFD / ENERCA	AFD / ENERCA	06/07	P0	P0	P1	P3	
	<b>124- Production et Transport</b>	5 groupes réhabilités (13 MW disponible)	ENERCA	ENERCA / GOUV	10/06	P1	P3	P4		
		18 MW de puissance disponible garantie	ENERCA / GOUV / PD	ENERCA / GOUV / PD	11/06	P1	P3	P4		
		10 MW de puissance supplémentaire disponible garantie	ENERCA / GOUV / PD	ENERCA / GOUV / PD	11/06	P0	P1	P3	P4	
		ligne HT disponible	ENERCA / GOUV / PD	ENERCA / GOUV / PD	11/06	P0	P1	P3	P4	
		10 MW de puissance supplémentaire disponible garantie à Boali 2	GOUV / PD	ENERCA / MMEH / PD	06/08	P0	(P0)	(P0)	(P0)	
		Sous station A et B disponible suffisante pour la distribution	AFD / ENERCA	AFD / ENERCA / GOUV	11/06	P0	P1	P3	P4	
<b>Renforcer et Augmenter la Production</b>		- Réhabiliter la centrale thermique de l'ENERCA de Bangui - Réhabiliter les infrastructures de production de Boali 1 et 2 de l'ENERCA - Installer une usine au pied du barrage de Boali 3 (Mballi) pour une capacité totale de 10 MW - Construction d'une ligne HT 110 KV entre les usines Boali 3 et Boali 2 - Doublement de la capacité de l'usine de Boali 2 par la mise en place de 2 groupes de 5 MW chacun - Augmentation des capacités des stations A et B de l'ENERCA								



	- Réhabilitation des lignes de transport et de distribution de l'ENERCA	- 1 ligne de transport adaptée pour l'évacuation de l'énergie entre Boali et Bangui - Réduction sensible de déclenchement	ENERCA / GOUV / PD	ENERCA / GOUV / PD	11/06	P0	P1	P3	P4	
	<b>125-</b> Interconnexion et Electrification rurale - Finaliser les études de faisabilité dans le cadre du projet "Cadre national d'appui à la politique énergétique en vue de réduire la pauvreté" et le passage à la phase de réalisation - Mettre en œuvre le projet régional de renforcement de capacité en mini/micro centrale hydroélectrique - Réaliser des études d'électrification des villages transfrontaliers et le passage à la réalisation	- Rapport d'étude de faisabilité disponible - 10 villages ruraux électrifiés	MMEH / ACER / PD	MMEH / ACER	12/06	P1	P2	P3	P4	
4 villages ruraux électrifiés		PNUD / FEM / BAD / GOUV	MMEH	12/06	P1	P2	P3	P4		
- Rapport des études de faisabilité disponible		BDEAC / BADEA	MMEH	12/06	P1	P2	P3	P4		
- Réseau ENERCA connecté à la ville de Zongo		BDEAC / BADEA	MMEH	06/07	P0	P1	P3	P4		
- Certaines villes de provinces électrifiées grâce au Réseau de Mobaye		BDEAC / BADEA	MMEH	06/07	P0	P1	P3	P4		
<b>Poursuivre la libéralisation du sous secteur des hydrocarbures</b>	<b>126-</b> Mettre en application effective la loi 98.012 portant libéralisation et réglementation du sous secteur des produits pétroliers Aval - Réaliser l'audit de la Structure de prix des produits pétroliers - Créer une capacité administrative de régulation du marché des hydrocarbures - Promouvoir la recherche pétrolière	Ouverture du marché (plus de période d'exclusivité) - Accord cadre et ses avenants caduques	MMEH	MMEH	12/06	P2	P4			
		Rapport d'audit disponible	GOUV / PD	MMEH	11/06	P1	P4			
		Structure créée et fonctionnelle	GOUV / PD	MMEH	11/06	P0	P4			
		Découverte d'un gisement commercialement exploitable	Investisseurs / GOUV	MMEH	11/06	P1	P1	P1	P2	
<b>Mise en place d'un système d'information énergétique national</b>	<b>127-</b> Mettre en place la cellule d'exécution, le réseau de points focaux et le comité interministériel de validation des données pour une bonne gestion du système d'information énergétique	Cellule d'exécution, réseau de point focaux et comité interministériel créés et fonctionnels	MMEH	MMEH	11/06	P1	P4			

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les bilans énergétiques des années 2004, 2005, 2006 et 2007</li> <li>- Définir les indicateurs d'analyse nécessaires à la prise de décision et élaborer les tableaux de bord</li> <li>- Créer une base de données énergétique</li> <li>- Elaborer le tableau de bord énergétique de la République Centrafricaine</li> <li>- Elaborer un plan directeur énergétique</li> </ul>	Bilans disponibles	GOUV / PD	MMEH / IEPF	11/06	P1	P4			
	Tableau de bord disponible	GOUV / PD	MMEH / IEPF	11/06	P1	P4			
	Base de données énergétique disponible	MMEH	MMEH	10/06	P1	P4			
	Tableau de bord disponible	GOUV / PD	MMEH / IEPF	06/07					06/07
	Plan directeur disponible	GOUV / PD	MMEH	06/07					

	<b>VI- Eau</b>									
<b>Renforcer les capacités institutionnelles et juridiques et appuyer la réforme du secteur</b>	<b>128-</b> Elaborer les textes d'application de la loi portant code de l'eau	les textes réglementaires de la loi portant code de l'eau disponible.	Etat/OMS/BAD	MMEH/DGH	08/06	•	P3	P4		Absence de financement Extérieur
	<b>129-</b> Faire l'étude faisabilité de la mise en place du Fonds National de l'Eau et de l'Assainissement (FNEA) - Vulgariser et diffuser le code de l'eau auprès du public	Fonds national de l'eau et de l'assainissement disponible	Etat/OMS/BAD	MMEH/DGH	08/06	P4				Volonté politique
		Textes législatifs Textes d'application	• Etat	MMEH/DGH	01/07	P0	P3	P4		
	<b>130-</b> Mettre en place des organes (Conseil national de l'eau et de l'assainissement; Agence Nationale de l'eau et de l'assainissement; Agence de régulation du secteur de l'eau)	-les textes relatifs de fonctionnement. -Textes portant nomination des membres des Agences.	Etat/OMS/BAD	MMEH/DGH	08/06	P3	P4			Absence de financement Extérieur
	<b>131-</b> Harmonisation et coordination des actions des différents acteurs du secteur de l'eau - Renforcer les capacités des acteurs du secteur de l'eau	- les textes relatifs de fonctionnement. - création d'un cadre juridique. - Séminaires concertations	Etat /UE	MMEH/DGH	08/06	P3	P4			Non-respect des textes en vigueur

		Formation des cadres et des encadreurs.	Etat/UNICEF/OMS/BM/PN UD	MMEH/DGH	08/06	P1	P2	P3	P4	Absence de financement Extérieur
<b>Restructurer la SODECA</b>	<b>132-</b> Réhabiliter et doter la Cellule informatique en équipements bureautiques, informatiques et logistiques - Développer le système d'information du secteur de l'eau - Organiser et structurer un cadre de collecte, d'archivages, de traitement, de gestion et de valorisation du secteur de l'eau	Mise en place d'un cadre organisationnel et de gestion.	• Etat/BAD/BM	• MMEH/DGH	01/07	P0	•			Absence de financement extérieur
		Système d'information fiable	Etat/BAD/BM	MMEH/DGH	01/07	P0	P1	P2	P3	
		Disponibilité des données	Etat/BAD/BM	MMEH/DGH	01/07	P0	P1	P2	P3	
	<b>133-</b> Promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en RCA	Plan d'action national de Gestion Intégrée des Ressources en eau	Etat/Gouvernement Français (Initiative française de l'eau)	MMEH/DGH	01/07	P2	P4			Engagement des acteurs
	<b>134-</b> Restructurer SODECA. Redéfinir le statut juridique de la société - Réadapter le plan d'effectif selon le principe profil/poste - Restructurer la comptabilité analytique et la gestion. - Intensifier les procédures de contrôle. Lutter contre la fraude et maîtriser les fuites	les textes relatifs de fonctionnement; statut de la SODECA	SODECA	MMEH/MFB/SOD ECA/DGEOP	08/06	P4				
		Situation du personnel	SODECA	MMEH/MFB/SOD ECA/DGEOP	08/06	•				
		Documents comptables	SODECA	SODECA	08/06	P2	P4			
		Réglementer les contrôles	SODECA	• SO DE CA/DG H	08/06	•	P3	P4		
		Ration d'exploitation, renforcer le dispositif de contrôle	SODECA	SODECA/DGH	08/06	P2	P2	P3	P4	Difficultés financières et logistique
	<b>135-</b> Privatisation de (Déléguer) la fonction commerciale. - Maîtriser la gestion des stocks.	Textes réglementaires	AFD/BM	MMEH/MFB/SOD ECA/DGEOP		P2	P4			
Programmation et rationalisation des stocks		SODECA	SODECA	08/06	P1	P2	P4			

<b>Aménagement des points d'eau amélioration de la couverture en eau potable et en assainissement</b>	<b>136-</b> Construire des nouveaux forages dans les zones rurales ( Mbomou, de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou, de la Kemo et de la Nana-Gribizi). - Réhabiliter les forages (Ouaka, de la Kemo, de l'Ouham, de la Nan-Gribizi, de l'Ombella M'Poko et de la Lobaye). - Approvisionner en eau potable ( 8 villes secondaires des Régions 1 et 2 ) - Doter d'un système d'adduction d'eau (Bangassou et de Sibut) - Etendre et Réhabiliter le réseau de distribution de SODECA (Bangui). - Construire des latrines à fosse ventilée (VIP) et des dispositifs de lave-mains dans les écoles et centres de santé	600 nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine	UE/UNICEF/CICR/BAD/JICA	MMEH/DGH/CRF/UNICEF	08/06	P1	P2	P2	P3	Appels d'offre des entreprises sous régionales de forage fructueux; Disponibilité des Cadres qualifiés en matière de contrôle de travaux
		350 anciens forages réhabilités	UE/UNICEF/CICR/AFD	MMEH/DGH/UNICEF	08/06	P1	P2	P2	P3	
		8 mini systèmes d'adduction d'eau construits	JICA	MMEH/DGH	01/07	P0	P1	P2	P2	Expertise technique en matière d'énergie solaire disponible au niveau national
		2 systèmes d'adduction d'eau disponibles	KFW	MMEH/DGH	01/07	P0	P2	P4		
		57 km de conduite Réhabilités et 31 km supplémentaires	AFD	DGH/SODECA	06/07	P0	P1	P1	P2	
		100 latrines construites	UE/UNICEF/CICR	DGH/CICR	08/06	P1	P2	P2	P3	
	<b>137-</b> Vulgariser de latrines traditionnelles améliorées à moindre coût auprès de la population rurale	X latrines traditionnelles améliorées	UE/UNICEF/CICR	DGH/CICR	08/06	P1	P2	P2	P3	

<b>VII- Fonction Publique</b>										
	<b>138-</b> Restructurer les secteurs publics, privé, du travail, de la prévoyance sociale et de l'emploi									
	- Procéder à la relecture du Statut Général de la Fonction Publique	Un comité de relecture et un budget alloué	Etat	Minist. Fonction Publique	06/06					

Réformer le cadre juridique et institutionnel pour l'adapter au nouvel environnement socio-économique	- Procéder à la relecture du Code de Travail avec intégration des dix conventions de l'OIT que la RCA a ratifiée	Un comité de relecture mis en place	Etat, UNICEF, BONUCA, BIT	Minist. Fonction Publique							
	- Faire adopter le Code de Sécurité Sociale	Un projet de Loi adopté par le Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale	Etat, Partenaires	Minist. Fonction Publique							
	- Elaborer une politique de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois décents conformément aux recommandations du Sommet des Chefs d'Etat de Ouagadougou	- Des mesures identifiées - Un séminaire national d'élaboration de politique d'emploi réalisé	Etat, BIT, Partenaires Extérieurs	Minist. Fonction Publique	06/06						
	<b>139-</b> Renforcer les capacités professionnelles des gestionnaires du Secteur public	- Des besoins spécifiques identifiés - Sessions de formation réalisées - Rendements des fonctionnaires sont en augmentation	Etat, Partenaires Extérieurs	Minist. Fonction Publique							
Promouvoir la santé, l'hygiène et la sécurité au travail	<b>140-</b> Mettre en place un cadre juridique interministériel	Textes officiels disponibles	Etat	Minist. Fonction Publique							
	- Sensibiliser les travailleurs sur le VIH	- Nbre de séminaires de sensibilisation réalisées - Des points focaux installés dans les ministères et entreprises	Etat, Partenaires Extérieurs	- Minist. Fonction Publique - CNLS							
Promouvoir le dialogue social	<b>141-</b> Mettre en place un cadre juridique	Textes officiels disponibles	Etat	Minist. Fonction Publique							
	- Sensibiliser les pouvoirs publics, employeurs et travailleurs à la nécessité de régler leur relation de travail par le dialogue social	- Des points focaux installés dans les ministères et entreprises	Etat, Partenaires et BIT	Minist. Fonction Publique							

--	--

VIII- Telecom-NTIC-Postes											
Restructuration et développement des secteurs des télécommunications et des TIC en Centrafrique	142- Moderniser les réseaux des télécommunications - Mettre en en place des infrastructures à large bandes et à haut débit	- La capacité du centre de transit international augmentée - Des réseaux Internet à hauts débits déployés - backbone numérique sous régional disponible	Etat/Partenaires Crédit fournisseur SOCATEL/ZTE -Etat  -Etat/ BM et UE	- Minist. Postes et Télécom  - SOCATEL  - Minist. Postes et Télécom - Minist. Postes et Télécom	04/06  06/05  11/06					P3  P4  P0 P1	
	143- Rendre accessible les services des télécommunications et des TIC sur l'étendue du territoire national										
	- Développer des bouquets de services nouveaux (visioconférences, télé-médecines, télé-enseignement, radios et télévisions numériques)	-Des Centres Polyvalents Multimédias déployés sur l'étendue du territoire national	Etat / France (Projet ADN)	Minist. Postes et Télécom	01/07						P0
	- Créer une République numérique(e-gouvernement, e-éducation, e-administration, e-environnement, ...)	- Tous les établissements publics sont dotés d'outils internet, extranet et intranet	Etat / Partenaires	Minist. Postes et Télécom							P0
	• - Renforcer les capacités des secteurs des Postes et Télécommunications en matière des TIC	Capacités du Personnel renforcées	Etat/Partenaires	Minist. Postes et Télécom							P0
	• 144- Offrir des services de qualité fiables aux moindres coûts à la population										
	-Consolider la concurrence effective dans le secteur des télécommunications et des TIC.	- Textes de Lois élaborés et adoptés - Des charges établies	Etat / UIT / BM	Minist. Postes et Télécom							P0

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités de l'Autorité de Régulation grâce aux nouveaux textes</li> </ul>										
	-Mettre en place un Fonds de Développement de service universel	- Les opérateurs se sont déployés sur tout territoire national	Etat / UIT / BM	Minist. Postes et Télécom							P0
<b>Réformer et développer le secteur Postal</b>	<b>145-</b> Réaliser un diagnostic du secteur postal	Des forces et faiblesses du secteur sont connues et un plan d'action élaboré	Etat / Partenaires	Minist. Postes et Télécom							P1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les Prestations du secteur</li> <li>- Développer le Réseau</li> </ul>	Des nouveaux produits sont identifiés et expérimentés	- Etat/UAT/UPAP - SOCATEL	Minist. Postes et Télécom	03-07						P0
	<b>146-</b> Assurer la Formation des Ressources Humaines	Nb de capacités renforcées dans différents domaines	Etat / UPU	Minist. Postes et Télécom							P0
	<b>147-</b> Doter le secteur d'un cadre juridique et réglementaire	- Textes de lois adoptées - un organe de régulation postale créé	Etat et Partenaires	Minist. Postes et Télécom	06-06						P1
	<b>148-</b> Moderniser la gestion et Rationaliser l'Organisation	- Equiper les services en outils informatiques - Informatiser les CCP et CNE - Créer une banque postale (fusion CCP/CNE)	Etat/Partenaires	Minist. Postes et Télécom							P0
	<b>Redynamiser le management de la SOCATEL et assainir sa gestion</b>	<b>149-</b> Créer des conditions de compétitivité de la SOCATEL  - Elaborer un cadre stratégique opérationnel du développement des activités de la SOCATEL.	Un schéma directeur opérationnel est élaboré et des plans d'actions mises en œuvres	Etat/Conseil d'Administration	Etat/Conseil d'Administration						P3
	<b>150-</b> Moderniser le réseau et rendre										

